• Montréal mardi 28 février 2006 Le plus grand quotidien français d'Amérique 122e année no 128 56 pages 5 cahiers 65¢ taxes en sus - Édition provinciale 75¢
Le prix peut être plus élevé en régions éloignées

SONDAGE CROP-*LA PRESSE* › LA SOCIÉTÉ DES ALCOOLS TIENT LE COUP PAGE A6



PHOTO FRANÇOIS ROY, *LA PRESSE* ©

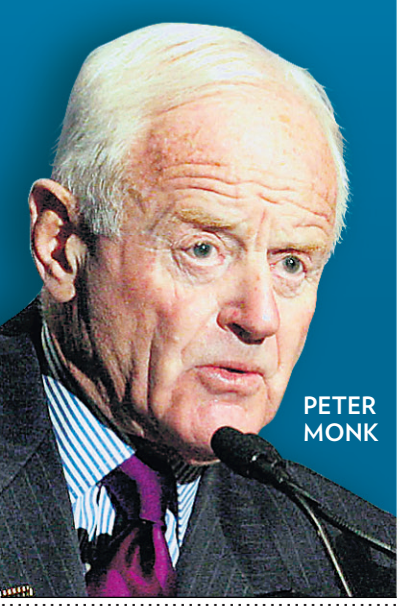
ILS SONT DE RETOUR AU PAYS

› LA FÊTE SE POURSUIT POUR LES ATHLÈTES CANADIENS SPORTS PAGE 1
› LA FRUCTUEUSE RÉCOLTE CANADIENNE EXPLIQUÉE SPORTS PAGE 5

RÉJEAN TREMBLAY
Retour au quotidien
SPORTS PAGE 2

MEURTRES AU MEXIQUE
LE MYSTÈRE S'ÉPAISSIT
PAGE A5

MINES
BARRICK GOLD, L'OR ET LA CONTROVERSE
PAGE A7


PETER MONK

Mon clin d'oeil STÉPHANE LAPORTE
« Pis moi ? Est-ce que je peux avoir au moins une job *à la SAQ ? »*
— Pierre Paradis

SOMMAIRE

Astrologie du jour	ACTUEL 6
Bandes dessinées	ACTUEL 4
Décès	ACTUEL 6 et 7
Forum	A 20 et 21
Horaire télévision	ARTS 6
Loteries	A 16
Monde	A 18 et 19
Mots croisés	ACTUEL 4 et 7
Mots fléchés	ACTUEL 4
Mot mystère	ACTUEL 4
Observateur	ACTUEL 5
Petites annonces	ACTUEL 5 et AFFAIRES 4

Météo
Nuageux, suivi de percées de soleil en après-midi, maximum -10, minimum -16, plus de détails en page SPORTS 8

L-V 6 21924 98765 1

Raymond Bachand fait son entrée au Conseil des ministres

REMANIEMENT MINISTÉRIEL À QUÉBEC

Thomas Mulcair et Pierre Reid redeviennent simples députés



PHOTO CLÉMENT ALLARD, PRESSE CANADIENNE

Le premier ministre Jean Charest a procédé hier à un remaniement de son cabinet, ouvrant, sans surprise, les portes du Conseil des ministres à Raymond Bachand (au centre), nommé au Développement économique à la place de Claude Béchard (à gauche), qui devient ministre au Développement durable et à l'Environnement. Henri-François Gautrin (à l'arrière), qui avait la responsabilité du Gouvernement en ligne, cumule désormais aussi celle des Services gouvernementaux. Par ailleurs, Thomas Mulcair, qui était ministre à l'Environnement, et Pierre Reid, responsable des Services gouvernementaux, sont aujourd'hui exclus du cabinet. Nos informations en pages A2 à A4.

DENIS LESSARD

QUÉBEC — Le premier ministre Jean Charest a administré une douche froide à la communauté anglophone hier et Thomas Mulcair, le plus important ministre de cette minorité, a claqué la porte du Conseil des ministres en refusant la rétrogradation qu'on voulait lui imposer.

Le refus inattendu de M. Mulcair d'accepter le poste de ministre des Services gouvernementaux, retiré à Pierre Reid, a d'ailleurs retardé de quelques heures le remaniement que l'équipe de M. Charest avait initialement prévu pour le milieu de l'après-midi. M. Charest a rencontré son ministre, furieux, à Québec après le dîner. Tout le monde a dû attendre l'arrivée de Henri-François Gautrin, « ministre délégué au Gouvernement en ligne », qui a accepté au pied levé le portefeuille refusé par le bouillant Irlandais.

Les libéraux anglophones étaient déboussolés, hier. « Les gens vont être déçus dans nos comtés, c'est à coup sûr une grosse perte pour la communauté anglophone », a confié Robert Dobie, représentant perpétuel des anglophones au comité exécutif du PLQ, président des sept circonscriptions de l'ouest de Montréal — acquises aux libéraux.

›Voir QUÉBEC en page A2

Petites retouches, grosse cicatrice



VINCENT MARISSAL
CHRONIQUE

Tous les premiers ministres vous le diront : les remaniements ministériels sont toujours des opérations délicates pour la simple raison qu'il y aura toujours plus de candidats ministres que de limousines disponibles.

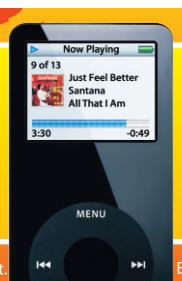
Mais puisqu'il faut parfois le faire, il vaut mieux s'assurer de bien doser pour que les bénéfices surpassent les pertes. Dans le cas de Jean Charest, hier, cela voulait dire faire entrer une vedette au Conseil des ministres, Raymond Bachand, en minimisant le nombre de victimes collatérales. Bien sûr, il y aura toujours quelques députés amèrement déçus de ne pas avoir reçu LE coup de téléphone, mais la promotion attendue et entendue d'une grosse pointure au sein du gouvernement aurait occupé le devant de la scène.

Le moins que l'on puisse dire, c'est que c'est raté. Ce qui ne devait être qu'une retouche cosmétique aura laissé une autre grande cicatrice à l'image publique du gouvernement Charest. Ça devient une mauvaise habitude ; M. Charest ne peut apparemment pas effectuer un remaniement sans que le bruit des portes qui claquent n'enterre le reste.

›Voir MARISSAL en page A4



L'IMMOBILIER SE DÉGONFLE AUX ÉTATS-UNIS
L'ESSOUFFLEMENT GAGNE AUSSI MONTRÉAL
LA PRESSE AFFAIRES PAGES 1 ET 4

10$ de rabais*
LA BOUTIQUE 100% iPod
iPod nano


169$†
6615 ave du Parc
514.270.4477
Stationnement gratuit
Parc
iPod Boutique
3370306A
3370307
† Avec cette annonce *Avec achat de 100$ et plus, avec ce coupon, un coupon par client. Exp: 25/03/06

QUÉBEC REMANIEMENT MINISTÉRIEL

Lors du léger remaniement d'hier à Québec, deux ministres, Thomas Mulcair et Pierre Reid, ont été écartés. Un nouveau, Raymond Bachand, fait son entrée au cabinet, alors que Claude Béchard et Henri-François Gautrin changent de portefeuille.



PHOTO PC

THOMAS MULCAIR, ex-ministre de l'Environnement, du Développement durable et des Parcs, redevient simple député.



PHOTO *LA PRESSE*

PIERRE REID, ex-ministre des Services gouvernementaux, redevient simple député.

Une opération improvisée de bout en bout



DENIS LESSARD
ANALYSE

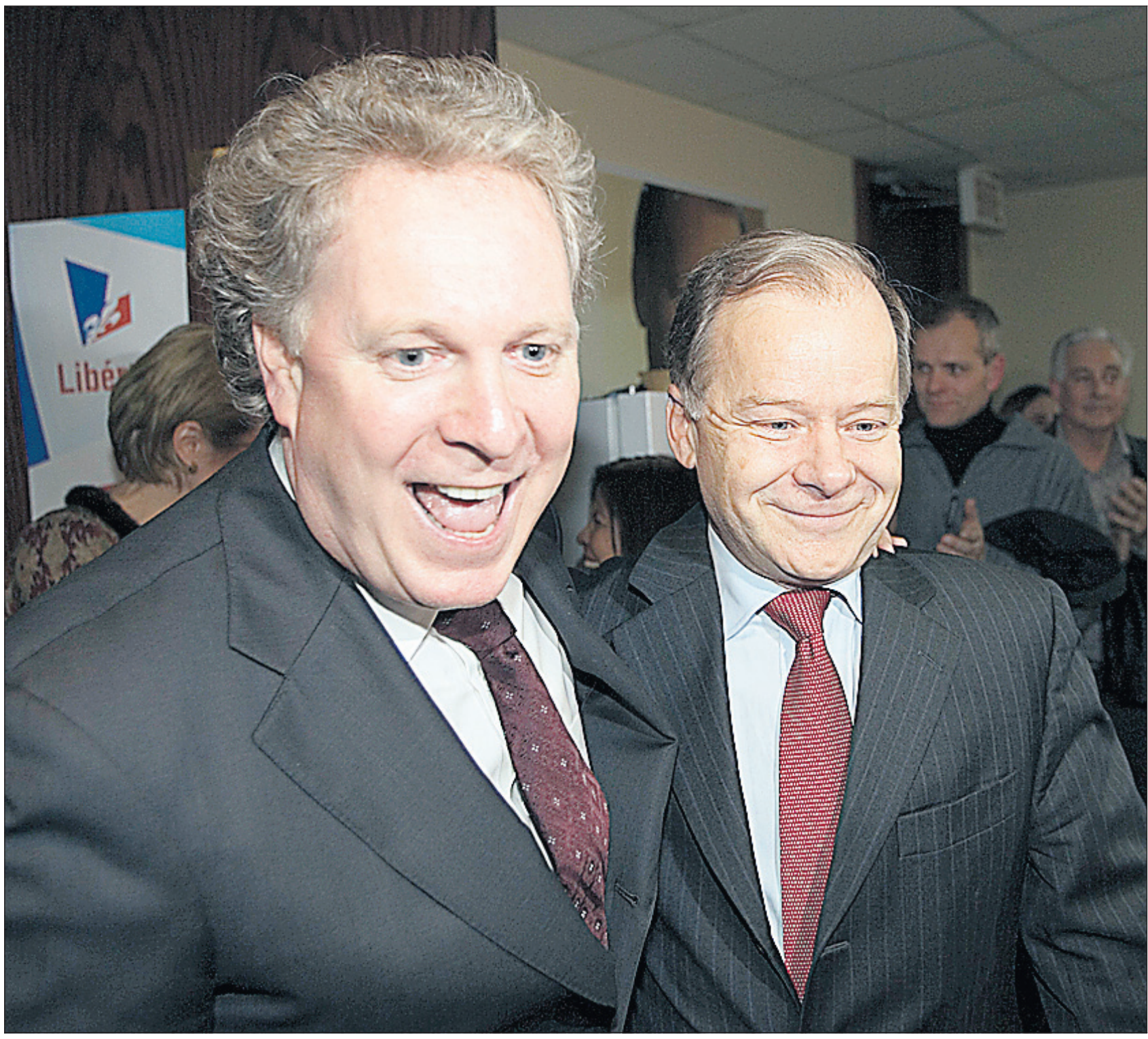


PHOTO ANDRÉ PICHETTE, ARCHIVES LA PRESSE

Raymond Bachand, péquiste notoire dont la défection avait sonné comme un coup de tonnerre dans les rangs souverainistes, l'automne dernier, accède maintenant au Conseil des ministres.

QUÉBEC – Le cabinet de Jean Charest compte probablement le plus grand nombre de communicateurs au service d'un premier ministre de toute l'histoire politique du Québec. Et pourtant, hier, le premier ministre Charest a, encore une fois, obtenu des manchettes défavorables.

Rien ne va plus à la Société des alcools, le projet de nouveau Casino bat de l'aile, celui du CHUM est sur une voie de garage, les permis de conduire vont augmenter et plusieurs ministres utilisent l'avion de manière abusive.

Au milieu de ces situations embarrassantes, la partie semblait pour une fois être facile. Il s'agissait de faire grimper au Conseil des ministres Raymond Bachand, péquiste notoire dont la défection avait sonné comme un coup de tonnerre dans les rangs souverainistes, l'automne dernier.

Ce n'est pas faute d'expérience. L'an dernier déjà, le remaniement s'était transformé en sacrifice humain alors que Jean Charest était parvenu à se défaire d'Yves Séguin, qui lui avait pourtant causé plus que sa part de problèmes.

Cette fois, le rapt de Raymond Bachand au camp adverse n'a rien eu du triomphe attendu. Impuissant, M. Charest s'est résigné à annoncer que le ministre le plus connu de la communauté anglophone, l'impétueux titulaire de l'Environnement, Thomas Mulcair, venait de claquer la porte du gouvernement. Vraiment, il ne fallait pas connaître ce fier guerrier pour penser qu'il allait accepter une humiliation sans frapper sur la table.

L'opération fut, il faut le dire, improvisée d'un bout à l'autre. M. Mulcair était informé hier après-midi de la carrière qu'on lui avait prévue. Et le refus du bouillant Irlandais, descendant d'Honoré Mercier, ne figurait pas dans le plan du premier ministre. Il a fallu alors compulser nerveusement la liste du Conseil pour dénicher un Henri-François Gautrin, trop heureux d'accéder à un vrai ministère.

Mais Jean Charest ne mesure probablement pas ce qu'il a enclenché hier. « Avec Pierre Paradis d'un côté et Thomas Mulcair de l'autre au caucus des députés, Jean Charest est mieux d'avoir un gilet pare-balles », ironisait hier un vétéran libéral. Pendant cinq années, MM. Paradis et Mulcair se sont retrouvés tous les lundis au cabinet du chef Jean Charest pour réfléchir à la stratégie de l'opposition à l'Assemblée nationale. On y retrouvait d'ailleurs aussi Jacques Chagnon, lui aussi laissé sur la touche ! Sans compter qu'à Québec, Sam Hamad n'a pas caché qu'il réfléchirait à son avenir s'il était encore laissé en rade. Le caucus comptait déjà bon nombre d'impatients, voilà que les mécontents sont de plus en plus nombreux.

Thomas Mulcair était un inconditionnel de Jean Charest avant comme après les élections de 2003. L'incontrôlable député est doué d'une intelligence remarquable. Il est d'une logique redoutable. Mais il n'est pas un homme de compromis.

Par définition, le ministre de l'Environnement — pardon, du Développement durable — est un sempiternel empêcheur de tourner en rond. Un pied en agriculture, un autre dans les ressources naturelles, il bloque souvent des projets industriels attendus en région. De plus, sa clientèle, informée et « pro-active », est difficile à amadouer.

M. Mulcair avait fait un tabac l'an dernier lors de son passage à *Tout le monde en parle*. Son franc-parler lui a nui fréquemment. L'automne dernier, il avait été convoqué au bureau du premier ministre après une période de questions où il s'était défoulé sur son vis-à-vis « arrogant » Stéphane Dion.

Ancien avocat du Conseil de la langue, passé à Alliance Québec, Thomas Mulcair avait été remarqué par Claude Ryan, qui le consultait sur les questions linguistiques. M. Ryan le nommera d'ailleurs président de l'Office des professions, poste où son mandat n'a pas été renouvelé. Aux élections de 1994, on le retrouve parrainé par John Parisella, comme candidat de Chomedey — excellente circonscription pour les libéraux. Avec la loi 86 sur l'affichage, Thomas Mulcair était un peu l'antidote du PLQ pour contrer le Parti égalité, qui avait raflé quatre sièges aux élections de 1989.

Lisez l'éditorial d'André Pratte, *Le casseux de party*, en page 20.

Remaniement ministériel à Québec

QUÉBEC
suite de la page A1

Avec la mise à l'écart de M. Mulcair, seuls Lawrence Bergman (Revenu) et Geoffrey Kelly (délégué aux Autochtones), dont la notoriété est bien moins grande, représentent désormais les anglophones au gouvernement. « Cela va prendre un redressement, c'est sûr », soupire M. Dobie. Selon lui, M. Mulcair aurait dû accepter la responsabilité qu'on lui offrait.

Bachand et Béchard

« Il fallait renforcer l'équipe », a expliqué hier le premier ministre Charest. Pour lui, toute cette opération, des « ajustements » plutôt qu'un remaniement, visait avant tout à faire entrer au Conseil des ministres Raymond Bachand, longtemps associé au PQ.

M. Charest a commenté du bout des lèvres le départ de Thomas Mulcair. Selon lui, « il n'y a pas de petite responsabilité » quand on est appelé à faire partie du gouvernement. Il a toutefois souligné que M. Mulcair « n'avait pas vu ça comme ça... » Le premier ministre a ajouté qu'« il s'agit de déterminer qui sont les bonnes personnes à la bonne place. Un gouvernement, c'est d'abord une équipe ».

M. Bachand, ancien président du Fonds de solidarité du Québec, obtient le poste de Claude Béchard au Développement économique. M. Bachand siégera aussi au comité restreint des priorités.

Rétrogradation douloureuse pour le jeune Béchard, député de Kamouraska-Témiscouata, qui atterrit au Développement durable, l'ancien poste de M. Mulcair. M. Béchard n'a jamais obtenu la confiance du milieu des affaires, essentiellement montréalais.

M. Béchard aura à piloter le projet de loi sur le développement durable, mais « ce rassembleur saura associer à sa démarche ses collègues du cabinet », affirme M. Charest, dans une critique à peine voilée du style impulsif de son prédécesseur, Thomas Mulcair.

Pour offrir cette porte de sortie à M. Béchard, le premier ministre Charest avait choisi de sacrifier l'un de ses ministres les plus difficiles à maîtriser.

M. Mulcair « semblait avoir la fougue et l'énergie pour faire avancer Services Québec, la figure de proue de la modernisation de l'État. Il a préféré quitter le Conseil des ministres », constate M. Charest.

Il avoue ne pas savoir s'il continuera de représenter Chomedey pour les libéraux à l'Assemblée nationale.

Pierre Reid, aussi exclu du cabinet, s'est engagé à demeurer député d'Orford. Candidat-vedette en 2003, M. Reid avait échappé de peu à la guillotine l'année dernière quand, ministre de l'Éducation, il avait été recalé aux Services gouvernementaux. Au cours des derniers jours, il avait fait les manchettes pour l'utilisation, difficile à justifier, d'un hélicoptère payé par les fonds publics pour franchir 10 kilomètres. L'an dernier, M. Reid avait accepté de porter le chapeau pour les subventions aux écoles privées juives, une commande du cabinet du premier ministre Charest.

Théberge reste

L'annonce d'hier confirme dans son poste Carole Théberge, responsable de la Famille, qui s'était retrouvée dans l'embarras lors de la réforme des centres de la petite enfance (CPE) l'automne dernier. « Elle a bravé la tempête avec courage et détermination », a expliqué M. Charest, pour qui la députée de Lévis est la meilleure personne pour appliquer la réforme imposée à l'Assemblée nationale en décembre dernier. « Elle a ma confiance et gagné l'admiration de ses collègues en traversant une période difficile », assure M. Charest.

D'autres ministres voient leurs responsabilités modifiées, mais pour des dossiers régionaux. Laurent Lessard conserve le Travail, mais devient responsable de Chaudière-Appalaches.

Yvon Vallières, à l'Agriculture, est responsable du Centre-du-Québec, et Jacques Dupuis, titulaire de la Sécurité publique, se voit confier les Laurentides et Lanaudière. Yvon Marcoux, titulaire de la Justice, devient président du comité de législation.

QUÉBEC REMANIEMENT MINISTÉRIEL



PHOTO PC

RAYMOND BACHAND est nommé ministre du Développement économique.



PHOTO MARTIN CHAMBERLAND, *LA PRESSE*©

CLAUDE BÉCHARD passe du ministère du Développement économique à celui de l'Environnement, du Développement durable et des Parcs.



PHOTO PC

HENRI-FRANÇOIS GAUTRIN, devient ministre des Services gouvernementaux et du Gouvernement en ligne.

DÉPART DE THOMAS J. MULCAIR

Rien d'étonnant, disent les écolos

FRANÇOIS CARDINAL

L'éviction de Thomas Mulcair du Conseil des ministres a été l'aboutissement d'une longue guerre livrée aux environnementalistes, estiment plusieurs acteurs du milieu. Depuis plusieurs mois déjà, notait-on hier, le ministre avait perdu la confiance de sa base.



PHOTO JACQUES BOISSINOT, PC©

Thomas Mulcair en des jours plus heureux, le jour de sa prestation de serment, le 18 février 2005. Il n'avait tout simplement plus l'appui du milieu de l'environnement, a confié Harvey Mead, président de Nature Québec-UQCN.

Plusieurs personnes ont confié hier à *La Presse* que la tension était si grande depuis l'automne dernier qu'elles s'attendaient à ce que M. Mulcair soit muté de ministère. Elles n'auraient cependant jamais cru qu'il se ferait montrer la porte du cabinet.

« Dans les dossiers récents, M. Mulcair n'avait tout simplement plus l'appui du milieu de l'environnement, a confié Harvey Mead, président de Nature Québec-UQCN. Cela était d'autant plus frappant qu'il n'a jamais vraiment travaillé pour avoir cet appui. Conséquence : il n'avait pas beaucoup d'assises au cabinet. »

« Il n'y avait tout simplement plus d'espace pour la discussion, a déploré un autre écologiste de longue date sous le couvert de l'anonymat. Si vous ajoutez le fait que les réalisations ont été rares et les sujets de récriminations nombreux, vous ne pouvez être très surpris de la nomination d'un nouveau ministre. »

C'est le ministre du Développement économique, Claude Béchard, qui prendra la tête du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.

Dans les listes des reproches faits à M. Mulcair, on note principalement l'absence d'un plan d'action québécois sur les changements climatiques ainsi que la vigoureuse promotion du projet de prolongement de l'autoroute 25.

Plusieurs écologistes ont rappelé hier que le gouvernement Charest « a eu l'air pas mal fou » lors de la Conférence de l'ONU sur les changements climatiques, en décembre dernier. Alors qu'Ottawa avait un plan, Québec semblait à court de raisons pour expliquer qu'il n'en avait pas.

Le pont de la 25 entre Montréal et Laval a aussi semé la discorde. « Mulcair était à la fois le plus ardent défenseur de ce projet autoroutier et le ministre de l'Environnement. La situation était plutôt spéciale », a-t-on fait remarquer.

Autres sujets de discorde : l'incapacité du ministre à convaincre son collègue Jacques Dupuis d'intégrer le projet de développement durable dans la procédure de bâillon de décembre dernier et les problèmes de financement de certains groupes écologistes.

En revanche, Équiterre et Greenpeace se sont réjouis de la nomination du ministre Béchard. « On va laisser la chance au coureur, a dit Sidney Ribaux, d'Équiterre. Le plan d'action sur les changements climatiques est dû pour le printemps. Nous sommes prêts à travailler avec M. Béchard pour que le Québec atteigne son objectif de 6 % de réduction des émissions de gaz à effet de serre. »

Quant à Steven Guilbault, de Greenpeace, il espère que ce changement permettra au gouvernement de passer réellement à l'action sur le plan environnemental. « Les actions parlent plus fort que les paroles, a-t-il dit. C'est beau de parler de développement durable, encore faut-il l'incarner. »

RAYMOND BACHAND

Une feuille de route imposante

TOMMY CHOUINARD

QUÉBEC – Le premier ministre Jean Charest n'a surpris personne hier en nommant Raymond Bachand au Développement économique. C'est un ministère taillé sur mesure pour cet ancien président du Fonds de solidarité de la FTQ.

Sa venue comme candidat du Parti libéral dans Outremont a, elle, causé toute une surprise — surtout dans les rangs péquistes, où il entretient des amitiés indéfectibles.

Raymond Bachand a fait son entrée au Fonds de solidarité de la FTQ en 1994. Il en est devenu le président trois ans plus tard.

L'homme de 58 ans était plutôt associé au camp souverainiste. De 1977 à 1979, il a été chef de cabinet de Pierre Marc Johnson.

Raymond Bachand a toujours conservé des liens étroits avec M. Johnson. Il l'a conseillé durant la course à la direction, en 1985. L'ancien premier ministre a d'ailleurs appuyé son bon ami lors de l'élection complémentaire dans Outremont.

M. Bachand a aussi été un proche de René Lévesque. Il a été son secrétaire particulier, son conseiller, de 1979 à 1981.

M. Bachand a ensuite fait le saut au privé. Il a été vice-président de Métro-Richelieu jusqu'en 1989, avant de passer chez Culinar. Raymond Bachand a fait son entrée au Fonds de solidarité de la FTQ en 1994. Il en est devenu le président trois ans plus tard. Ses relations tendues avec Henri Massé, président de la centrale syndicale, ont mené à son départ en 2001.

M. Bachand s'est ensuite retrouvé à la présidence de la firme Secor Conseil, en 2002. C'est le poste qu'il occupait jusqu'à son entrée en politique l'automne dernier. Depuis sa victoire électorale, en décembre, les médias ont répété qu'il allait hériter du Développement économique. Il aura finalement attendu deux mois avant de faire son entrée au Conseil des ministres.

Issu autant du milieu patronal que syndical, Raymond Bachand est décrit comme un homme aimable, sérieux, mais pas dogmatique.

CLAUDE BÉCHARD

Le ministre passe-partout

TOMMY CHOUINARD

QUÉBEC – Claude Béchard change de portefeuille pour la troisième fois en trois ans. Après avoir travaillé avec les démunis, chapeauté les services de garde, puis frayé avec le monde des affaires, le ministre passe-partout est maintenant chargé de protéger l'environnement.

Claude Béchard, 36 ans, est considéré comme une étoile montante du gouvernement de Jean Charest. C'est un politicien professionnel, puisqu'il n'a jamais fait autre chose avant de siéger à l'Assemblée nationale. Combatif, il est impitoyable lorsque vient le temps de critiquer l'adversaire.

Au lendemain de la victoire des libéraux en 2003, Jean Charest l'a nommé ministre de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille, le troisième portefeuille en importance, après ceux de la Santé et de l'Éducation.

Mais la première mouture de sa réforme de l'aide sociale a soulevé un tollé. Il a dû y apporter des correctifs importants. Et c'est Claude Béchard qui a fait passer les tarifs des services de garde de 5 à 7 $ par jour, violant ainsi une promesse du Parti libéral.

Jean Charest l'a toutefois remercié d'avoir défendu jusqu'au bout cette décision gouvernementale fort impopulaire. À la surprise générale, en février 2005, le premier ministre lui a confié le ministère du Développement économique.



PHOTO CP

Claude Béchard sera désormais responsable du Développement économique.

Son passage fut difficile. Dépourvue de moyens financiers, sa politique économique, *L'Avantage québécois*, a reçu un accueil plutôt froid chez les gens d'affaires.

Avec l'arrivée de Raymond Bachand, les jours de Claude Béchard au Développement économique étaient comptés. Jean Charest a finalement décidé de lui attribuer un autre ministère de premier plan, celui du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.

Claude Béchard devra procéder à l'adoption finale de la loi sur le développement durable et présenter le très attendu plan d'action en matière de lutte contre les changements climatiques.

Claude Béchard est un libéral pur jus. Dès l'âge de 23 ans, en 1993, il est devenu membre de la commission politique du PLQ. Il a été conseiller politique de Daniel Johnson pendant trois ans, avant d'accéder à la vice-présidence du PLQ en 1997. Claude Béchard est devenu député de Kamouraska-Témiscouata la même année.

QUEBEC REMANIEMENT MINISTÉRIEL

Petites retouches, grosse cicatrice

MARISSAL
suite de la page A1

Hier, c'était Thomas Mulcair. Il y a un an, à quelques jours près, c'était Yves Séguin. Cela rappelle aussi que la plus grosse nouvelle lors de la formation de son gouvernement, en mai 2003, n'avait pas été l'une ou l'autre de ses nominations, mais plutôt la gifle à Pierre Paradis, tenu à l'écart du Conseil des ministres.

Mais pourquoi diable avoir sacrifié Thomas Mulcair, un des ministres les plus connus, les plus respectés, les plus populaires de ce gouvernement qui ne l'est pas du tout ? L'un des plus fougueux aussi, des plus passionnés parmi un groupe qui manque singulièrement de *drive*. Un député libéral, anglophone de surcroît, qui se tient debout devant Ottawa. Une aubaine pour Jean Charest !

Bien non, justement. Jean Charest a dit hier qu'il aurait bien aimé utiliser la fougue du député de Chomedey ailleurs au sein du cabinet, mais ironiquement, c'est cette fougue qui l'a coulé. Si les Québécois ont aimé voir l'ancien ministre de l'Environnement tenir tête à son ex-homologue fédéral, Stéphane Dion, M. Charest, lui, n'a pas apprécié. Combatif, faisant rarement dans la dentelle, M. Mulcair a perdu, aux yeux du premier ministre, des plumes dans ses affrontements contre Stéphane Dion.

En plus, « Tom le tough » ne s'est pas beaucoup aidé en déclarant, au grand plaisir des péquistes, qu'il comprenait mieux les frustrations des souverainistes à force de côtoyer M. Dion.

Hier soir, dans l'entourage de Jean Charest, on disait que l'orgueil est mauvais conseiller et que M. Mulcair aurait dû accepter ce « défi emballant » du ministère des Services gouvernementaux.



PHOTO PATRICE LAROCHE, LE SOLEIL©

Les trois nouveaux ministres de Jean Charest : Raymond Bachand, Claude Béchard et Henri-François Gautrin.

Le plus surprenant, c'est que M. Charest semblait vraiment croire que son « fougueux » ministre allait accepter de quitter l'Environnement à l'aube des négociations avec Ottawa sur Kyoto, à la veille de l'adoption du projet de loi sur le développement durable, pour aller s'occuper d'une structure dont personne ne parle jamais. Environnement contre Services gouvernementaux ? C'est comme si Bob Gainey offrait à Guy Carbonneau le poste de préposé à l'équipement.

Pourquoi diable avoir sacrifié Thomas Mulcair, un des ministres les plus connus, les plus respectés, les plus populaires de ce gouvernement qui ne l'est pas du tout ?

Ou alors, ce qui serait encore pire, Jean Charest savait que Thomas Mulcair refuserait son offre et qu'il quitterait le Conseil des ministres. Peut-être même qu'il démissionnerait carrément de son siège. Ce qui serait le meilleur scénario pour Jean Charest parce que de remaniement en remaniement, il commence à y avoir beaucoup de gens frustrés au caucus.

Selon Jean Charest, un premier ministre doit savoir prendre des décisions difficiles et mettre les bonnes personnes au bon endroit. Mais avec Pierre Paradis et Thomas Mulcair en rogne sur les banquettes arrière, Jean Charest a intérêt à faire installer des rétroviseurs sur son pupitre.

D'ailleurs, ce n'est pas tout de prendre des décisions difficiles, il faut aussi faire preuve de leadership et d'imagination. La population, comme le caucus libéral, aura du mal à comprendre pourquoi le premier ministre éjecte Thomas Mulcair de l'Environnement au moment où s'amorcent avec le nouveau gouvernement Harper de difficiles négociations sur la réduction des gaz à effet de serre. Son successeur, Claude Béchard, reprend le dossier à zéro.

Autre question troublante : pourquoi garder Carole Théberge, l'un des symboles de l'impopularité de ce gouvernement ?

Oui, un remaniement est un exercice complexe, mais ce n'est pas non plus de la physique nucléaire. Un premier ministre a en main les outils et les leviers pour que cela se fasse avec un minimum de douleur.

M. Charest aurait pu rétrograder Mme Théberge (tiens, pourquoi pas ce « défi emballant » aux Services gouvernementaux ?), la remplacer à la Famille par un nouveau visage et demander à un vétéran de céder sa place pour caser Claude Béchard. On aurait alors parlé d'ajustements mineurs. Et plutôt positifs pour le gouvernement. On aurait parlé du bon coup de ce remaniement : l'arrivée de Raymond Bachand.

Ce matin, on parlera plutôt de cette étonnante capacité de Jean Charest de prendre des décisions aussi impopulaires dans l'opinion publique que nuisibles à son propre gouvernement.

COURRIEL

Pour joindre notre chroniqueur : vincent.marissal@lapresse.ca



Tous les clients de RBC peuvent se procurer les Chèques de Voyage American Express^MD sans commission.

Passez prendre vos Chèques de Voyage American Express à une succursale près de chez vous – ils sont offerts sans commission* du 1er février au 30 avril 2006 à tous les clients de RBC^MD1.

Les Chèques de Voyage American Express remplacent avantageusement l'argent comptant. Procurez-vous les vôtres dès aujourd'hui et bénéficiez des caractéristiques suivantes :

- service à la clientèle American Express, 24 heures sur 24, 7 jours sur 7
- remplacement en cas de perte ou de vol, généralement en 24 heures
- acceptation dans le monde entier
- choix de différentes monnaies et coupures
- aucune date d'expiration

AMERICAN EXPRESS MD

RBC MD1

MD1 : marques déposées de la Banque Royale du Canada. RBC et Banque Royale sont des marques déposées de Banque Royale du Canada. Utilisée en vertu d'une licence.
MD : utilisée par Amex Canada Inc. en vertu d'une licence accordée par American Express Company.
* L'offre ne vise pas les Chèques pour deux^MD. Adressez-vous à votre succursale RBC pour plus de renseignements.

3382466A
3382468

Vieux-Québec en forfait

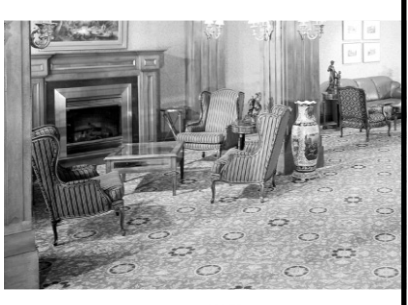
Forfait évasion

- 2 nuits à l'hôtel pour 2 personnes
- Petits déjeuners américains pour 2 personnes les 2 jours
- 1 souper / table d'hôte à « La Table du Manoir »
- Frais de service

Valide jusqu'au 7 mai 2006

À partir de 309$ POUR 2 PERSONNES, POUR 2 NUITS, TAXES EN SUS





Découvrez le Spa du Manoir!

HÔTEL MANOIR VICTORIA

44, côte du Palais, Vieux-Québec (Québec) G1R 4H8 • www.manoir-victoria.com • 1 800 463.6283

3369669A
3372289

HEC MONTRÉAL

Vous aimez les défis?
Relevez celui qui propulsera votre carrière

Inscrivez vous au MBA qui s'est classé parmi les meilleurs programmes internationaux, selon les magazines *Forbes* et *BusinessWeek*.

NOUVEAU

Temps partiel (3 ans) en français : format soirée ou format week-end
Temps plein (1 an) en français ou en anglais

Séance d'information

- **Centre Mont-Royal**
  en français : le mercredi 1er mars à 18 h



www.hec.ca/mba
mba@hec.ca

3384413A
3384417

MEURTRE D'UN COUPLE D'ONTARIENS AU MEXIQUE

Un procureur douteux mène l'enquête

MARIO CLOUTIER
ET CAROLINE TOUZIN

Le procureur responsable de l'enquête sur le meurtre de deux Canadiens au Mexique est dans l'embarras. Il sera cité à comparaître comme témoin dans un procès, car il est soupçonné d'avoir commis des irrégularités judiciaires dans une autre affaire, a appris *La Presse*.

Le procureur Bello Melchor Rodriguez Carillo aurait accepté de tremper dans une combine menant à l'arrestation de la journaliste mexicaine Lydia Cacho. Auteure d'un livre sur un réseau de pédophilie, Mme Cacho a été emprisonnée à la mi-décembre sans mandat et sans avocat, puis menacée de viol en prison. L'affaire a intéressé plusieurs journaux, dont *Le Monde*.

C'est le procureur Rodriguez Carillo qui aurait permis l'arrestation de la journaliste sans avoir en main le mandat accordé dans l'État voisin de Puebla. Il lui a, de plus, refusé la protection qu'elle avait pourtant obtenue de l'État depuis la parution de son livre controversé.

La journaliste a été accusée de diffamation par un entrepreneur, Kamel Nacif, qui aurait tout manigancé, selon *Le Monde*. Celui-ci aurait soudoyé magistrats et policiers, en plus de recevoir l'aide d'un politicien à qui il aurait promis un voyage à Las Vegas si Mme Cacho était emprisonnée.

Pour sa part, le procureur Rodriguez Carillo a déclaré au quotidien local, *El Quintanaroense*, qu'il avait agi de « bonne foi » en exigeant l'arrestation de la journaliste, et ce, même sans mandat.

Dans le dossier du meurtre du couple de touristes ontariens, M. Rodriguez Carillo a accumulé les déclarations contradictoires depuis le début, en plus de laisser circuler nombre de rumeurs.

La dernière veut que des mandats d'extradition soient déposés bientôt par le Mexique contre trois Canadiennes considérées comme suspectes. Cette information publiée par le *Globe and Mail*, hier, n'a pas été confirmée par le Mexique.

Après avoir annulé deux conférences de presse en fin de semaine dernière, le procureur a dit qu'il n'y en aurait plus d'ici la fin de l'enquête. En outre, il a déclaré dès le départ qu'il ne s'agissait que d'une « affaire entre Canadiens ». Puis, il a prétendu que les homicides étaient l'oeuvre de « professionnels », avant de se rétracter.



PHOTO TORONTO STAR

Domenico et Annunziata Ianiero, de Woodbridge en Ontario, ont été retrouvés morts dans leur chambre d'un luxueux hôtel de la Riviera Maya, au Mexique, dans la nuit du 19 février. Les autorités mexicaines ont été pour le moins nébuleuses quant aux circonstances de ce double meurtre.

Suspectes ontariennes

Les quinquagénaires de Woodbridge en Ontario, Domenico et Annunziata Ianiero, ont été tués dans la nuit du dimanche 19 février à lundi, dans leur chambre du Barcelo Maya Beach Resort, luxueux centre de villégiature à proximité de Cancun. Ils devaient assister au mariage de leur fille le lendemain.

Deux mères de famille, dans la jeune trentaine, de Thunder Bay en Ontario, craignent d'être les suspectes. Elles logeaient dans une chambre près de celle des Ianiero et ont quitté l'hôtel environ une heure après que les corps furent trouvés.

De retour à Thunder Bay, elles se sont mises à s'inquiéter en voyant des descriptions et des noms « très similaires aux leurs » circuler dans les médias, a raconté leur avocat, Lee Baig, au *National Post*. « Personne ne leur a posé de questions à l'hôtel, ni à l'aéroport ni chez elles à Thunder Bay », a-t-il expliqué. La troisième suspecte aurait séjourné dans la même chambre que les deux autres sans être enregistrée. Des commandes faites au service aux chambres auraient mis les policiers sur la piste, selon le *Globe and Mail*.

Autopsie

Les corps des victimes n'ont toujours pas été rapatriés au pays, mais pourraient l'être lundi prochain. Pourtant, le coroner de Toronto-Ouest, le Dr David Evans, pensait les recevoir la semaine dernière.

Le Dr Evans présume que les autorités mexicaines ont fait une première autopsie. « On ne sait pas ce que les autorités mexicaines ont trouvé. Elles ne nous ont pas transmis d'informations et elles ne sont pas tenues par la loi de le faire », a-t-il expliqué à *La Presse*, hier.

« On ne sait pas ce que les autorités mexicaines ont trouvé. Elles ne nous ont pas transmis d'informations et elles ne sont pas tenues par la loi de le faire. »

Selon le coroner, il y a peu de chances qu'une autopsie au Canada donne davantage d'informations. Ces corps ont été « contaminés » en étant déplacés du lieu du crime. De plus, ils devront être lavés et embaumés pour revenir au pays.

Le gouvernement canadien est avare de commentaires après la sortie du ministre de la Sécurité publique, Stockwell Day, à l'émission *Question Period* de CTV, dimanche. Les autorités mexicaines changent leur version de l'histoire « presque à toutes les heures », a-t-il dit en ondes.

Selon le ministre responsable de la GRC, les autorités mexicaines ont rapidement montré du doigt des suspects canadiens en raison d'intérêts économiques. « C'est une zone touristique clé. Elles ne veulent pas que l'on croit qu'il y a des dangers dans leur pays, mais il peut clairement y en avoir », a-t-il ajouté.

La police mexicaine a attendu six jours avant de demander l'aide de la GRC, par l'entremise d'Interpol. Pourtant, la GRC a un agent de liaison en permanence sur place.

Le bureau du premier ministre n'a pas voulu faire de commentaires. Au ministère des Affaires étrangères, on ignore quand les corps seront rapatriés. « Tout ce qui est publié dans les journaux est pour l'instant de la spéculation », a dit hier son porte-parole, Réjean Beaulieu.

EN BREF

Enquête sur le naufrage du *Lady Duck*

C'est aujourd'hui que débutera l'enquête publique du coroner à la suite du décès de quatre personnes lors du naufrage du véhicule amphibie *Lady Duck*dans la rivière des Outaouais, à Gatineau, le 23 juin 2002. L'exercice servira à établir les causes et les circonstances de l'accident et à formuler des recommandations. Le véhicule amphibie, construit à partir d'une camionnette, avait sombré près de la marina de Hull, tuant quatre personnes âgées de 65, 44, 13 et 5 ans.
Hugo de Grandpré

Précision

Procréation assistée

Dans un reportage publié dimanche, intitulé *Médecine miracle, médecine payante*, nous avons raconté l'histoire d'une femme qui se plaignait de ses essais coûteux et infructueux pour avoir un enfant par procréation assistée.

Son médecin n'a pas été identifié dans le texte, mais un passage a pu laisser croire qu'il s'agissait du Dr Pierre Miron, fondateur de la clinique montréalaise Procréa. Non seulement le Dr Miron n'est pas le médecin de la femme, mais il ne fait plus de fécondation in vitro depuis quatre ans.

Nos excuses.

la·guêpière



LE BALCONNET **NYLON STRETCH SUR MICROFIBRE 24,95**

Économisez 30% sur un essentiel pour tous les jours, signé **Warners**, qui procure un galbe impeccable même sous les vêtements moulants grâce à la forme minimaliste de ses bonnets en nylon transparent appliqué sur une douce microfibre coussinée. Corail, noir, beige. 34-36 B, 34 à 38 C. Rég. 38.00
Culotte coordonnée 10.99

simons
www.simons.ca POUR EN VOIR ENCORE PLUS!

3385041A

• QUÉBEC PLACE STE-FOY, GALERIES DE LA CAPITALE , VIEUX-QUÉBEC • MONTRÉAL CENTRE-VILLE, PROMENADES ST-BRUNO • LAVAL CARREFOUR LAVAL • SHERBROOKE CARREFOUR DE L'ESTRIE



LE BAS **FIN VOILE BRILLANT 5,29**

Économisez 30% sur le fameux bas **«Sublim»** signé **Dim**, très apprécié pour le raffinement de son tissage 15 deniers qui donne à la jambe une belle apparence naturelle avec une texture fine, soyeuse et lumineuse. Noir, poivre, beige givré, gazelle, naturel. P.m.g.tg. Rég. 7.75

simons
www.simons.ca POUR EN VOIR ENCORE PLUS!

3385042A

• QUÉBEC PLACE STE-FOY, GALERIES DE LA CAPITALE , VIEUX-QUÉBEC • MONTRÉAL CENTRE-VILLE, PROMENADES ST-BRUNO • LAVAL CARREFOUR LAVAL • SHERBROOKE CARREFOUR DE L'ESTRIE

ACTUALITÉS

TORINO 2006
Retrouvez à **www.cyberpresse.ca/torino** les photos des athlètes québécois de retour à Montréal après les Jeux de Turin.

SONDAGE CROP EXPRESS—*LA PRESSE*

Selon vous, est-il préférable que le commerce d'alcool au Québec :

51 % DEMEURE UN MONOPOLE D'ÉTAT

39 % SOIT CONFIÉ À DES ENTREPRISES PRIVÉES

NSP/REFUS 10%



Diriez-vous que vous êtes très satisfait(e), plutôt satisfait(e), plutôt insatisfait(e) ou très insatisfait(e) de la diversité des produits offerts par la SAQ?

	Total %	
> Très satisfait(e)	37 %	83 %
> Plutôt satisfait(e)	46 %	
> Plutôt insatisfait(e)	5 %	7 %
> Très insatisfait(e)	2 %	
> NSP/Refus	10 %	

De manière générale, quelle est votre opinion de la SAQ?

	Total %	
> Très positive	13 %	65 %
> Plutôt positive	52 %	
> Plutôt négative	18 %	24 %
> Très négative	6 %	
> NSP/Refus	11 %	

Estimez-vous que la SAQ fait les efforts nécessaires pour offrir les meilleurs prix possible?

33 % OUI **55 %** NON **12 %** NSP/REFUS

MÉTHODOLOGIE : Les résultats du sondage reposent sur 1000 entrevues téléphoniques effectuées du 16 au 25 février 2006 dans le cadre du sondage omnibus CROP-express. D'un point de vue statistique, un échantillon de cette taille (n=1000) est précis à 3 points près, 19 fois sur 20.



PHOTO MARTIN CHAMBERLAND, LA PRESSE ©

Malgré le récent scandale sur la fixation des prix à la SAQ, les amateurs de vins ne comptent pas changer... d'épicerie de sitôt. Au contraire, ils tiennent à ce que soit conservée cette mainmise de l'État sur le commerce de l'alcool.

La SAQ a toujours la cote

TOMMY CHOUINARD

QUÉBEC — Malgré le scandale qui fait rage depuis des semaines, la cote d'amour de la Société des alcools du Québec (SAQ) tient le coup. Les deux tiers des Québécois ont une opinion positive de la SAQ et un peu plus de la moitié d'entre eux prônent le maintien du monopole de l'État dans le commerce d'alcool, révèle un sondage CROP-*La Presse*.

La controverse entourant la fixation des prix fait toutefois mal à la société d'État. Plus de la moitié des Québécois jugent que la SAQ ne fait pas « tous les efforts nécessaires pour offrir les meilleurs prix possibles ».

Ce sondage a été réalisé en plein coeur de la controverse, entre le 16 et le 25 février, auprès de 1000 Québécois.

Deux répondants sur trois (66 %) disent avoir une opinion plutôt (53 %) ou très « positive » (13 %) de la SAQ. « Malgré la tempête et tout le grabuge, la SAQ continue de conserver une certaine valeur. Les gens voient la SAQ comme faisant partie des grandes institutions de l'État québécois. Et ils y croient encore », observe Claude Gauthier, vice-président de CROP.

À l'inverse, seulement 23 % ont une opinion plutôt (18 %) ou très « négative » (6 %) de la société d'État et 11 % des personnes interrogées ont refusé de répondre à cette question comme aux trois autres du sondage.

Alors que la privatisation de la SAQ est de plus en plus évoquée, une majorité de Québécois (51 %) souhaitent que le commerce d'alcool « demeure le monopole d'une société d'État comme la SAQ ».

« Cette majorité est mince », souligne Claude Gauthier, mais l'écart avec l'appui à la privatisation est « important » ; 39 % des Québécois souhaitent en effet que le commerce d'alcool « soit confié à des entreprises privées ».

« Les gens ont peur de ce qui arriverait si la SAQ disparaissait », affirme Claude Gauthier.

« La SAQ est une des vaches à lait de l'État, poursuit-il. Les gens se doutent bien qu'une bonne partie de l'argent qu'on dépense à la SAQ s'en va directement au gouvernement. Ils se demandent ce qui retournerait au gouvernement si ce sont des entreprises privées qui font la vente d'alcool. Ils se demandent s'ils auraient à payer plus de taxes parce qu'on enverrait moins d'argent à l'État via la SAQ. »

Les Québécois qui ont une scolarité universitaire préfèrent la privatisation (49 %) au maintien du monopole (43 %). Un seul autre segment de la population privilégie le privé, les anglophones, dans une proportion de 52 %.

Les résidants des régions ont tendance à appuyer davantage la SAQ que les citoyens des villes de Montréal et de Québec. Selon Claude Gauthier, les régions craignent une baisse de l'offre de produits et du nombre de succursales si la SAQ est privatisée.

« La SAQ est une des vaches à lait de l'État. Les gens se doutent bien qu'une bonne partie de l'argent qu'on dépense à la SAQ s'en va directement au gouvernement. Ils se demandent ce qui retournerait au gouvernement si ce sont des entreprises privées qui font la vente d'alcool. »

Les révélations de *La Presse* entourant la fixation des prix des bouteilles de vin à la SAQ ont préoccupé les Québécois. Quelque 55 % des répondants estiment que la SAQ ne fait pas les efforts nécessaires pour offrir les meilleurs prix.

« C'est un signal d'alarme, lance Claude Gauthier. Les gens ont des doutes, ils se demandent s'ils sont bien traités. »

La société d'État fait un bon travail en matière de prix aux yeux du tiers (33 %) des Québécois.

Les personnes à faible revenu sont une majorité (51 %) à dire que la SAQ fait les efforts nécessaires dans les négociations avec ses fournisseurs. Celles qui gagnent plus de 60 000 $ croient le contraire dans une proportion de 69 %.

La SAQ avait offert à des fournisseurs européens de maintenir leurs prix élevés, donc de ne pas refiler aux consommateurs les économies tirées de la baisse de l'euro par rapport au dollar, a démontré *La Presse* en décembre, ce qui a provoqué une tempête.

Nouvelle réjouissance pour la SAQ, pas moins de 83 % des Québécois se disent plutôt (46 %) ou très satisfaits (37 %) de la diversité des produits offerts. Seulement 7 % des répondants sont mécontents.



Sous les glaciers, l'or... et la controverse

Des environnementalistes espèrent toujours bloquer le projet chilien du géant canadien Barrick Gold

FRANÇOIS CARDINAL

Pour extraire d'immenses quantités d'or des Andes chiliennes, le géant minier canadien Barrick Gold était prêt à déplacer des glaciers. Littéralement. Il devra se contenter de creuser sous les colosses de glace pour puiser le précieux métal.

Heureux de ce dénouement, les environnementalistes n'en sont pas moins furieux que le projet Pascua-Lama aille de l'avant. Déménagement des glaciers ou non, disent-ils, l'extraction aurifère sera une catastrophe écologique pour la vallée de Huasco, naguère Réserve de la biosphère de l'UNESCO.

Craignant le pire, les environnementalistes entendent porter en appel la toute récente décision.

Craignant le pire, les environnementalistes entendent porter en appel la toute récente décision de la Commission régionale de l'environnement d'Atacama (Corema), a-t-on appris hier.

« Les groupes locaux vont en appeler, a confirmé hier, en entrevue, le porte-parole de l'organisme Mines Alerte (Mining Watch), Jamie Kneen. Il faut savoir que, même si l'entreprise ne peut toucher les glaciers, le projet comme tel a été approuvé à l'unanimité par les membres de la Corema. C'est une très mauvaise nouvelle. »

Cet appel pourrait bien être entendu par les autorités. La nouvelle présidente du Chili, Michelle Bachelet, pourrait en effet s'engager dans le débat, elle qui a indiqué son intention de créer rapidement un ministère de l'Environnement. Elle entre en fonction le 11 mars.

À la base, l'intention de Barrick Gold Corporation, le plus important exploitant d'or au monde depuis qu'elle a avalé Placer Dome en janvier, était de découper de vastes blocs d'une superficie totale de 20 hectares dans trois glaciers. Ceux-ci auraient ensuite été transportés jusqu'à un autre glacier plus imposant, 5 km plus loin.

Les trous ainsi créés auraient permis à l'entreprise d'exploiter, dès 2009, deux mines particulièrement riches en or, mais aussi en argent et en cuivre. Pour un coût de plus de 1,5 milliard US, Barrick aurait mis la main sur une réserve de 17,6 millions d'onces d'or. La production prévue aurait été de quelque 750 000 onces par an pendant au moins 20 ans.

Depuis plus d'un an, la multinationale prétend qu'il est impossible d'extraire l'or sans découper les glaciers, fait remarquer Mines Alerte. Aujourd'hui, curieusement, elle se dit satisfaite de la décision... sans dire comme elle s'y prendra, au juste.

« Nous sommes satisfaits, a indiqué Vincent Borg, vice-président aux communications. La décision fait quelque 180 pages, nous allons donc l'analyser en détail avant d'en dire plus. Mais nous pensons qu'il est possible d'extraire l'or. Selon notre évaluation préliminaire, cette décision ne nous empêcherait de toucher qu'environ un million d'onces du dépôt (sur quelque 17 millions). »

Il faut savoir qu'au prix mirobolant qu'a atteint l'or ces derniers mois, Barrick peut rentabiliser à peu près n'importe quel procédé d'extraction. Le coût estimé de la production de Pascua-Lama est de 130 $US l'once, alors que le précieux métal se vendait hier près de 555 $US l'once.

Écosystème fragile

Les craintes des environnementalistes sont grandes pour de multiples raisons. D'abord, la vallée de Huasco est un écosystème d'une grande fragilité. Les glaciers de cette zone semi-aride, située à l'entrée du désert de l'Atacama, à cheval entre le Chili et l'Argentine, alimentent de nombreuses rivières qui se déversent dans le fleuve Huasco.

Réserve de la biosphère de l'UNESCO de 1981 à 1994, elle s'est fait déposséder de son envieux titre par les autorités argentines... quelque temps avant que Barrick n'acquière le secteur.

Les écologistes soulignent les risques qu'entraîne, pour cette région sensible et ses milliers d'habitants, l'utilisation de produits chimiques hautement toxiques comme le cyanure de sodium. Celui-ci sert à séparer la pierre et l'or. On craint les fuites, la contamination de l'eau et des sols.

« C'est d'autant plus un problème, note Jamie Kneen, de Mines Alerte, que la Corema n'a pas vraiment abordé les enjeux liés à la pollution de l'eau et des sols dans son rapport. »

De son côté, Barrick prétend qu'il n'y a aucun risque associé à ses procédés d'extraction. « Le cyanure peut être utilisé d'une manière responsable et sécuritaire, soutient Vincent Borg. Nous utilisons cette solution partout dans le monde sans avoir jamais eu la moindre expérience malheureuse. Nous avons un bilan environnemental exemplaire. »

Au Québec, le Regroupement pour la responsabilité sociale des entreprises, qui regroupe 27 communautés religieuses, est impliqué dans le dossier. Il a été impossible d'obtenir une réaction hier. Par l'entremise de sa maison mère à Toronto, le Taskforce on Churches and Corporate Responsibility, le Regroupement était en pourparlers avec Barrick, a-t-on appris.

COURRIEL
Pour joindre notre journaliste : francois.cardinal@lapresse.ca



PHOTO PETER JONES, REUTERS

Le président de Barrick Gold, Peter Munk. L'entreprise canadienne est le plus important exploitant d'or au monde.



Billet Stratégique : pour planifier une retraite en toute confiance

Le Billet Stratégique est un placement lié à la performance d'un portefeuille composé de fonds communs. Il vous offre un potentiel de rendement annuel composé allant jusqu'à 7,35 %. De plus, votre capital est protégé à 100 % par la Banque Nationale à l'échéance (terme de 6 ans).

1 888 TELNAT-1 (1 888 835-6281) www.bnc.ca/reer

BANQUE NATIONALE

LA PREMIÈRE BANQUE AU QUÉBEC

3374325A 3374324

Le billet à capital protégé Stratégique (le « Billet ») est un placement dont le capital est protégé et remboursable à l'échéance. Le Billet vous offre un potentiel de rendement allant jusqu'à 53 % sur une période de 6 ans, ce qui représente un potentiel de rendement annuel composé allant jusqu'à 7,35 %. La variation de l'indice de référence du Billet, qui correspond à la variation du rendement du panier qui le compose, aura un impact direct sur l'intérêt à payer. Il est donc possible qu'aucun intérêt ne soit versé. Des frais de gestion à un taux annuel de 2,95 % du portefeuille de référence seront cumulés quotidiennement et retranchés mensuellement à terme échu. Une mise de fonds minimale de 500 $ est requise. L'information complète concernant cette émission de Billets sera contenue dans un document d'information qui sera envoyé aux investisseurs avant la date de clôture. Placements Banque Nationale est le distributeur de ce Billet.



YVES BOISVERT

Un processus utile et sans danger

La première chose qui me frappe n'est pas le nouveau processus. C'est qu'on a choisi pour un des neuf postes au plus haut tribunal de ce pays officiellement bilingue, du moins dans ses institutions fédérales, un homme qui ne sait pas un mot de français.

On me dira que sur les huit autres, quatre sont francophones et les quatre autres sont tous bilingues. Mais il me semble assez bizarre que le bilinguisme ne soit pas tout simplement une condition d'emploi. Il me semble encore plus bizarre que personne ne s'en étonne.

À part ça, le juge Rothstein a donné l'image d'un homme compétent, réfléchi, prudent, modéré, sans prétention et très bien préparé. On peut ajouter qu'il a un certain sens de l'humour, particulièrement utile dans les moments de tension. Quand une députée conservatrice lui demande ce qu'il pense du pouvoir de dérogation, le ministre de la Justice Vic Toews lui rappelle qu'il n'est pas obligé de répondre. « Merci de me lancer le gilet de sauvetage », dit le juge.

À un autre qui lui demande ce qu'il pense de ce processus qui le force à venir témoigner trois heures, il répond que ce ne serait pas son premier choix pour passer ses lundis après-midi, mais lance « ça me rappelle une histoire » et finit par dire prudemment qu'il est encore trop tôt pour juger.

Ce fils d'immigrants de l'Europe de l'Est a dit que son expérience la plus enrichissante au plan de la diversité humaine dans ce pays fut son travail d'été de serveur dans le wagon-restaurant entre Winnipeg et Vancouver. Il juge « extravagants » les compliments qu'on lui adresse, avoue que c'est « par accident » qu'il s'est dirigé vers le droit, et vante inlassablement les vertus du travail.

Le juge Rothstein a donné l'image d'un homme compétent, réfléchi, prudent, modéré, sans prétention et très bien préparé.

Il a su bien placer la limite entre le politique et le judiciaire. Ce n'était pas toujours difficile. Que répondre quand un député, comme Réal Ménard, lui demande ce qu'il entend faire pour lutter contre la pauvreté, que voulez-vous qu'il réponde ? C'est votre boulot, messieurs-dames les députés. Que pense-t-il des droits des autochtones ? Ben, ils sont inscrits à l'article 35 de la Charte, et la Cour suprême encourage la négociation. Que pense-t-il de l'idée d'augmenter le nombre de juges à la Cour suprême pour mieux représenter les régions ? « Si je ne réussis pas ce coup-ci, je serais d'accord ! » Il écarte ensuite la question comme hors de son champ.

Que pense-t-il de l'« activisme » judiciaire, c'est-à-dire cette idée selon laquelle les juges récrivent la loi selon leurs préférences ? Encore une fois, il évite le piège : le travail des juges est d'examiner les faits et d'appliquer la loi pertinente ; mais quand une cause arrive en Cour suprême (une centaine par année), c'est en général parce que la loi n'est pas claire, ou qu'elle est contestée. C'est alors la loi elle-même qui demande aux juges de faire du travail qui ressemble parfois à du travail politique (*policy making*). L'important est que les juges fassent un travail d'analyse approfondi et rigoureux pour trouver la solution. « Tout en reconnaissant que la loi qui est contestée a été passée par une assemblée élue, ce qui suppose une certaine déférence. »

Le député conservateur Daniel Petit, de Charlesbourg, dont on ne comprend pas toujours les questions, lui demande son opinion sur les clubs échangistes. Le juge ne se contente pas de dire qu'il ne donne pas son opinion : il résume aussitôt le point de vue de la majorité et celui de la minorité.

////////////////////////

Que faut-il conclure de cette nouvelle façon de procéder ? Tout ce qu'on pouvait craindre cette fois-ci n'est pas arrivé. Les députés sont polis jusqu'à la timidité. « M. le juge, vous avez suscité ce qu'il y a de meilleur chez nous », a dit le ministre Toews.

À l'avenir, le processus risque-t-il de dégénérer ? C'est un risque, mais un risque faible et calculé.

Après tout, il faut voir l'ensemble comme un processus en évolution, et non pas comme un modèle achevé. Il faut mesurer à quel point on assiste à un changement de « culture » en matière de nominations de juges à la Cour suprême. Il faut voir aussi que le rôle grandissant de la Cour a rendu ces changements nécessaires.

Après des années d'immobilisme, et surtout d'opacité, où tout se faisait en coulisse, enfin la façon dont on nomme les juges au plus haut tribunal est mieux encadrée.

D'abord, pour la sélection, les libéraux ont instauré un comité qui comprend des députés, un juge à la retraite, des experts et des membres du public, et qui dresse une courte liste de trois noms (à même une liste de huit noms ou moins soumise par le ministre de la Justice). C'est de ce processus qu'est issue la candidature du juge Rothstein.

Deuxièmement, les conservateurs ajoutent un processus de « confirmation » de la sélection avec cette séance d'interrogatoire.

Avons-nous appris des choses qu'autrement nous ne savions pas, ou ne pouvions pas savoir ? Ça dépend. Les experts n'ont rien appris. Mais ce processus n'est pas fait pour les professeurs de droit ou les spécialistes. Il est fait pour le public en général. S'il peut avoir un mérite quelconque, c'est de présenter le candidat, de le forcer à expliquer son rôle tel qu'il le conçoit, et à exposer sa personnalité.

À cet égard, c'est un succès. Le juge Rothstein a montré que non seulement un juge peut survivre à l'exercice « politique », mais qu'il peut en sortir plus fort.

COURRIEL

Pour joindre notre chroniqueur : yves.boisvert@lapresse.ca

cyberpresse.ca Que pensez-vous de cette nomination ? Réagissez sur cyberpresse.ca/actualite

LAPRESSEAFFAIRES.COM

Abonnez-vous au site de nouvelles financières et économiques le plus consulté au Québec... ***C'EST GRATUIT***



LA VOLVO S80 2006

BIENVENUE EN PREMIÈRE CLASSE.

C'EST LA FIERTÉ DE LA FAMILLE VOLVO. PAR SA CONCEPTION QUI PROCURE UN CONFORT SUPÉRIEUR ET UNE SÉCURITÉ INTELLIGENTE, LA S80 VOUS AMÈNE À DESTINATION AVEC DISTINCTION ET DANS UN LUXE À LA FOIS SOBRE ET DOUILLET. SA TENUE DE ROUTE IMPOSANTE, SON ÉLÉGANCE RAFFINÉE ET SA PUISSANCE RACÉE VOUS PROCURENT UNE EXPÉRIENCE DE CONDUITE SANS PAREIL. SI VOS ATTENTES SONT ÉLEVÉES, LA S80 NE VOUS DÉCEVRA PAS.

VOLVO
pour la vie



CRÉDIT-BAIL À PARTIR DE
599 $*
PAR MOIS. 39 MOIS.

TAUX DE CRÉDIT-BAIL
1,15 %

VOLVO POINTE-CLAIRE
15, Auto Plaza, Pointe-Claire
(514) 630-3666
www.volvo-pointeclaire.com

VOLVO LAVAL
2350, boul. Chomedey
Laval (450) 682-3336
www.volvodelaval.com

AUTOMOBILES CHICOINE INC.
855, rue Johnson, Saint-Hyacinthe
(450) 771-2305
www.volvochicoine.com

VOLVO DE BROSSARD
9405, boul. Taschereau
Brossard (450) 659-6688
www.volvobrossard.net

UPTOWN VOLVO
4900, rue Paré, Montréal
(514) 737-6666
www.uptown-volvo.com

JOHN SCOTTI AUTO LTÉE
4315, boul. Métropolitain Est
Saint-Léonard (514) 725-9394
www.johnscottivolvo.com

FRANKE VOLVO
180, rue Principale
Sainte-Agathe (819) 326-4775
www.frankevolvo.com

*Offre d'une durée limitée consentie aux clients admissibles seulement sur approbation du crédit. Le véhicule peut différer de celui illustré. Cette offre s'applique à une S80 AWD A SR 2006. (Le prix inclut les frais de transport et de préparation de 1 295 $); 599,36 $ par mois; terme de 39 mois. Un acompte de 5 000$ (les prix peuvent changer selon les promotions de La Compagnie des Automobiles Volvo du Canada et des concessionnaires), la première mensualité (incluant les taxes), l'inscription au RDPRM de 48,66 $ et un dépôt de garantie de 700 $ sont dus à la signature du bail. Allocation de 60 000 km (0,16 $ par km excédentaire). Taux d'intérêt annuel de 1,15 %. Total des mensualités : 23 375,04 $. Les mensualités et le dépôt de garantie peuvent varier selon le choix d'équipements additionnels. Valeur de rachat à la fin du bail : 26 268,30 $. Le concessionnaire peut louer à un prix inférieur. Cette offre prend fin le 28 février 2006. Certaines conditions s'appliquent. Communiquez avec votre concessionnaire Volvo pour plus de détails. ©2006 La Compagnie des Automobiles Volvo du Canada. « Volvo pour la vie » est une marque déposée utilisée sous licence par La Compagnie des Automobiles Volvo du Canada. Pensez à toujours boucler votre ceinture de sécurité. Visitez le site volvocanada.com.

3379330A

3379338

CANDIDAT À LA COUR SUPRÊME

Le juge Rothstein «réussit l'examen»

NATHAËLLE MORISSETTE

OTTAWA – À l'occasion d'une entrevue télévisée qui a soulevé peu de vagues, le futur juge à la Cour suprême, Marshall Rothstein, a admis que sa méconnaissance du français et du droit civil représentaient deux lacunes importantes qu'il devrait corriger dans l'avenir.

Ainsi, le magistrat, juge à la Cour d'appel fédérale, a assuré dans son allocution d'ouverture qu'il multiplierait les efforts pour apprendre la langue de Molière et se familiariser avec le Code civil du Québec. S'il accède au plus haut tribunal du pays, le candidat âgé de 65 ans sera le seul des neuf juges à ne pas être bilingue.

Par ailleurs, après avoir suscité plusieurs inquiétudes, l'entrevue publique — une première au pays — à laquelle s'est soumis avec un brin d'humour le juge Rothstein n'a finalement pas pris des allures de cirque médiatique.

Pendant près de trois heures, le candidat choisi par le premier ministre Stephen Harper a répondu avec calme aux questions de 12 parlementaires issus de tous les partis, tout en évitant les pièges. Ainsi, le magistrat n'a émis aucun commentaire à propos de plusieurs dossiers controversés tels que l'euthanasie, l'avortement, le mariage gai et la sécession du Québec. La raison : la Cour suprême pourrait devoir un jour se prononcer sur ces questions et le juge préférait préserver le principe d'indépendance des magistrats.

Avant le début de l'interrogatoire, le ministre de la Justice, Vic Toews, qui présidait le comité, a déclaré d'entrée de jeu que le candidat n'était pas forcé de donner son point de vue sur ces épineuses questions.

L'homme originaire du Manitoba a également refusé de se commettre lorsque la députée conservatrice Diane Ablonczy lui a demandé son avis sur l'importance de la disposition de dérogation. « Je sais que c'est une question politique qui a été soulevée au cours de la campagne électorale, a mentionné le magistrat. Je suis au courant du débat entourant cette question mais je préfère ne pas m'avancer. » Il a adopté la même attitude sur la question du registre des armes à feu et sur le rôle des tribunaux dans la lutte contre la pauvreté, préférant renvoyer la balle aux politiciens.

M. Rothstein a profité de son passage devant le comité chargé d'évaluer sa candidature pour parler de son expérience de juriste. Il a ainsi donné son interprétation du rôle des juges. « Je crois que les juges sont soumis à une retenue, a-t-il déclaré. Notre travail est d'analyser les faits, d'interpréter la loi et d'appliquer la loi en fonction des faits. Je ne suis pas sûr d'être à l'aise pour affirmer que les juges doivent faire avancer les lois avec, en tête, un programme sur des questions sociales. »

Les propos du futur magistrat vont dans le même sens que ceux tenus en campagne électorale par le premier ministre Harper. Le chef conservateur avait alors affirmé que la fonction première des juges était d'appliquer les lois adoptées par le Parlement canadien.

Un examen réussi

À l'issue de l'interrogatoire, la plupart des parlementaires présents autour de la table s'entendaient pour dire que M. Rothstein avait réussi l'examen. Le ministre de la Justice a même qualifié l'exercice de « véritable réussite ». Il a déclaré du même souffle qu'il recommanderait sans hésitation au premier ministre de le nommer officiellement à la Cour suprême.

Bien qu'il ait déploré le fait que le candidat ne maîtrise pas le français, le bloquiste Réal Ménard a affirmé que son parti ne s'opposerait pas à sa nomination.

« On aurait été davantage confortable s'il avait eu une très bonne maîtrise du français, a reconnu M. Ménard. Pour une nomination de ce type-là, le fait de connaître les deux langues devrait être quelque chose d'incontournable. (Mais) on maintient que c'est un homme compétent, c'est un homme qui a une feuille de route et la bonne foi se présume pour l'avenir. Il a dit qu'il entendait prendre des mesures pour être plus à l'aise en français. »

Pour sa part, le député libéral Irwin Cotler, ancien ministre de la Justice, a salué la performance de M. Rothstein, un candidat qui se trouvait sur la liste des trois noms qu'il a lui-même recommandés au premier ministre. « Il était excellent. Pour moi, c'est le meilleur choix. »

Le Nouveau Parti démocratique est, quant à lui, en désaccord avec cette nouvelle façon de faire mise en place par le premier ministre. À la sortie de l'entrevue télévisée hier, le député néo-démocrate Joe Comartin a une fois de plus répété qu'il s'opposait au processus, mais a tout de même admis que Marshall Rothstein avait de grandes qualités.

À la suite de cet interrogatoire, les députés qui siégeaient au comité pourront discuter du choix du candidat avec le premier ministre. Le comité n'a toutefois pas de droit de veto, contrairement à ce qui se fait aux États-Unis.

La décision repose donc sur les épaules du premier ministre, qui rendra son verdict demain. La Cour suprême reprendra ses travaux le 10 avril.



PHOTO FRED CHARTRAND, CP

Il n'y a eu aucun dérapage au cours de l'interrogatoire du juge Marshall Rothstein devant 12 parlementaires.

Civic Berline 2006

Prix de la Voiture canadienne de l'année

Voiture nord-américaine de l'année

Meilleur véhicule à motorisation de rechange [Civic Hybrid]

Prix ÉnerGuide 2006 décerné par Ressources naturelles Canada† [Civic Hybrid]

Meilleur choix sécuritaire – Prix Or selon IIHS



Ridgeline 2006

Prix du Véhicule utilitaire canadien de l'année

Camion nord-américain de l'année

Cote 5 étoiles lors d'impacts frontaux et latéraux



Venez juger par vous-même.

Quelle année ! En plus d'être le seul camion quatre portes à obtenir la cote 5 étoiles lors d'impacts frontaux et latéraux de la *National Highway Traffic Safety Administration* (NHTSA), le Honda Ridgeline a été nommé « Prix du Véhicule utilitaire canadien de l'année » par l'Association des journalistes automobile du Canada (AJAC). De son côté, la Honda Civic a remporté le « Prix de la Voiture canadienne de l'année » de l'AJAC, en plus d'avoir obtenu l'Or pour le « Meilleur choix sécuritaire » prix accordé par l'*Insurance Institute for Highway Safety* (IIHS). Ces deux véhicules ont également remporté respectivement les prix de « Camion nord-américain de l'année » et de « Voiture nord-américaine de l'année ». La Civic Hybrid a obtenu le prix du « Meilleur véhicule à motorisation de rechange » de l'AJAC et le Prix ÉnerGuide 2006 décerné par Ressources naturelles Canada. Il s'agit de preuves irréfutables que les véhicules Honda sont innovateurs et bien conçus. Et notre plus grande source de fierté réside dans le fait que le Ridgeline et la Civic sont fabriqués ici au Canada.

HONDA

honda.ca

†Consommation (ville/route) : 4,7 l/100 km; 4,3 l/100 km. Selon la cote de consommation de carburant publiée par Ressources naturelles Canada.

3385162A

3383650

JUGE À LA COUR SUPRÊME
Que pensez-vous de cette nomination? Donnez-nous votre opinion sur **www.cyberpresse.ca/actualites**

L'ÉGLISE ET L'HOMOSEXUALITÉ

La lettre des 19 prêtres fait des remous

MATHIEU PERREAULT

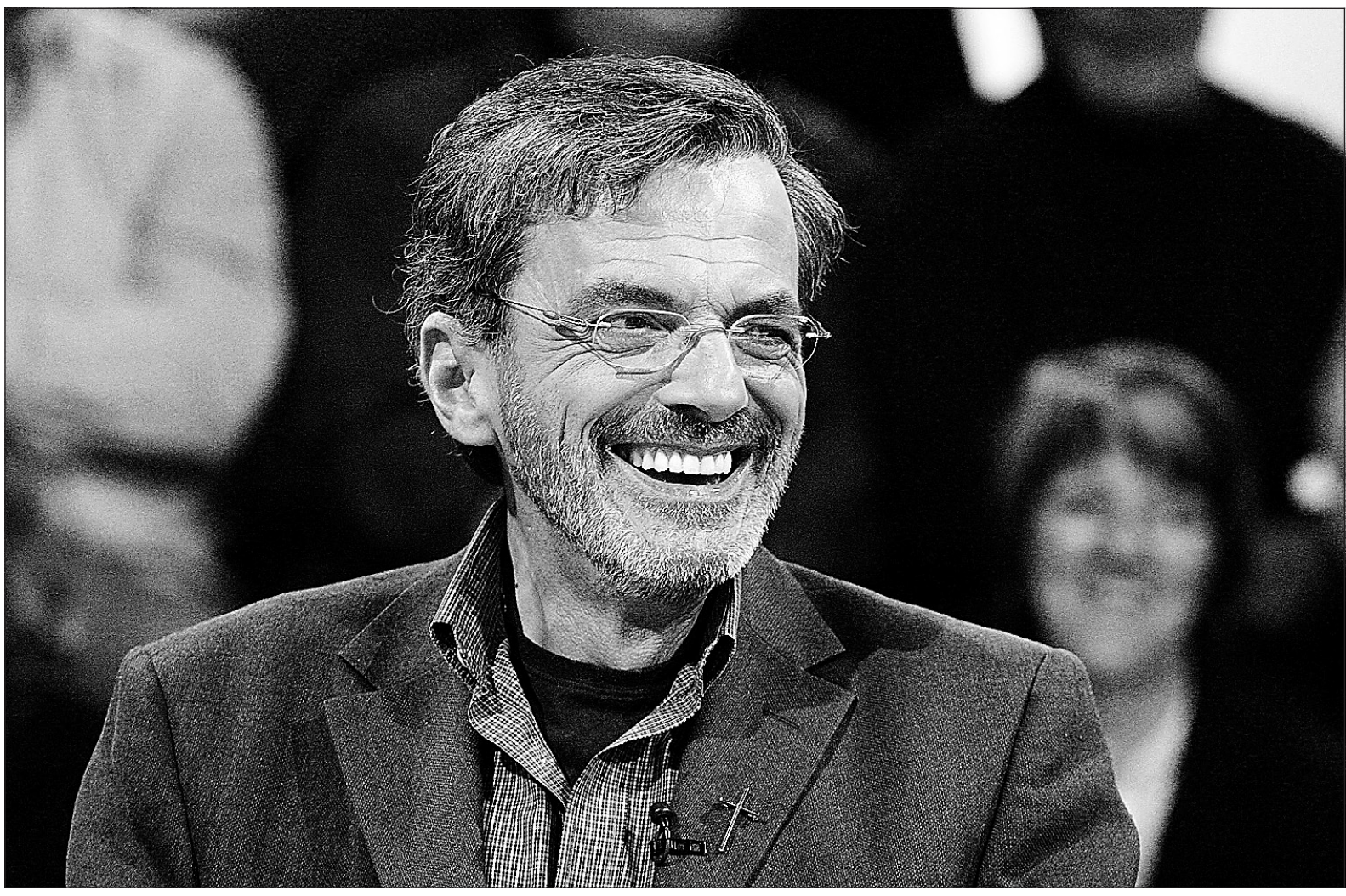


PHOTO FOURNIE PAR RADIO-CANADA

Le prêtre Raymond Gravel, cosignataire de la lettre dénonçant notamment la position du Vatican sur l'ordination des prêtres homosexuels, n'en est pas à sa première controverse. Cette fois encore, son supérieur, Mgr Gilles Lussier va passer l'éponge.

Ces dernières années, plusieurs personnes ont demandé à l'évêque de Joliette, Mgr Gilles Lussier, de démettre le prêtre Raymond Gravel de ses fonctions. Le représentant du Vatican au Canada, le nonce apostolique, lui a demandé quelques fois des explications sur les déclarations publiques de l'abbé Gravel, qui dénonce régulièrement les positions de l'Église en matière de sexualité, notamment à propos de l'homosexualité.

Mgr Lussier a toujours refusé de bâillonner l'abbé Gravel. Il ne sévira pas plus cette fois-ci, même si le prêtre de Saint-Joachim-de-la-Plaine a cosigné une lettre ouverte réclamant que l'Église soit plus respectueuse de « l'expérience de vie de leurs frères et soeurs homosexuels » et affirmant que l'Église ne détient pas « la vérité sur l'être humain ». La lettre ouverte, signée par 19 prêtres et publiée dimanche dans *La Presse*, a suscité bien des remous.

« Ce qui ressort de la lettre, c'est que l'Église catholique a une position homophobe », affirme le président de Gai Écoute, Laurent McCutcheon.

« L'Église a décidé qu'il est plus rentable de s'opposer à l'homosexualité parce que c'est une position dominante dans les pays en voie de développement, où il y a de plus en plus de catholiques. Mais en Occident, cette position ne colle plus. D'ici une ou deux générations, il n'y aura plus de catholiques au Québec. »

Mgr Lussier croit que la lettre a une portée plus restreinte et se veut un appel au débat à l'intérieur de l'Église.

« J'ai régulièrement des mises au point avec l'abbé Gravel, dit Mgr Lussier. Je ne mets pas en doute son amour pour l'Église, et je ne crois pas qu'il remette en cause la doctrine, mais son ton peut être blessant, pamphlétaire. Il apprend à travailler avec les médias, il apprend à parler selon les règles du jeu. »

« L'Église catholique a ordonné des prêtres homosexuels, et continuera à le faire. »

La doctrine et les mots

Le commentaire de Mgr Lussier représente bien la réaction de l'épiscopat québécois à la lettre ouverte : celle-ci ne remet pas en question la doctrine catholique et concerne davantage une question de vocabulaire, de choix de mots. De plus, la méthode, une lettre ouverte, n'était pas appropriée — les évêques auraient préféré un débat à l'intérieur de l'Église.

La lettre ouverte condamnait deux documents : la position de la Conférence des évêques catholiques du Canada (CECC) sur la loi permettant le mariage homosexuel, et la directive interdisant aux hommes ayant des « tendances homosexuelles profondément enracinées » de devenir prêtres.

Détail frappant, trois évêques québécois — Mgr Lussier, Mgr Louis Dicaire, de Saint-Jean-de-Longueuil, et Mgr André Gaumont, de Sherbrooke — ont affirmé que cette directive visait seulement à assurer que les prêtres homosexuels restent chastes, tout comme les hétérosexuels. Certains ecclésiastiques, particulièrement au Vatican, voulaient que la directive soit interprétée de façon plus restrictive, pour empêcher l'accès à la prêtrise aux homosexuels chastes.

L'opinion de Mgr Gaumont est importante, parce qu'il est le président de la CECC.

« L'Église catholique a ordonné des prêtres homosexuels, et continuera à le faire », a commenté René Laprise, porte-parole de l'archevêque de Gatineau, Roger Ébacher, en entrevue avec *La Presse*.

Les signataires de la lettre ouverte n'ont pas tous la même opinion sur l'homosexualité.

« Il y en a qui sont pour le mariage homosexuel, d'autres qui sont contre, dit l'abbé Gravel. Ce qui nous unit, c'est notre opposition au langage que le Vatican a contre les homosexuels, et la tiédeur de nos évêques pour s'en distancier. »

La lettre ouverte a déjà atteint une partie de ses objectifs. La directive sur l'accès des homosexuels à la prêtrise mentionnait notamment que l'homosexualité est « objectivement désordonnée ». Selon Mgr Lussier, cette mention n'était « pas nécessaire ».

Et Mgr Gaumont, sans condamner l'usage du terme « désordonnée », a précisé que son propre style « aurait peut-être été différent. Il ne faut pas choisir les expressions qui choquent le plus ».

VERS UN NOUVEAU SCHISME?

Plusieurs Églises protestantes ont révisé leur enseignement sur l'homosexualité depuis une trentaine d'années.
Partout, les débats ont été ardus.
L'Église anglicane risque même le schisme, parce qu'un évêque homosexuel, non abstinent, a été élu aux États-Unis.
Des débats houleux sur l'ordination de prêtres homosexuels et la bénédiction des unions homosexuelles ont aussi frappé les Églises luthériennes et presbytériennes aux États-Unis.
L'Église unie du Canada, qui compte plus de 3 millions de fidèles, ordonne des prêtres homosexuels depuis 1988, et a félicité le gouvernement fédéral pour sa loi autorisant le mariage entre conjoints de même sexe.
Pour contourner le problème, des homosexuels américains ont créé, dans les années 60, l'Église communautaire métropolitaine, qui compte 35 000 membres et dont les prêtres sont presque tous homosexuels ou lesbiennes, selon le site ontarien **religioustolerance.org**.



Illustration : Jacques Laplante

LES REER D'ÉPARGNE PLACEMENTS QUÉBEC
VONT VOUS SURPRENDRE

PLUS ACCESSIBLES QUE VOUS NE LE PENSEZ
- Achat à partir de 100 $
- Aucuns frais de gestion et d'administration
- Remboursement des frais de transfert pour tout montant de 1 000 $ et plus transféré dans l'un de nos comptes enregistrés, jusqu'à concurrence d'un montant équivalant à 5 % de la somme transférée (maximum de 125 $)

BONI DE 1%
la première année pour les nouveaux fonds REER*.

Obligations à taux progressif • Obligations à taux fixe • Obligations boursières

1 800 463-5229
Téléphonez-nous du lundi au vendredi, de 8 h à 20 h, ainsi que les samedis de février, de 10 h à 16 h.

Pour en savoir plus sur nos produits, visitez le www.epq.gouv.qc.ca

Épargne Placements Québec

*Pour les Obligations boursières, le boni de 1 % est applicable sur le capital investi.

3374213A
3376603

VIRUS DU NIL

Le risque de maladie varie avec l'appétit des moustiques

CHARLES CÔTÉ

L'appétit pour le sang humain du moustique qui transmet le virus du Nil varie grandement dans le temps, selon une étude américaine rendue publique hier.

Cette étude, la première du genre, montre l'importance de connaître les comportements des différents vecteurs et hôtes du virus du Nil occidental afin de mieux comprendre la maladie.

Les chercheurs ont capturé des milliers de moustiques dans la région de Washington et dans le Maryland. Ils ont pour la première fois utilisé l'analyse génétique du sang pour déterminer le dernier repas des insectes. Cette analyse a été possible dans 145 cas.

Résultat : en mai et juin, le merle d'Amérique est la proie préférée du moustique de variété *Culex pipiens*, principal vecteur du virus dans l'est de l'Amérique du Nord. Pendant ces deux mois, le merle a fourni plus de la moitié des repas du moustique, même s'il représentait seulement un oiseau sur 20 dans la région. Plus la saison avance, plus les merles se dispersent. Au même moment, la probabilité qu'un humain ait servi de repas au moustique augmente. De la fin juillet à la mi-août, elle est beaucoup plus élevée qu'en mai. « La probabilité passe de 3 % à 28 % », dit Marm Kilpatrick, coauteur de l'étude.

Ces conclusions se vérifient sur le terrain : le nombre de cas humains d'infection au virus du Nil « suivent un *pattern* très similaire » dans la région étudiée, disent les chercheurs.

Mais M. Kilpatrick ajoute que ses résultats ne valent que pour l'année 2005 et dans une région bien précise. « Le *Culex* est le principal vecteur de la maladie partout dans l'est du continent, mais son comportement pourrait varier d'une région à l'autre, dit-il. C'est pour cela qu'il serait important de reproduire cette étude dans d'autres régions. »

Le virus du Nil occidental (VNO) est apparu pour la première fois en Amérique du Nord en 1999, dans la région de New York. Il avait été identifié dans les années 30 en Ouganda, et il est aussi présent en Europe.

Au Québec, il y a eu 46 cas et quatre décès depuis 2002, mais la maladie a reculé depuis deux ans. Pour l'ensemble du Canada, le VNO a fait 66 morts et 2000 cas ont été déclarés depuis 2002. Aux États-Unis, le VNO est rapidement devenu la principale maladie transmissible par « vecteur » animal. En six ans, il a fait 770 morts, 20 000 cas ont été recensés et le nombre d'infections non déclarées atteindrait un million.

Selon les chercheurs, le changement dans les préférences alimentaires des moustiques « explique pourquoi les éclosions de cas de virus du Nil occidental sont si intenses aux États-Unis, par comparaison à l'Europe et l'Afrique ». Ils affirment que si la diète des moustiques était toujours la même pendant toute la durée de la belle saison, la maladie toucherait moins d'humains.

Leur recherche a été publiée dans *PLoS Biology*, revue scientifique gratuite, accessible au http ://biology.plosjournals.org.

SOCIÉTÉ D'ASSURANCE AUTOMOBILE

Québec remet en question toute hausse de tarif

MARTIN OUELLET
PRESSE CANADIENNE

QUÉBEC – Compte tenu du surplus que dégagera cette année la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ), le ministre des Transports, Michel Després, remet en question « l'urgence » de refiler une hausse de tarifs aux automobilistes.

« La situation a évolué. La notion d'urgence est différente », a dit M. Després, hier, au cours d'un entretien accordé à la Presse Canadienne.

Grâce au rendement moyen de 14,7 % obtenu par la Caisse de dépôt et de placement en 2005, la SAAQ engrangera un surplus d'environ 200 millions cette année, a dévoilé le ministre.

Il s'agit d'un revirement de situation tout à fait exceptionnel puisque les prévisions de la SAAQ anticipaient, encore il y a quelques mois, un déficit d'un demi-milliard.

« On est passé de moins 500 millions d'après les prévisions de la SAAQ à plus 200 millions. Entre vous et moi, c'est une évolution intéressante pour les contribuables du Québec », a souligné M. Després.

Aussi, avant de penser à imposer une hausse des tarifs, la SAAQ devra faire la démonstration qu'elle a appliqué toutes les mesures nécessaires pour améliorer, à l'interne, ses résultats financiers, a-t-il ajouté.

De fait, même si la détermination des tarifs relève du conseil d'administration de la SAAQ et non du gouvernement, M. Després promet de voir à ce que tous les moyens, « ceux que l'on a pris et ceux que l'on est prêt à prendre » aient été mis en oeuvre avant d'alourdir la facture des usagers de la route.

Le ministre fait ainsi une mise en garde au conseil d'administration qui a décidé à l'unanimité, jeudi dernier, de proposer d'importantes hausses du tarif du permis de conduire à compter de 2007.

Les divers scénarios qui circulent en ce moment font état d'une majoration de 10 $ à 15 $ par année pendant trois ans du coût du permis de conduire (actuellement fixé à 23 $ par année).

Du reste, l'augmentation serait beaucoup plus importante pour les motocyclistes.

Le ministre Després n'a pas voulu commenter ces informations, mais a « invité » les administrateurs de la société d'État à ne pas prendre de décision précipitée.

« La situation financière de la SAAQ va encore s'améliorer en 2006 », a-t-il prédit.

Entité autonome du gouvernement, le conseil d'administration de la SAAQ soumettra prochainement ses propositions tarifaires à un comité d'experts qui, de son côté, tiendra des audiences publiques sur les scénarios soumis.



ACTUALITÉS

Michaëlle Jean et sa fille rencontrent le pape

PRESSE CANADIENNE

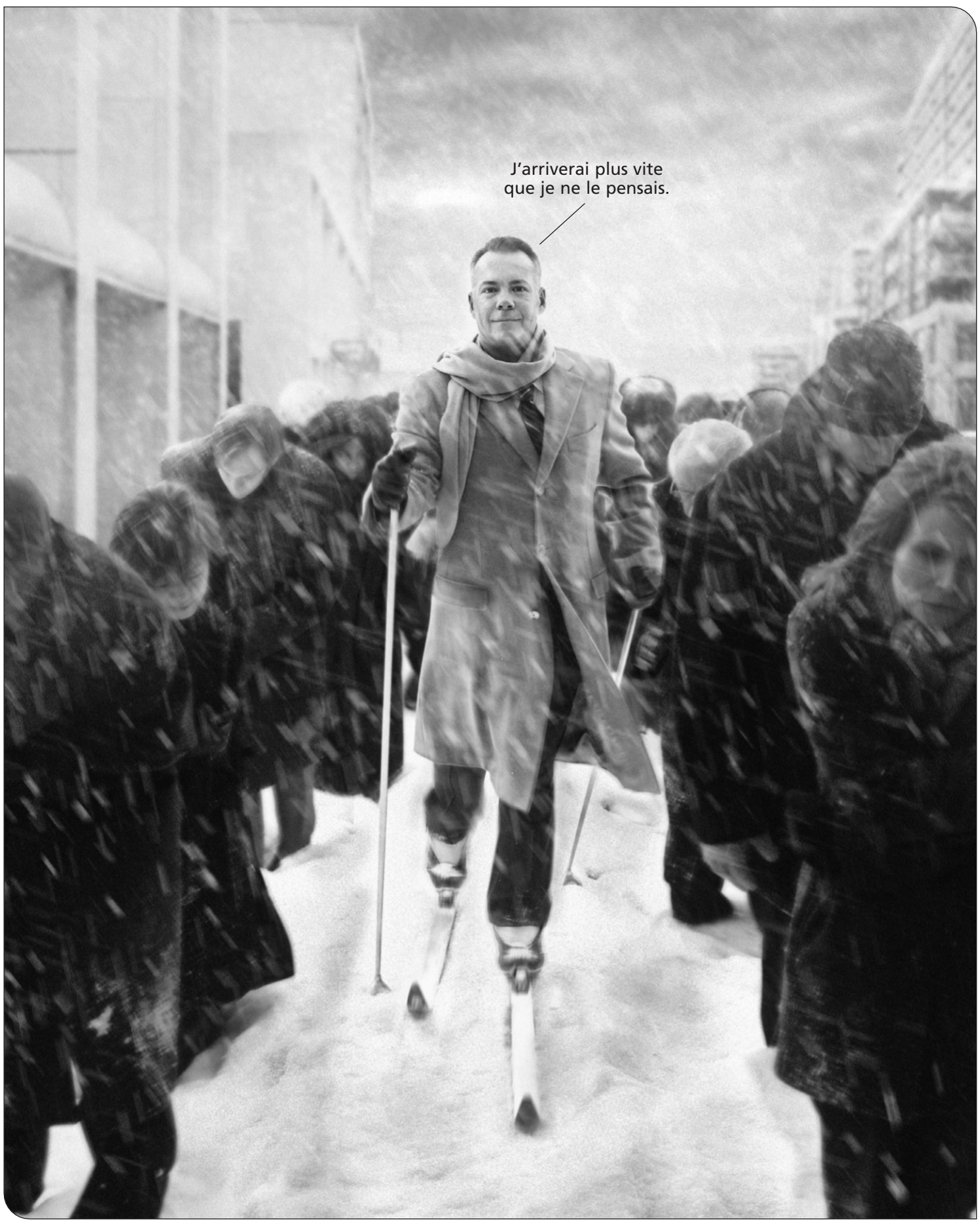
CITÉ DU VATICAN – La gouverneure générale du Canada, Michaëlle Jean, son mari, Jean-Daniel Lafond et leur fille âgée de 6 ans ont eu droit à une audience du pape Benoît XVI, hier, au Vatican.

L'entretien de 25 minutes qui a eu lieu à la bibliothèque du Vatican s'est déroulé en français, la langue maternelle de Mme Jean que maîtrise bien le souverain pontife, et en italien, une langue que la gouverneure générale a étudiée à Montréal et en Italie.

Une photographie du groupe a ensuite été prise ; on y aperçevait le pape posant sa main sur une épaule de Marie-Eden, la fille du couple vice-royal.

Lors de sa visite, Mme Jean a présenté à Benoît XVI une sculpture inuite ; en retour, le souverain pontife a remis une médaille papale à la gouverneure générale.

Choisissez le CPG qui vous donnera une longueur d'avance



CPG Plus Finance

9,8 % [1]

Rendement annuel composé historique de cinq ans.
À des fins d'exemple seulement.

Les CPG Croissance boursière vous offrent le potentiel de croissance que vous recherchiez et garantissent votre capital.

Prenez une longueur d'avance grâce au potentiel de revenu étonnamment élevé et au capital garanti d'un CPG Croissance boursière de TD Canada Trust. Contrairement aux CPG habituels, le rendement des CPG Croissance boursière est lié à celui des indices du marché boursier, ce qui laisse supposer un potentiel de rendement supérieur. Mais contrairement aux actions, le capital est garanti, et ce, quelle que soit la direction que prennent les marchés.

En cette saison des RER, examinez le CPG Plus Finance, l'un de nos CPG Croissance boursière dont le rendement est lié à celui de l'indice S&P/TSX pour les banques[2]. Il offre un potentiel de rendement supérieur tout en garantissant votre capital.

Par exemple, si vous aviez investi dans ce CPG le 29 septembre 2000, à l'échéance, soit le 29 septembre 2005, vous auriez réalisé un rendement annuel composé remarquable de 9,8 %. Toutefois, si l'indice avait reculé ou demeurait inchangé pendant cette période, vous n'auriez dégagé aucun rendement, mais votre investissement initial aurait été protégé.

Découvrez comment vous pouvez atteindre vos objectifs de placement dans des RER. Communiquez avec un représentant de TD Canada Trust avant le 1er mars 2006.



Composez dès aujourd'hui le 1 800 591-1100 ou visitez notre site Web à www.tdcanadatrust.com/francais/terme

TD Canada Trust
Des services bancaires confortables

3376114A

1. Le montant du rendement, le cas échéant, d'un CPG Plus Finance dépend de l'évolution de l'indice S&P/TSX pour les banques pendant la durée du CPG. Le rendement maximal est fixé à 60 % pour une durée de cinq ans et à 20 % pour une durée de trois ans. Le rendement maximal est assujetti en tout temps aux fluctuations, mais un tel rendement pour l'achat d'un CPG précis est fixé à la date d'achat. La variation en pourcentage totale de l'indice du 29 septembre 2000 au 29 septembre 2005, qui aurait été applicable à un placement de ce type, s'est élevée à 71,99 %. Parce que le rendement maximal pour ce CPG est plafonné à 60 %, le rendement réel se serait élevé à 60 %. Ce rendement correspond à un taux annuel composé de 9,86 % pour cette période. Pour la période du 13 avril 1998 au 13 avril 2001, l'indice S&P/TSX pour les banques a enregistré une variation en pourcentage totale de –5 %. Par conséquent, un tel CPG acheté et détenu pendant cette période n'aurait généré aucun rendement. Le montant du capital du CPG Plus Finance sera remboursé en entier à l'échéance, Le montant du capital minimal est fixé à 1 000 $ pour les comptes non enregistrés et à 500 $ pour les comptes enregistrés. Ce produit n'est pas remboursable avant l'échéance. Vous pouvez vous procurer un document d'information contenant tous les détails sur les caractéristiques du CPG Plus Finance à votre succursale TD Canada Trust. 2. Standard & Poor's et la Bourse de Toronto ne commanditent, n'appuient ni ne vendent le CPG Plus Finance et elles n'en font pas non plus la promotion. En outre, aucune d'elles ne fait de déclaration, ne donne de garantie ni ne pose de condition quant à la pertinence des placements dans ce CPG. « S & P » est une marque déposée de The McGrawHill Companies Inc. TSX est une marque déposée de la Bourse de Toronto. Ces marques font l'objet d'une licence d'utilisation par La Banque Toronto-Dominion.

Marc Garneau reste en politique

MARIO CLOUTIER

Marc Garneau n'a pas dit son dernier mot. Le candidat libéral défait dans Vaudreuil-Soulanges demande au Parti libéral du Canada de se lancer dans une grande réflexion sur la modernisation de la fédération canadienne. Et il compte prendre part au débat.

Dans une lettre qu'il a fait parvenir à *La Presse*, l'ancien candidat vedette de Paul Martin au Québec parle du « besoin pressant » de renouveler le pays pour lui permettre d'affronter les défis que représentent la Chine et l'Inde à l'international et le vieillissement de la population chez lui.

Il refuse toutefois de parler du rôle précis qu'il entend jouer, et à quel niveau, au sein du PLC.

« C'est un peu de bonne heure. J'affirme simplement que je veux faire partie de la reconstruction du parti », a-t-il dit en entrevue téléphonique, sur un ton des plus prudents.

Marc Garneau pense surtout que le PLC devra trouver une position originale pour permettre à un futur gouvernement libéral de changer sa façon de concevoir les relations entre Ottawa et les provinces, dont le Québec.

« Il est très important de voir, en tant que Canadiens, comment accommoder les besoins du Québec en particulier, mais aussi ceux des autres provinces », explique-t-il.

Plus d'un mois après les élections, l'ancien astronaute tient également à s'excuser de certaines déclarations faites lors de la campagne électorale, notamment qu'il serait incapable de vivre dans un Québec indépendant et que les Québécois regretteraient amèrement un vote pour le Oui.

« Je peux concevoir que (...) mes déclarations aient pu froisser certains de mes compatriotes québécois. Si c'est le cas, j'en suis sincèrement désolé », écrit-il.

Néanmoins, il croit toujours que le fardeau de la preuve revient aux souverainistes sur l'avenir du pays. Il demande au Bloc et au PQ de ne pas attendre à la dernière minute avant de préciser publiquement leur projet.

« C'est un gros point d'interrogation, ce que le PQ entend faire. En démocratie, nous devons avoir un dialogue et il n'est pas là en ce moment, même au Québec. »

cyberpresse.ca
Qu'en pensez-vous ?
Faites-nous part d'un commentaire à
www.cyberpresse.ca/actualites

Poursuite autorisée après la mort d'une Témoin de Jéhovah

PRESSE CANADIENNE

CALGARY – Un juge vient d'ouvrir la voie à une poursuite de 800 millions pour mort causée par la faute d'autrui, au nom d'une adolescente, Témoin de Jéhovah, qui a succombée à la leucémie.

La demande de poursuite a été déposée par Lawrence Hughes, le père de la jeune Bethany Hughes, en août 2004. Il est l'administrateur de la succession de la jeune Bethany.

Celle-ci est morte le 5 septembre 2002, à l'âge de 17 ans, après une bataille fortement médiatisée contre toute transfusion sanguine. La jeune femme affirmait que cette procédure allait à l'encontre de ses convictions religieuses. La poursuite civile avait été suspendue, les défendeurs ayant tenté de faire rejeter la requête. Mais la décision rendue vendredi par la juge Patricia Rowbotham, de la Cour du banc de la reine, signifie qu'une version réduite de la plainte de M. Hughes pourra aller de l'avant.

Les libéraux fédéraux songent à tenir leur congrès à Montréal

La métropole est l'une des six villes en lice

JOËL-DENIS BELLAVANCE

OTTAWA – Montréal est l'une des six villes en lice pour accueillir les quelque 6000 militants libéraux qui choisiront le successeur de Paul Martin à la tête du Parti libéral du Canada.

La métropole, qui compte maintenant un Palais des congrès des plus modernes, jouirait même d'une certaine longueur d'avance sur les autres villes — Vancouver, Winnipeg, Toronto, Ottawa et Halifax — selon des informations obtenues hier par *La Presse.*

Le prochain congrès du PLC aura lieu au plus tôt en novembre 2006 ou au plus tard en mars 2007. Les dirigeants du parti se réuniront le 18 mars à Ottawa afin de déterminer la date du congrès et la ville où aura lieu cet événement crucial pour l'avenir du PLC.

« Nous étudions sérieusement la ville de Montréal comme lieu du prochain congrès. J'ai été très impressionné par les installations de la ville lors du congrès d'orientation du Parti conservateur l'an dernier et lors du sommet de l'ONU sur les changements climatiques. Nous sommes loin d'avoir pris une décision, mais Montréal fait partie de nos options », a déclaré hier Steven MacKinnon, directeur national du PLC.

Le dernier congrès à la direction du PLC, qui avait couronné Paul Martin, a eu lieu à Toronto en novembre 2003. À l'époque, la ville de Montréal était le deuxième choix des organisateurs.

Le précédent congrès, qui avait vu Jean Chrétien remporter la victoire au premier tour contre Paul Martin et Sheila Copps, avait eu lieu à Calgary en 1990.

Montréal pourrait donc être favorisé pour deux raisons. D'abord, aucun parti national d'envergure n'a tenu un congrès à la direction dans cette ville, et le PLC doit courtiser les Québécois s'il veut reprendre le pouvoir un jour. Ensuite, la constitution du PLC prévoit que le parti doit rembourser une partie des frais des militants qui participent à un congrès. Or, le parti, qui traîne une dette de quelque quatre millions de dollars, pourrait économiser de gros sous en organisant son congrès dans une ville du centre du pays, a-t-on fait valoir hier.

« Ce n'est pas évident d'organiser un congrès national auquel participent 6000 ou 7000 personnes. Ça prend beaucoup de chambres d'hôtel pour accueillir tout ce beau monde et il n'y a que certaines villes où cela peut se faire », a indiqué M. MacKinnon.

Une seule candidature jusqu'ici

Paul Martin a annoncé le soir des élections du 23 janvier qu'il ne dirigera pas le Parti libéral aux prochaines élections, donnant le coup d'envoi à une course à la direction. Jusqu'à présent, seule une avocate de la région de Toronto, Martha Hall Findlay, a confirmé sa candidature.

En tout, une dizaine de candidats pourraient briguer la direction du parti. Plusieurs sont encore en train de jauger leurs appuis et d'évaluer leurs chances de remporter la victoire. Parmi eux, notons l'ancien premier ministre de l'Ontario, Bob Rae, et les anciens ministres et actuels députés Stéphane Dion, Denis Coderre, Scott Brison, John Godfrey, Ken Dryden, Belinda Stronach, Joe Volpe et Maurizio Bevilacqua.

L'ancien ministre de la Justice, Martin Cauchon, réfléchit toujours à son avenir, lui qui a soigneusement mis sur pied une organisation d'un bout à l'autre du pays au cours des 18 derniers mois. M. Cauchon sortira quelque peu de l'ombre aujourd'hui en prononçant un discours devant les étudiants de la faculté de droit de l'Université d'Ottawa. Même s'il n'annoncera pas ses intentions aujourd'hui, son discours portera sur l'occasion que représente la course au leadership pour le PLC. M. Cauchon, qui n'a que 43 ans, hésite à se présenter pour des raisons familiales.

La présente course a d'ailleurs été marquée jusqu'ici par la décision spectaculaire de quatre candidats potentiels de se désister.

Lors de la dernière course, les candidats ne pouvaient dépenser plus de quatre millions. Plusieurs libéraux souhaitent que cette limite soit abaissée à un ou deux millions.

Selon Ralph Klein

Harper aurait promis des sénateurs élus

PRESSE CANADIENNE

EDMONTON – Au moment où le premier ministre Stephen Harper officialisait la nomination du Québécois Michael Fortier au Sénat, le premier ministre de l'Alberta, Ralph Klein, révélait que M. Harper aurait promis de tenir dès l'automne prochain les premières élections sénatoriales au pays.

S'adressant aux journalistes hier, M. Klein a indiqué que M. Harper n'avait pas précisé les modalités de ces élections. On ignore donc si les provinces auraient la responsabilité d'élire les sénateurs.

D'après le premier ministre albertain, M. Harper a fait cette promesse vendredi dernier, au cours d'une rencontre avec ses homologues des provinces à Ottawa. M. Harper aurait aussi promis de confier le prochain siège disponible à la Chambre haute à Bert Brown, l'un des quatre sénateurs choisis par les électeurs de l'Alberta aux élections provinciales de 2004.

L'Alberta a demandé à ses électeurs, au cours de trois élections successives, de choisir des candidats au Sénat, mais le gouvernement fédéral n'a jamais donné suite à cette démarche.

L'élection des sénateurs a été une des principales promesses de M. Harper au cours de la récente campagne électorale fédérale. Mais le premier ministre a causé la surprise lors de la divulgation de la composition de son cabinet en nommant M. Fortier, un non-élu, ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, et en faisant savoir que M. Fortier deviendrait sénateur.

Selon M. Klein, M. Harper aurait décidé de ne pas entreprendre d'autre réforme du Sénat, parce qu'il serait compliqué d'effectuer les changements requis à la Constitution canadienne.

M. Harper a fait savoir hier que la gouverneure générale, Michaëlle Jean, avait convenu de convoquer M. Fortier à siéger au Sénat, une nomination entrant immédiatement en vigueur.

Le nouveau sénateur Michael M. Fortier, financier et avocat ayant exercé principalement à Montréal, a coprésidé la campagne de M. Harper à la direction du Parti conservateur du Canada, en 2003. Aux dernières élections, il coprésidait la campagne nationale du parti.

Véhicules abordables et de qualité. Tout un concept !

SWIFT+ 2006
Voiture de l'équipe gagnante du Championnat canadien de rallye 2004-2005.
Coussins gonflables avant et latéraux.
Consommation—ville : 9,1 L/100 km, route : 6,2 L/100 km†
5 ans d'assistance routière avec kilométrage illimité inclus.
Prix d'achat au comptant††
10 995 $



AERIO SE 2006
Climatiseur.
Meilleure note au test de collision frontale—IIHS.
Consommation—ville : 9,4 L/100 km, route : 7,0 L/100 km†
Traction intégrale disponible avec l'Aerio SX.
5 ans d'assistance routière avec kilométrage illimité inclus.
Prix d'achat au comptant††
14 795 $



GRAND VITARA JA 2006
Finaliste aux Prix de l'AJAC—Meilleur VUS.
Moteur V6 avec un système 4 roues motrices en permanence.
5 ans d'assistance routière avec kilométrage illimité inclus.
Location à partir de
299 $**/mois pendant 48 mois. **2,0 %** Taux de location.
Transport et préparation inclus dans le prix de location.
Aucun dépôt de sécurité requis. **PDSF : 24 495 $*:**

AJAC
Association des Journalistes Automobile du Canada
Automobile Journalists Association of Canada



GrandVitara.ca

XL-7 JX+ 2006
Espace pour 7 passagers.
Système de freins antiblocage de série (ABS).
Meilleure note au test de collision frontale—IIHS.
5 ans d'assistance routière avec kilométrage illimité inclus.
Prix d'achat au comptant††
25 995 $



PROGRAMME *** SUZUKI POUR LES DIPLÔMÉS

SUZUKI
Un mode de vie !
suzuki.ca

ST-HUBERT SUZUKI St-Hubert (450) 676-0239 • **HYMUS SUZUKI** Dorval (514) 685-5370 • **GIROUX LABELLE SUZUKI** Ste-Agathe (819) 326-1615 • **CARREFOUR SUZUKI** Ste-Rose (450) 625-1114
VILLE-MARIE SUZUKI Montréal (514) 598-8666 • **LONGUEUIL SUZUKI** Longueuil (450) 670-5708 • **JOLIETTE SUZUKI** Joliette (450) 755-1055 • **LANGEVIN SUZUKI** St-Eustache (450) 623-6431
PARCOURS SUZUKI St-Jérôme (450) 438-3528 • **G/S SUZUKI AUTOMOBILES** Shawinigan (819) 539-5438 • **VISION SUZUKI AUTOMOBILES** Victoriaville (819) 758-6461 • **LACHUTE SUZUKI** Chatham (450) 562-0262
LASALLE SUZUKI AUTOMOBILES LaSalle (514) 368-8277 • **SUZUKI REPENTIGNY** Repentigny (450) 585-9950 • **PARENT SUZUKI** Drummondville (819) 478-8181 • **NAPIERVILLE SUZUKI** Napierville (450) 245-0606
ST-HYACINTHE SUZUKI St-Hyacinthe (450) 774-1332 • **CONCEPT SUZUKI** Granby (450) 372-2007 • **SUZUKI DE LAVAL** Laval (450) 682-4000 • **GRENIER SUZUKI** Terrebonne (450) 961-2886
RENDEZ-VOUS SUZUKI Brossard (450) 466-2065 • **SUZUKI DE L'OUTAOUAIS** Hull (819) 771-1900 • **SHERBROOKE SUZUKI** Rock Forest (819) 340-1200 • **LAROCHELLE SUZUKI** Trois-Rivières (819) 375-7111

3378637A 3384795

LES CONSOMMATEURS DEVRAIENT LIRE CECI : Véhicules illustrés à titre indicatif seulement. *PDSF pour le Grand Vitara JA 2006 équipé d'une transmission manuelle (modèle LLN8IN6). Frais de transport et de préparation (995 $), frais d'immatriculation, d'assurances, frais d'administration et taxes applicables en sus. **Offre d'une durée limitée s'adressant à des particuliers admissibles au crédit (S.A.C.) auprès de CréditLink pour la location d'un Grand Vitara JA (modèle 2006 équipé d'une transmission manuelle). Obligation locative totale de 16 411,06 $ incluant la mise de fonds initiale de 2 100 $ ou échange équivalent, avec kilométrage alloué de 80 000 km (0,10 $/km additionnel). Première mensualité payable à la livraison. Frais de transport et de préparation (995 $) inclus dans les mensualités. Les frais d'immatriculation, d'assurances, d'acquisition (350 $), d'administration, RDPRM (48 $ + taxes) et toutes taxes applicables sont en sus et sont payables à la livraison de même que la mise de fonds. †Consommation d'essence estimée d'après les critères de Transport Canada. ††L'offre « Prix d'achat au comptant » pour la Swift+ 2006 équipée d'une transmission manuelle (modèle H5MS5A6), l'Aerio 2006 équipée d'une transmission manuelle et d'un climatiseur (modèle WTN8F76) et le XL-7 JX+ 2006 équipé d'une transmission automatique (modèle LWR8ET6) inclut des rabais ou autres incitatifs disponibles uniquement si le client choisit l'offre « Prix d'achat au comptant » et ne peut être combinée à aucune autre offre. Le « Prix d'achat au comptant » n'inclut pas les frais de transport et de préparation (995 $). Ces offres ne peuvent être combinées à aucune autre offre à l'exception de l'offre aux diplômés récents de niveau collégial ou universitaire pouvant être admissibles à un rabais sur certains modèles. ***Avec le programme Suzuki pour les diplômés, les diplômés récents de niveau collégial ou universitaire peuvent être admissibles à un rabais à l'achat ou à la location de certains modèles. Certains concessionnaires peuvent louer ou vendre moins cher. Voyez un concessionnaire participant pour tous les détails.

Reportage publicitaire 3383908

Ne manquez pas notre cahier spécial sur **LES GRANDS CONSTRUCTEURS**

Le mercredi 1er mars dans LA PRESSE



ACTUALITÉS

Des camions à ordures robotisés



PHOTO RÉMI LEMÉE, LA PRESSE

Une première en sol montréalais : l'arrondissement de Saint-Laurent effectuera sa collecte d'ordures ménagères avec des camions robotisés à compter du 3 avril. Les résidants des immeubles de six logements et moins devront par conséquent se départir de leurs vieilles poubelles et se munir d'un récipient conforme de 360 litres, distribué gratuitement par l'arrondissement. L'initiative s'inscrit dans un programme visant à limiter les coûts liés à la gestion des déchets. D'autres actions seront mises en branle, dont l'implantation de la collecte sélective dans les immeubles de neuf logements ou plus et dans environ 1200 industries, commerces et institutions.

Montréal et les cols bleus renégocient

HUGO DE GRANDPRÉ

Plus d'un an après la décision arbitrale ayant imposé la dernière convention collective aux cols bleus de Montréal, leur syndicat et la Ville se rassoient aujourd'hui à la même table afin de discuter de certains éléments irritants de la convention.

« L'idée est de voir quels sont les aménagements que l'on peut faire à cette convention collective, qui découle de la sentence Lavoie », a déclaré Jean Yves Hinse, directeur des relations professionnelles au service du capital humain à la Ville de Montréal.

Rendue en octobre 2004, cette sentence avait imposé l'actuelle convention collective aux cols bleus montréalais. Des points restés en suspens n'ont depuis jamais été négociés par les parties.

Selon M. Hinse, ce sont les cols bleus eux-mêmes qui auraient amorcé la reprise des pourparlers à la suite d'une intervention du maire Tremblay dans les médias vendredi dernier. Ce dernier se disait prêt à entreprendre des négociations immédiatement.

« Le Syndicat des cols bleus vous confirme officiellement que nous sommes disposés à entreprendre immédiatement la négociation de façon intensive », peut-on lire dans une lettre du même jour adressée au maire par le conseiller syndical Michel Fontaine.

« L'idée est de voir quels sont les aménagements que l'on peut faire à cette convention collective, qui découle de la sentence Lavoie », a déclaré Jean Yves Hinse, directeur des relations professionnelles à la Ville de Montréal.

Trois points seront abordés lors de la séance qui se tiendra à 10 h ce matin à l'Auberge Royal Versailles, soient les lettres d'entente renégociables, la distribution des heures supplémentaires et la dotation des auxiliaires. Un ordre du jour auquel les cols bleus auraient adhéré, toujours selon l'administration municipale.

Par ailleurs, M. Hinse s'est dit ouvert à une négociation plus large. « On n'est pas fermés à discuter d'autres dispositions de la convention collective, qui sont des irritants qui nous empêchent d'opérer », a admis le directeur.

Selon lui, le fait de renégocier les termes d'une convention n'a rien d'illégal. « Il n'y a rien qui pourrait nous empêcher non plus de convenir d'une convention collective qui s'étende jusqu'au 31 décembre 2010, par exemple. C'est une possibilité », a-t-il ajouté.

Bon nombre de personnes mentionnaient hier que cette perche tendue par le syndicat survient au moment même où une campagne électorale bat son plein au sein du groupe. Interrogé sur le sujet, Jean Yves Hinse a préféré éviter la question. « Je vous laisse le soin de poser la question au syndicat », a-t-il répondu en souriant.

Les lettres d'entente qui seront étudiées aujourd'hui incluent 16 documents qui n'avaient pas été incorporés à la convention à la suite de son imposition en octobre 2004. Celles-ci portent sur des pans bien précis de l'organisation du travail municipal, comme le quart des employés de certains secteurs. Elles avaient été signées par les parties avant l'arrivée à échéance de la dernière convention collective.

La question des heures supplémentaires concerne l'octroi des ces heures aux employés réguliers ou auxiliaires. La Ville et les arrondissements ont une obligation de négocier sur cette question. Les horaires de travail de certains employés seront aussi abordés.

EN BREF

Longueuil : pression du PQ

Les trois députés péquistes représentant Longueuil à l'Assemblée nationale pressent la ministre des Affaires municipales, Nathalie Normandeau, d'agir pour régler l'impasse budgétaire de la Ville. La députée de Taillon, Pauline Marois, pense que Québec doit lever « l'hypothèque de la double majorité » qui met la « ville-centre », Longueuil, à la merci des villes défusionnées — Brossard et Boucherville notamment — au sein du conseil d'agglomération. À tout le moins, le PQ pense que la ministre pourrait nommer un médiateur dans ce dossier, puisque la discorde s'aggrave entre les parties. Le député de Vachon, Camil Bouchard, affirme de son côté que le gouvernement Charest tente ainsi de « sauver les circonscriptions libérales » de la Rive-Sud en favorisant les villes défusionnées plutôt que Longueuil.
Mario Cloutier

Accident routier: 4 morts

Quatre personnes ont perdu la vie dans une violente collision survenue à la suite d'une manoeuvre de dépassement qui a échoué, hier matin, sur la route 169, au Lac-Saint-Jean. Cette nouvelle tragédie routière s'est produite entre les municipalités de Métabetchouan et de Chambord, à 8 h 50. La visibilité sur les routes du Saguenay—Lac-Saint-Jean, balayées par des vents forts, était alors réduite ou nulle. Malgré cela, Alexandre Desmeules, 17 ans, de Desbiens, qui se dirigeait vers son école de Roberval, a tenté de dépasser un semi-remorque. La Honda Civic de l'adolescent a été coupée en deux et son conducteur, mort sur le coup, a été projeté sur la chaussée. Deux des trois occupants de l'autre voiture (aussi une Honda Civic), la conductrice Véronique Asselin, 31 ans, de Sainte-Hedwidge, et Jean-Benoît Morin, 23 ans, de Val-d'Or, sont aussi morts sur les lieux. Le conjoint de Mme Asselin, Sébastien Simard, 25 ans, de Roberval, qui était toujours conscient quand les secours sont arrivés, a succombé à ses blessures après son transfert à l'hôpital de l'Enfant-Jésus, à Québec.
Presse Canadienne

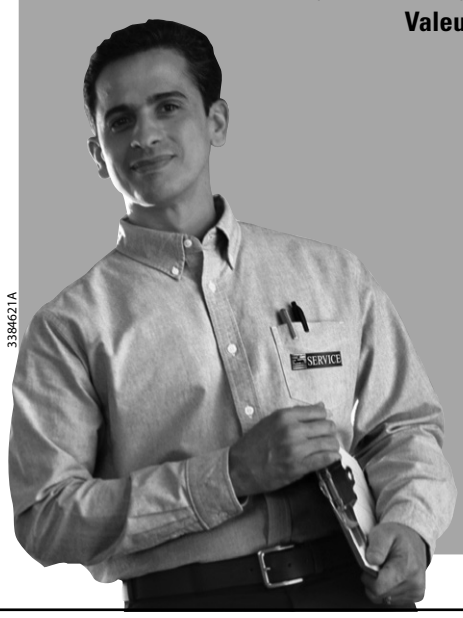
LA PRESSE AFFAIRES
POUR SE FAIRE UNE IDÉE
Tous les jours dans LA PRESSE

Offre d'entretien
« Tranquillité d'esprit »
Prix courant : 49,95 $†
Rabais instantané de
10,00 $
(Économie de 20 %)
☑ Graissage, vidange d'huile et remplacement du filtre (Valeur de 29,95 $)
☑ Permutation des pneus (Valeur de 19,95 $)
☑ Inspection « Tranquillité d'esprit » (Valeur de 19,95 $)
Valeur totale de 69,85 $

Batteries MOPAR MD††
Rabais instantané de
20,00 $
À partir de 91,00 $
(BA357545OW)

Filtres à air pour moteur diesel††
À MOITIÉ PRIX
Pour tous les véhicules Dodge et Jeep équipés d'un moteur diesel. Limite d'un filtre par client.
(PDSF à partir de 32,70 $)

Nous sommes là pour vous aider à protéger ce qui est important pour vous.



CHRYSLER Jeep DODGE SERVICE

Seulement chez votre concessionnaire Chrysler • Jeep MD • Dodge
Cette offre d'entretien ainsi que le prix et les mesures incitatives qui l'accompagnent ne s'appliquent qu'aux concessionnaires Chrysler • Jeep • Dodge participants. Comprend jusqu'à 5 litres d'huile Mopar 5W30. Les prix affichés ne comprennent pas les taxes. Le concessionnaire peut vendre à prix moindre. Ces offres sont en vigueur du 20 février au 31 mars 2006. †D'autres frais peuvent s'ajouter pour les moteurs diesels, les V10, les V8 HEMI MD, la récupération des liquides et pour les liquides semi-synthétiques et synthétiques. Des redevances écologiques peuvent être exigées. Jeep est une marque de commerce déposée de DaimlerChrysler Corporation, utilisée sous licence par DaimlerChrysler Canada Inc. Pour tous les détails, renseignez-vous auprès d'un concessionnaire Chrysler • Jeep • Dodge participant. ††Si l'installation est effectuée par un concessionnaire autorisé.
3384621A

150 000 $ À L'UNIVERSITÉ D'OTTAWA

Hydro en porte-à-faux avec sa politique de dons

ANDRÉ NOËL

Le guide de gestion des dons et des commandites d'Hydro-Québec ne permettait pas à la société d'État de verser 150 000 $ à la campagne de financement de la section de droit civil de l'Université d'Ottawa, a découvert la députée Rita Dionne-Marsolais, critique de l'opposition péquiste en matière d'énergie.

Le mois dernier, *La Presse* a révélé que cette campagne de financement était dirigée par Marie-José Nadeau, vice-présidente exécutive d'Hydro-Québec et diplômée de l'Université d'Ottawa. Le même jour, le ministre des Ressources naturelles, Pierre Corbeil, demandait des explications et disait qu'il voulait connaître la politique qui encadre ce genre de contribution.

Mme Dionne-Marsolais a obtenu cette politique, grâce à la loi d'accès à l'information, ainsi que plusieurs détails sur des dons aux universités et communautés québécoises. Selon elle, le guide de gestion est clair en ce qui concerne les dons aux établissements d'enseignement supérieur : ces derniers doivent être au Québec.

Marie Archambault, porte-parole de la société d'État, n'est pas de cet avis. « Un deuxième but consiste à inciter les jeunes à acquérir une formation répondant aux besoins du marché, dit-elle. Rappelons que plus de 90 % des étudiants de la faculté (la section de droit civil de l'Université d'Ottawa) proviennent des régions de l'Outaouais, de Montréal, de l'Abitibi et de communautés autochtones du Québec. »

« Ses finissants pratiquent au Québec, poursuit Mme Archambault. Deux anciens ministres de la Justice (Marc-André Bédard, Gil Rémillard) et des députés actuels (Denise Beaudoin, Pierre Paradis, Benoît Pelletier) sont au nombre des finissants. »

Contributions minimales au Québec

Mme Rita Dionne-Marsolais insiste : « Si le guide des dons prévoit qu'il faut contribuer aux institutions d'enseignement du Québec, il faut respecter ce critère, dit-elle. Sinon, pourquoi fixer des critères ? Un avocat responsable du secrétariat corporatif (Mme Marie-José Nadeau) doit non seulement être au courant des règlements, mais doit aussi en assurer le respect. Cela n'a pas été le cas ici. C'est un abus de pouvoir.

« Les universités du Québec se plaignent de leurs difficultés financières, et l'initiative d'Hydro-Québec est une gifle pour elles. L'argent des Québécois devrait servir aux institutions québécoises. Je ne vois pas le lien avec la faculté de droit d'Ottawa pour une entreprise dont le champ d'action est l'énergie, et encore moins hors Québec. Va-t-on donner à Harvard (une université du Massachusetts) parce que des ministres y ont été diplômés ? Nous savons tous que la responsable des dons (chez Hydro) est diplômée de l'Université d'Ottawa.

« Ce n'est certainement pas avec ce type de dons (fort généreux) que nous allons aider le Québec à rattraper l'Ontario. Charité bien ordonnée commence par soi-même. »

Mme Dionne-Marsolais note à ce sujet qu'Hydro-Québec verse des contributions minimales à des universités ou des centres de recherche québécois qui se spécialisent pourtant en énergie. Selon elle, c'est le cas de l'Université du Québec à Rimouski, reconnue pour ses recherches sur l'énergie éolienne. Hydro-Québec lui a donné seulement 27 500 $ l'année dernière. Une contribution moins importante qu'à la section de droit civil de l'Université d'Ottawa (30 000 $ par année pendant cinq ans). Hydro se défend en disant qu'elle met ses équipements à la disposition de l'Université du Québec à Rimouski pour des fins pédagogiques.

Le soutien d'Hydro-Québec aux cégeps du Québec est passé de 39 460 $ en 2003 à 11 300 $ en 2005, ajoute Mme Dionne-Marsolais, toujours sur la base des documents obtenus par la loi d'accès à l'information. Des régions qui fournissent beaucoup d'électricité ne reçoivent presque aucune contribution. C'est le cas de la Côte-Nord : dans cette région, l'année dernière, les dons de la société d'État se sont élevés à 49 702 $ et les commandites à 128 431 $. Réponse de Mme Archambault : « L'entreprise ne donne pas en fonction du nombre de mégawatts produits dans une région. »

Premier contact entre ministres responsables de Montréal

LIA LÉVESQUE
PRESSE CANADIENNE

L'industrie aéronautique et le transport seront au menu des ministres responsables de la région de Montréal au fédéral et au provincial, Michael Fortier et Line Beauchamp, au cours des prochains mois.

Les deux ministres ont eu un premier contact, hier, depuis l'élection générale fédérale et la désignation de M. Fortier, un non élu, au poste de ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, également responsable de la région de Montréal.

« Cela témoigne de l'importance qu'accorde le gouvernement fédéral à la métropole », a commenté la ministre Beauchamp, à l'issue de sa rencontre avec le ministre Fortier.

L'industrie aéronautique, les sciences de la vie, le transport et la culture seront les « dossiers majeurs » que les deux paliers de gouvernement traiteront au cours des prochaines semaines et des prochains mois, a noté la ministre québécoise de la Culture et des Communications.

En matière de transport, il a été plus particulièrement question du prolongement de l'autoroute 30 et du pont de la 25, dans l'est de Montréal, de même que de transport en commun, a précisé le ministre Fortier. Il n'a toutefois pas indiqué les intentions du gouvernement conservateur à ce chapitre. Il n'a pas non plus révélé ses préférences pour l'octroi du contrat de renouvellement des wagons du métro de Montréal, un contrat que convoite Bombardier Transport.



ACTUALITÉS

Présumé arnaqueur épinglé à Laval

HUGO DE GRANDPRÉ

Un arnaqueur digne du film *Catch Me if You Can* aurait été arrêté, dimanche après-midi à Laval, après avoir floué et tenté de voler une demi-douzaine de citoyens.

Prétendant apparemment être tour à tour un concierge ou un avocat dont la voiture est tombée en panne, Marius Christian Cosgarea, âgé de 26 ans, se serait servi de fausses identités et de stratagèmes pour s'introduire chez ses victimes, selon la police.

Raymond Gagné et Christelle Gosselin ont goûté à sa médecine, tout comme les résidants de cinq autres logements du secteur Vimont, dans la seule journée de dimanche.

Le jeune couple dans la vingtaine se réveillait, vers 10 h 30, lorsqu'il est tombé nez à nez avec le cambrioleur.

« Ma blonde m'a réveillé en me disant qu'elle avait entendu quelqu'un, a relaté M. Gagné. Au même moment, on a vu passer un homme dans le couloir. Lorsque je lui ai demandé ce qu'il faisait, il m'a répondu qu'il remplaçait mon concierge parti en voyage et qu'il devait changer ma serrure. »

Croyant la version de son visiteur impromptu, surtout lorsque ce dernier est revenu quelques minutes plus tard avec ses outils pour accomplir sa besogne, le jeune homme de 24 ans a alors piqué un brin de jasette avec celui qu'il décrit comme étant « poli ».

Ce n'est qu'après le départ de ce dernier que Raymond Gagné a pensé à vérifier l'histoire avec son concierge... qui n'était pas parti en voyage et n'avait pas non plus nommé de remplaçant, à la grande stupéfaction du résidant.

Alertés, les policiers de Laval ont pris le malfaiteur en chasse. Ce sont finalement les chiens qui ont retrouvé sa trace, vers 13 h, alors qu'il se cachait derrière la boîte à déchets d'un immeuble résidentiel.

Arrêté et détenu, Marius Christian Cosgarea a comparu hier au palais de justice de Laval sous six chefs d'accusation, dont un d'introduction par effraction et vol dans une résidence, deux de présence illégale dans une résidence dans le but de commettre un acte criminel et deux de vol qualifié. Les audiences devraient se poursuivre aujourd'hui pour sa mise en liberté.



PHOTO FRANÇOIS ROY, LA PRESSE ©

Christelle Gosselin et Raymond Gagné, de Laval, ont eu droit à un choc au réveil dimanche dernier. Une personne qui prétendait remplacer le concierge se baladait dans leur appartement.

Un beau parleur

« C'est un beau parleur à la Leonardo Di Caprio dans le film *Catch Me if You Can* », a affirmé le responsable des communications à la police de Laval, Guy Lajeunesse.

Entre sa visite chez les Gagné-Gosselin et son arrestation, l'homme a visité au moins trois autres résidences, se servant chaque fois de la même histoire pour endormir ses victimes. Celui-ci n'a pu dérober qu'une carte de crédit et un téléphone cellulaire au cours de l'opération.

Le suspect était cependant actif depuis le mois de novembre au moins, croient les policiers, et a pu avoir la main plus heureuse en d'autres occasions.

L'une des combines favorites de l'arnaqueur, raconte l'agent Lajeunesse, visait des livreurs de nourriture et consistait à sonner chez quelqu'un en prétendant être tombé en panne et vouloir téléphoner aux remorqueurs. Une fois à l'intérieur, il commandait de la nourriture et sortait en remerciant son bienfaiteur. Il attendait ensuite le livreur devant la porte. Se présentant à lui comme l'homme de la maison, il prétextait une course urgente et réclamait 80 $ à l'infortuné travailleur, promettant qu'un billet de 100 $ l'attendait au haut des escaliers, dans les mains de sa conjointe.

EN BREF

Accusé d'agression en série

Un homme âgé de 25 ans, que l'on soupçonne d'être un agresseur en série, a comparu hier au palais de justice de Longueuil pour répondre à huit chefs d'agression sexuelle, de menace et d'introduction par effraction. Jonathan Rivest-Lefebvre est soupçonné de s'être introduit dans plusieurs résidences entre mars 2002 et septembre 2004 et d'avoir utilisé la menace pour forcer ses victimes à commettre des actes sexuels. Il a été arrêté vendredi dernier, et d'autres accusations pourraient être portées contre lui. Hugo de Grandpré

Six ans de prison

Christopher Andrew Gillespie, 28 ans, a été condamné à une peine de six ans de détention, hier, au palais de justice de Longueuil. Le jeune homme avait tiré des coups de feu à l'extérieur d'un bar de Brossard, près de Longueuil, le 27 août 2004. Expulsé par les portiers de l'établissement, il s'était dirigé vers sa voiture pour prendre une arme, tirant ensuite des coups de feu au hasard et faisant deux blessés. Christopher Andrew Gillespie a été reconnu coupable, l'automne dernier, à la suite de son procès. Le tribunal l'a condamné à six ans de prison. Le jeune homme a déjà purgé l'équivalent de trois ans.
Presse Canadienne

Alerte générale dans Rosemont

Deux immeubles en copropriété abritant chacun sept appartements ont été la proie des flammes, hier soir. L'alerte générale a nécessité la mobilisation d'une centaine de pompiers du Service des incendies de la Ville de Montréal. Vers 21 h, hier, un premier appel a été fait pour signaler un incendie à la base d'une cheminée sur le toit du 4675, rue de Chambly. À l'arrivée des pompiers, les forts vents ont tôt fait de propager les flammes à l'immeuble voisin et de forcer l'évacuation des résidants des 14 logements. Au moment de mettre sous presse, on ne comptait aucun blessé majeur parmi les personnes évacuées. Les flammes auront par contre causé d'importants dégâts matériels à la structure des deux immeubles. Les pompiers se préparaient à passer une partie de la nuit sur les lieux, selon le chef des opérations, joint par *La Presse* hier soir.
La Presse

Ski de Fond
Le Spécialiste



Touring • Course • Hors piste
• Cliniques de fartage
• Rabais sur équipement complet
• Grand choix de vêtements et accessoires
André Jac Sport
5520, boul. des Laurentides, Laval
(450) 622-2410 / Sans frais 1 800 997-2410
*Jusqu'à épuisement des stocks. Hâtez-vous !
3383194 3385422

Les jeunes qui y entrent s'en sortent!
1-866-99-coeur
Les Auberges du coeur
www.aubergesducoeur.com
3368557
AC03
Maisons d'hébergement pour jeunes en difficulté et sans abri

LOTO QUÉBEC Résultats TVA, le réseau des tirages

Banco	Tirage du 2006-02-27	01 03 04 08 18 20 27 28 32 40 42 45 46 48 52 60 62 67 68 70
La Quotidienne	Tirage du 2006-02-27	3 : 761 — 4 : 1455
Extra	Tirage du 2006-02-27	NUMÉRO 153756
Astro	Tirage du 2006-02-27	Jour 19 - Mois AOÛT - Année 49 - Signe POISSONS
Mise-O-Jeu	PARIEZ SUR LE HOCKEY ! DEMANDEZ LE PROGRAMME 1 OU 6.	

Les modalités d'encaissement des billets gagnants paraissent au verso des billets. En cas de disparité entre cette liste et la liste officielle de L-Q, cette dernière a priorité.



Four Points Sheraton
GATINEAU-OTTAWA
HÔTEL & CENTRE DE CONFÉRENCES



FORFAIT RELÂCHE SCOLAIRE
90,00 $*
Du 22 février au 31 mars 2006
Inclus dans le forfait :
Chambre spacieuse
Stationnement
Admission au Musée canadien des civilisations et au Musée des enfants pour deux personnes.
* Tarif par nuitée, occupation simple ou double, taxes en sus.
- Les enfants de moins de six ans mangent gratuitement.
- Selon les disponibilités, ne s'applique pas aux groupes.
- Piscine intérieure et centre de conditionnement.
- Les Musées sont fermés le lundi.
3382134A 3382135
Hôtel Four Points *par* Sheraton Gatineau-Ottawa
35, rue Laurier, Gatineau (Hull), Québec, Canada J8X 4E9
Réservations : 1-800-567-9607, poste 2094
reservations@fourpointsgatineau.com
www.fourpoints.com/gatineau



Plus de 50 projets résidentiels neufs à découvrir !
Déjà des milliers de visiteurs !
DERNIÈRE CHANCE les 4 et 5 mars de 12 h à 17 h
Les Week-ends Visites libres à Montréal
www.visiteslibresamontreal.com
Obtenez la liste complète des projets sur notre site Web ou dans le cahier Mon Toit de *La Presse* du samedi.
Pour renseignements : (514) 526-4810
En collaboration avec :
GARANTIE MAISONS NEUVES APCHQ
Montréal
Électroménagers GE
MICROTEC
3385062A

Da Vinci Code au coeur d'un procès

Dan Brown et sa maison d'édition sont accusés de plagiat

MALI ILSE PAQUIN
COLLABORATION SPÉCIALE

LONDRES — Le phénomène littéraire *Da Vinci Code* déchaîne à nouveau les passions, sauf que cette fois-ci, l'intrigue se déroule à la Haute Cour de Londres pour un procès d'envergure. Deux auteurs britanniques d'un ouvrage paru en 1982 poursuivent pour plagiat Random House, la maison d'édition du best-seller.

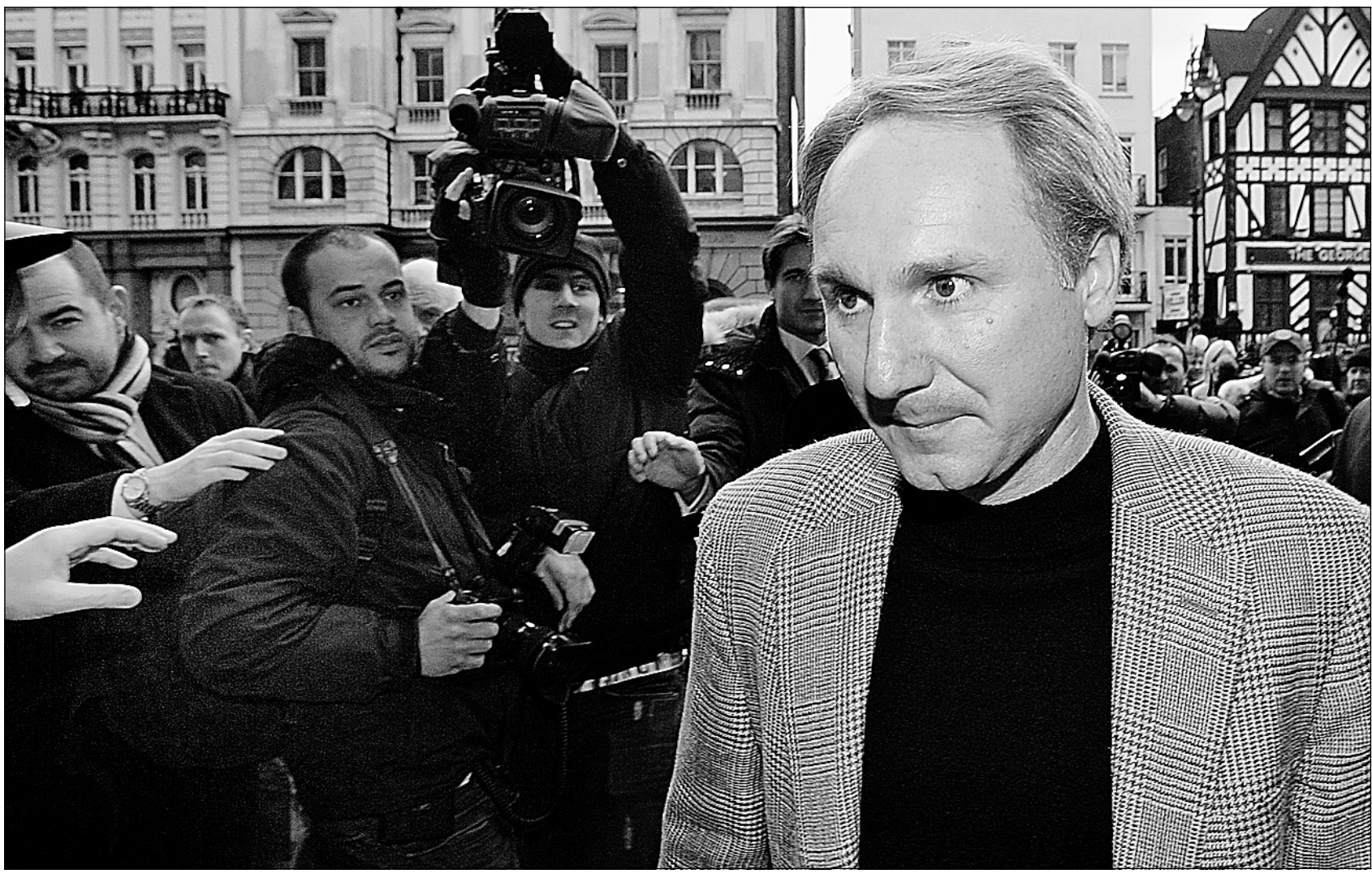


PHOTO TOBY MELVILLE, REUTERS

Dan Brown, l'auteur de *Da Vinci Code*, a été accueilli, hier, par un barrage de photographes et de caméramans à l'ouverture du procès pour plagiat que lui intentent deux auteurs britanniques.

Les plaignants et Dan Brown, l'auteur de *Da Vinci Code*, ont été accueillis hier par un barrage de photographes à l'ouverture du procès. Le romancier, dont les apparitions médiatiques sont rares, s'est contenté de répondre « Bonjour » avec un sourire crispé aux questions des journalistes.

Michael Baigent et Richard Leigh accusent Dan Brown de s'être approprié « l'architecture », c'est-à-dire le thème central de leur essai historique intitulé *The Holy Blood and the Holy Grail* (*L'Énigme sacrée* et *Le Message* en traduction française), violant ainsi leurs droits d'auteur.

Leur ouvrage expose une théorie selon laquelle Jésus-Christ aurait épousé Marie-Madeleine et se serait enfui avec elle et leurs enfants en France après avoir survécu à sa crucifixion. Sa descendance aurait été protégée par l'ordre des Templiers.

Une autre de leurs hypothèses controversées suggère que l'Église catholique aurait cherché à éliminer la lignée de Jésus-Christ pendant l'Inquisition pour demeurer au pouvoir.

Dan Brown a utilisé plusieurs de ces éléments pour tisser l'intrigue de *Da Vinci Code*, un jeu de piste meurtrier dans lequel un professeur de Harvard découvre les machinations d'une société secrète du Vatican pour dissimuler la descendance de Jésus-Christ.

Le romancier américain ne s'est pourtant jamais caché de s'être inspiré de la théorie des deux auteurs pour son livre, dont presque 40 millions d'exemplaires ont été vendus depuis 2003. Le nom d'un des personnages, Leigh Teabing, est en fait une anagramme des patronymes des historiens qui l'affrontent au procès.

L'avocat de Michael Baigent et Richard Leigh, Jonathan James, a affirmé lors de son plaidoyer, hier, que « l'hypothèse historique des auteurs a inspiré d'autres ouvrages qui ont développé l'un ou l'autre de ses aspects. Mais aucun n'avait encore volé la pièce maîtresse du livre. »

Une controverse de plus

Le roman n'en est pas à sa première polémique. Des historiens ont tourné en ridicule ses références historiques dès sa sortie. Le Vatican l'a qualifié l'année dernière de ramassis « de mensonges honteux et non fondés ». Quelques sites religieux mentionnés dans *Da Vinci Code*, tels que l'abbaye de Westminster, ont refusé d'ouvrir leurs portes pour le tournage de l'adaptation cinématographique en guise de protestation.

Un autre auteur de fiction américain, Lewis Perdue, a déjà poursuivi Dan Brown pour plagiat en 2005, sans succès.

Dans ce cas-ci, le défi pour le juge Peter Smith sera de déterminer si l'utilisation de recherches antérieures pour une oeuvre de fiction représente un vol de propriété intellectuelle. Antony Gold, expert en droits d'auteur interviewé par le *Financial Times*, parie que Dan Brown et sa maison d'édition se tireront d'affaire. « Les cas d'atteinte aux droits d'auteur sont toujours difficiles à prouver. Le plaignant doit démontrer hors de tout doute qu'une idée a été directement copiée. »

Si Michael Baigent et Richard Leigh obtiennent gain de cause — le troisième auteur de l'ouvrage ne participe pas à la poursuite —, ils pourraient soutirer une part des redevances faramineuses du *thriller*. La sortie en Grande-Bretagne du film, mettant en vedette Tom Hanks et Audrey Tautou, serait aussi compromise.

Peut-être pas péril en la demeure

SONIA SARFATI

Si, dans *Da Vinci Code*, Dan Brown n'a fait qu'utiliser la thèse élaborée dans *The Holy Blood and the Holy Grail* — à savoir que Jésus et Marie-Madeleine étaient mariés et ont eu un enfant dont la descendance est parvenue jusqu'à nos jours —, la maison d'édition Random House ne sera pas reconnue coupable de plagiat dans le procès qui s'est ouvert hier à Londres.

« Il n'y a pas de propriété privée d'une idée, il n'y a que des droits d'auteur sur l'expression d'une idée », explique Me Daniel Payette, avocat spécialisé dans les droits d'auteur, qui a lu *Da Vinci Code* mais pas l'essai que les plaignants, Michael Baigent et Richard Leigh, ont lancé en 1982.

Pour qu'il y ait plagiat, donc cause, il faut qu'il y ait appropriation significative de l'oeuvre. « Pour le déterminer, poursuit Me Payette, le tribunal va faire une comparaison des deux oeuvres : l'oeuvre originale et l'oeuvre prétendue contrefaite, afin de voir s'il y a eu appropriation d'éléments significatifs. » C'est-à-dire si Dan Brown reproduit, dans les explications techniques et historiques dont il essaime son roman, des passages de *The Holy Blood and the Holy Grail*.

« Il y a cause si ces emprunts sont systématiques et nombreux. »

Or, l'avocat des plaignants, Me Jonathan Rayner James, a lui-même indiqué que l'affaire ne portait pas sur le vol de passages spécifiques, mais sur l'appropriation présumée de certains thèmes et idées.



Qu'attendez-vous pour appuyer sur le bouton d'avance rapide ?

Voici la toute nouvelle Classe B 2006.

POUR ACCÉDER AU PLAISIR DE CONDUIRE
- La B200 TURBO produit une puissance de 193 ch et atteint un couple de 206 lb-pi
- La transmission automatique à variation continue AUTOTRONIC s'adapte à votre style de conduite
- Les amortisseurs redessinés et le système d'amortissement sélectif travaillent de pair pour offrir un grand confort de roulement

POUR ACCÉDER À UNE SÉCURITÉ ACCRUE
- Construction unique en sandwich se traduisant par une assise surélevée offrant une meilleure visibilité et une sécurité hors pair
- Programme de stabilité électronique répartissant la puissance appliquée aux roues pour maximiser la traction
- Freinage d'urgence assisté appliquant la force de freinage maximale si nécessaire
- STEER CONTROL aidant à stabiliser le véhicule en cas de dérapage
- 8 coussins gonflables, dont des coussins-rideaux, pour une protection complète

POUR ACCÉDER À PLUS D'ESPACE
- Meilleur rapport de sa catégorie pour l'espace intérieur vs les dimensions extérieures
- Sièges arrière à dossier rabattable et coussin inclinable vers l'avant
- Plancher du coffre à hauteur réglable
- Toit ouvrant Panorama en option ajoutant à la sensation d'espace qui règne à bord du véhicule

Mercedes-Benz

3383027A

Montréal
Automobiles Silver Star Inc.
7800, Boul. Décarie, Montréal
(514) 735-3581

West Island
Mercedes-Benz West Island
4525, Boul. St-Jean, Dollard-des-Ormeaux
(514) 620-5900

Laval
Mercedes-Benz Laval
3131, Autoroute 440 Ouest, Laval
(450) 681-2500

Rive-Sud
Mercedes-Benz Rive-Sud
4844, Boul. Taschereau, Greenfield Park
(450) 672-2720

3384060

© Mercedes-Benz Canada Inc., 2006. *Offre de location-bail basée sur une Grandroutière Sport Compacte B200 neuve, disponible uniquement par l'intermédiaire de Services financiers Mercedes-Benz sur approbation du crédit. 329 $ par mois pendant 39 mois. Acompte ou reprise équivalente de 2 750 $ plus première mensualité et dépôt de garantie de 400 $ dus à la date d'entrée en vigueur du bail. Taux de location annuel de 4,5 %. Obligation totale : 12 831 $. Kilométrage limité à 18 000 km/an (0,20 $/km supplémentaire). Frais de transport et de préparation (jusqu'à 1 795 $; le concessionnaire peut facturer moins), d'immatriculation, d'assurance et d'enregistrement, ainsi que taxes et frais RRPMR en sus. Le concessionnaire peut louer à prix moindre. B200 TURBO montrée avec jantes en alliage d'aluminium à 10 bras, en option.

MONDE

LE TOUR DU GLOBE

IRAN
Washington sceptique

La Maison-Blanche s'est déclarée « sceptique » hier sur la bonne foi de l'Iran après l'annonce d'un possible accord nucléaire avec la Russie, en invoquant les dissimulations passées de la République islamique. « Il faut voir ce que seront les détails d'un accord », a dit devant la presse le porte-parole de la Maison-Blanche, Scott McClellan, en relevant que les Iraniens et les Russes avaient dit que les négociations se poursuivaient. McClellan a argué de déclarations iraniennes selon lesquelles la République islamique, même en cas d'accord avec la Russie, poursuivrait ses activités d'enrichissement d'uranium.

d'après AFP

SERBIE
L'UE et le TPI



PHOTO AFP

Un partisan radical serbe brandit la photo du général Ratko Mladic, recherché pour crimes de guerre.

Le ministre des Affaires étrangères de la Serbie-Monténégro, Vuk Draskovic, a estimé hier qu'une menace de l'UE d'interrompre son dialogue de rapprochement avec Belgrade, sans imposer d'ultimatum, lui donnait « une chance de plus » de coopérer avec le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie. Le procureur du TPI Carla del Ponte a assuré la semaine dernière que le général Ratko Mladic, en fuite depuis son inculpation pour génocide en 1995, était en Serbie.

d'après AFP

ARABIE SAOUDITE
Cinq suspects tués

Cinq suspects ont été tués hier près de Riyad dans des accrochages avec les forces de sécurité, trois jours après un attentat manqué contre le complexe pétrolier d'Abqaiq, dans l'est du royaume saoudien. Un sixième suspect a été arrêté dans une opération séparée, a indiqué un porte-parole du ministère de l'Intérieur. L'attentat, qui a coûté la vie à deux policiers et deux assaillants, a été revendiqué sur Internet par l'Organisation Al-Qaeda dans la péninsule des Arabes, la branche saoudienne du réseau terroriste.

d'après AFP

AFGHANISTAN
Mutinerie: trois morts



PHOTO REUTERS

Policiers et soldats ont encerclé la grande prison près de Kaboul où les détenus se sont mutinés.

Les détenus de la plus grande prison d'Afghanistan, près de Kaboul, en révolte depuis samedi, ont livré hier aux autorités trois cadavres et 30 blessés, alors que des négociations se poursuivaient pour un retour à l'ordre. Les mutins ont aussi accepté de laisser partir les femmes détenues et leurs enfants, et les autorités ont rétabli l'eau et le courant. Mohamad Qasim Hashimzai, vice-ministre de la Justice, a indiqué qu'il restait à voir si les mutins évacueraient comme convenu les locaux dont ils se sont emparés.

d'après AFP

ISRAËL
Politique discriminatoire

La Cour suprême d'Israël a dénoncé hier la « discrimination » dont est victime la minorité arabe depuis la création de l'État juif, s'opposant à un plan visant à favoriser des localités juives, apprend-on de source judiciaire. Les sept juges de la Cour ont estimé à l'unanimité que les autorités « exerçaient une politique discriminatoire » à l'encontre de la population arabe. Ils ont jugé qu'un plan visant à créer des « zones de priorité nationale » devait être annulé dans la mesure où il renforçait cette discrimination.

d'après AFP



PHOTO KARIM SAHIB, AFP

Des soldats irakiens montent la garde à une mosquée sunnite dans le centre de Bagdad. Les violences sectaires continuent.

Levée du couvre-feu de jour en Irak malgré les violences

L'Allemagne dément avoir remis aux États-Unis les plans de défense de Bagdad

JOONEED KHAN

À la veille de la reprise de son procès, le président déchu Saddam Hussein a appelé hier à l'unité des Irakiens, tandis que le gouvernement de transition levait le couvre-feu de jour et déployait des chars dans les rues de Bagdad sans que cessent ni les violences sectaires ni les attaques des insurgés contre l'occupation étrangère.

Après les violences entre chiites et sunnites qui ont fait quelque 200 morts à la suite du dynamitage, mercredi, de la mosquée Askariyya, mausolée chiite de Samarra, les attaques ont continué : une vingtaine d'Irakiens au moins ont été tués hier, quatre par la chute d'obus près d'une station service et quatre dans l'explosion d'une bombe devant une mosquée sunnite à Bagdad.

Le *New York Times* rapportait que le renseignement allemand a remis aux États-Unis, en février 2003, un nouveau plan de défense de Bagdad, et aidé ainsi l'invasion de l'Irak « bien plus que ce que le gouvernement allemand a admis publiquement ».

L'Allemagne a démenti, affirmant que le BND, ses services secrets, « n'a eu aucune connaissance » d'un tel plan qui aurait été adopté le 18 décembre 2002 entre l'ex-dictateur Saddam Hussein et ses commandants.

Mutisme au Pentagone

Le Pentagone n'a pas réagi. « Je ne peux pas parler de la validité de l'information. Il faut demander au gouvernement allemand quel rôle ils ont pu jouer dans les renseignements avant la guerre en Irak », a dit un porte-parole du Pentagone, le commandant Greg Hicks.

Selon un expert allemand des services secrets, Erich Schmidt-Eenboom, l'article du NYT est « très crédible », en raison des longues et étroites relations ayant existé entre le BND et les services secrets irakiens.

Des voix se sont élevées hier au Parti libéral et au Parti de gauche (opposition) ainsi que dans la CDU, parti d'Angela Merkel, pour réclamer une clarification parlementaire.

De sa prison, Saddam Hussein a appelé à l'unité des Irakiens et rendu hommage au leader chiite Ali Sistani, selon un communiqué publié hier par son avocat Khalil al-Doulaïmi.

Selon Doulaïmi, qui a rencontré Saddam Hussein dimanche pendant sept heures dans sa cellule, l'ancien dictateur a appelé « les Irakiens à unifier leurs rangs et ne laisser aucune chance à ceux qui veulent susciter la sédition et créer la division ». Il « a rendu hommage à l'ayatollah Sistani pour ses efforts visant à empêcher la sédition confessionnelle ».

« Ce qui arrive à l'Irak et aux Irakiens est la conséquence de l'agression (étrangère) et son lot de destructions et de ruines. Dieu veut nous mettre à l'épreuve », a dit l'ex-dictateur.

Khalilzad optimiste

Saddam Hussein, qui doit comparaître à nouveau aujourd'hui, a rendu hommage à toutes les tribus, dont celles de la province d'Al-Anbar, qui « sont l'avant-garde de l'Irak » et auxquelles il a adressé un poème.

L'ambassadeur des États-Unis Zalmay Khalilzad a estimé hier que la situation en Irak s'améliorait et indiqué que la journaliste états-unienne Jill Carroll, prise en otage, serait vivante.

Khalilzad avait menacé lundi dernier de couper les vivres aux forces de sécurité en Irak si elles étaient dominées par des milices chiites. Deux jours plus tard, ces milices chiites imposaient leur loi sur le pays dans la foulée de l'attentat de Samarra, poussant l'Irak au bord de la guerre civile.

L'Irak pourrait basculer dans la guerre civile si les chiites et les Kurdes, vainqueurs des législatives, ne donnaient pas aux sunnites un rôle important au gouvernement et ne désarmaient pas leurs milices, a averti hier l'influent groupe de réflexion ICG.

« Il reste peu de temps pour arrêter la chute vers la guerre civile », a estimé l'International Crisis Group situé à Bruxelles et animé par d'anciens hauts responsables de divers pays.

La majorité de la population dans 33 pays — sur 35 où une enquête d'opinion a été menée — estime que l'invasion de l'Irak en mars 2003 a augmenté la menace terroriste dans le monde, révèle un sondage de la BBC rendu public hier.

Une note positive : le chef de file de la principale liste sunnite, Adnane al-Doulaïmi, a affirmé hier être prêt à lever son boycottage pour la formation du gouvernement si les mosquées sunnites occupées après le dynamitage du mausolée chiite étaient évacuées.

Avec AFP, AP, Reuters, Zaman, BBC, Al-Jazira et CounterPunch

L'Europe aide les Palestiniens sans cautionner le Hamas

D'APRÈS AFP

BRUXELLES — Les Européens ont débloqué hier 160 millions de dollars CAN pour maintenir à flot le gouvernement palestinien de transition, tout en se défendant de cautionner le mouvement radical Hamas ou de préjuger de l'avenir de l'aide européenne.

La commissaire aux Relations extérieures, Benita Ferrero-Waldner, a appelé les autres pays donateurs à faire un effort analogue pour soutenir l'Autorité palestinienne (AP).

L'AP fait face à une grave crise financière, aggravée par la décision israélienne de cesser le versement des droits de douanes et de TVA qui lui sont dus (60 millions par mois). Cet argent assure 30 % du budget de l'AP et permet de payer 140 000 fonctionnaires.

Si rien n'est fait, l'Autorité palestinienne est menacée d'effondrement financier « d'ici à deux semaines », a averti l'envoyé du Quartette au Proche-Orient, James Wolfensohn, dans une lettre adressée aux membres du groupe (États-Unis, UE, ONU et Russie).

Cette asphyxie financière met la « communauté internationale » le dos au mur, alors qu'elle s'interroge sur l'opportunité de continuer à soutenir les Palestiniens après la victoire du Hamas islamiste aux législatives du 25 janvier.

Les États-Unis ont salué le geste de l'UE, le qualifiant de décision « bienvenue » qui exprime « l'engagement à venir en aide au peuple palestinien ».

Le porte-parole adjoint du secrétariat d'État Adam Ereli a indiqué que l'attribution de ce paquet d'aides « intervient dans le contexte de l'accord signé » par le Quartette, qui regroupe les principaux donateurs des Palestiniens.

« Nous travaillons tous ensemble là-dessus, pour aider le peuple palestinien » a-t-il dit, précisant que la secrétaire d'État Condoleezza Rice avait parlé par téléphone avec la commissaire européenne aux Relations extérieures.

Le Hamas a salué la décision de l'UE. « L'UE commence à s'accommoder de la victoire du Hamas aux législatives. L'aide de l'UE doit se poursuivre après que le gouvernement entrera en fonctions », a déclaré un responsable, Khalil Abou Leila.

Les États-Unis ont menacé de suspendre leur assistance aux Palestiniens si le Hamas, qu'ils considèrent comme une organisation terroriste, formait un gouvernement et refusait de renoncer à la violence, de reconnaître le droit à l'existence d'Israël et de respecter les accords internationaux signés par les précédents dirigeants palestiniens.

Le président palestinien Mahmoud Abbas a démenti hier des rapports selon lesquels il démissionnerait si le Hamas l'empêchait de faire avancer le processus de paix avec Israël.

« Ce qui a été publié et diffusé est sans fondement », a déclaré Abbas à la presse à Sanaa, où il a effectué une visite avant de se rendre aux Émirats arabes unis. « J'ai été élu par le peuple palestinien sur la base d'un programme et je ferai de mon mieux pour l'appliquer », a-t-il dit.

Israël a désavoué hier sa ministre des Affaires étrangères Tzipi Livni qui avait qualifié Mahmoud Abbas de « hors jeu ». « Nous ne considérerons pas Abou Mazen comme « hors jeu ». C'est une expression inappropriée. Il n'est pas judicieux pour l'heure de critiquer Abou Mazen, puisque le monde entier, y compris les États-Unis, est de cet avis », a dit un haut responsable israélien qui a requis l'anonymat.

Délégation à Moscou

La Russie a annoncé qu'une délégation du Hamas était attendue vendredi à Moscou. Elle sera conduite par Khaled Mechaal, chef du Bureau politique du mouvement.

Mechaal a déclaré au quotidien arabe *al-Hayat* que son groupe était disposé à ouvrir un dialogue sans conditions même avec les États-Unis, mais pas avec Israël.

La visite de la délégation du Hamas, invitée par le président Vladimir Poutine, est une chance « sérieuse » pour « en finir avec le massacre » au Proche-Orient, a estimé hier l'ex-numéro 1 soviétique et Prix Nobel de la paix, Mikhaïl Gorbatchev.

PHILIPPINES

La traque des « conspirateurs » s'amplifie

JASON GUTIERREZ
ET KARL WILSON
AGENCE FRANCE-PRESSE

MANILLE — La présidente philippine Gloria Arroyo a poursuivi hier la traque des « conspirateurs » qui ont, selon elle, tenté de la renverser, déférant devant la justice 16 opposants, dont quatre élus, et mettant sous les verrous quatre membres haut placés de la police.

La police a déféré le député Crispin Beltran, arrêté vendredi pour tentative de coup d'État. Beltran est le nº 1 de la coalition de gauche Bayan Muna (« La Nation d'abord »). Lui et les trois autres députés déférés ont été aux avant-postes des manifestations contre la présidente. L'un des élus a été hier placé en détention.

L'ancien colonel Gregorio « Gringo » Honasan, qui s'est lui-même qualifié de « conseiller en coups d'État avortés », compte parmi les déférés. Quatre membres haut placés de la police antiterroriste ont aussi été placés en détention. Ils sont accusés d'avoir recruté des collègues afin de prendre part à des manifestations contre la présidente.

Le commissaire divisionnaire Marcelino Franco, révoqué vendredi de son poste de commandant des Forces d'action spéciales de la police, figure parmi les détenus.

Ces mesures s'inscrivent dans le cadre de l'état d'urgence décrété vendredi pour déjouer un projet de coup d'État. Des membres haut placés et un leader de l'opposition politique avaient déjà été placés sous les verrous, mais la présidente a averti qu'elle n'en resterait pas là.

En l'absence de véritables mouvements de masse, à la différence des anciennes « révoltes du peuple » qui avaient mené au renversement du dictateur Ferdinand Marcos en 1986, de nombreuses voix se sont élevées pour réclamer la levée d'un état d'urgence « fictif ».

Dimanche soir, un commandant des marines, révoqué pour tentative de putsch, se retranchait avec une centaine d'hommes dans un camp militaire. La mutinerie a pris fin sans violence après cinq heures à la suite d'un accord entre militaires.

« En raison de cet incident, je crois que le public comprendra que la levée de l'état d'urgence sera repoussée », a déclaré Ignacio Bunye, porte-parole de la présidence, sans donner de calendrier.

Situation bloquée

Les mesures de répression sont « le prix élevé à payer pour de mauvaises intentions politiques », a estimé hier la présidente Arroyo.

Une coalition d'avocats a déposé un recours devant la Cour suprême demandant l'annulation de l'état d'urgence « qui réprime des manifestations légitimes ». « Nous ne voyons aucune menace claire ni présente qui pourrait justifier une telle déclaration », estime le Groupe pour une loi alternative, coalition de 17 cabinets d'importance.

La situation semble d'autant plus bloquée que l'opposition ne présente pas une solution de rechange crédible, a estimé la fille de l'ex-dictateur Ferdinand Marcos, Maria Imelda Marcos, alors que l'armée paraît une option acceptable.

La présidente Arroyo a entamé sa crédibilité, à la fois au niveau national et international, estiment des analystes. « Cela a envoyé des signes négatifs non seulement ici mais aussi au niveau international », a déclaré Ben Diokno, professeur à l'Université des Philippines et ancien ministre sous la présidence de Fidel Ramos (1992-1998).

« Les opposants se servent de l'état d'urgence pour élargir leur assise politique et les faucons du gouvernement jouent leur jeu », dit un analyste qui préfère taire son nom. « C'est comme si on se servait de cet état d'urgence pour réprimer la gauche », ajoute-t-il.

Environ 40 % des 85 millions de Philippins vivent avec deux dollars ou moins par jour.



PHOTO BOBBY YIP, REUTERS

Un protestataire tient une immense affiche de la présidente des Philippines Gloria Arroyo au cours d'une manifestation à Manille.

La crise s'aggrave en Thaïlande : l'opposition boycotte les élections

ANUSAK KONGLANG
AGENCE FRANCE-PRESSE

BANGKOK — La crise politique s'est aggravée hier en Thaïlande où les partis de l'opposition ont annoncé qu'ils boycotteraient les élections anticipées convoquées pour le 2 avril par le premier ministre Thaksin Shinawatra, alors qu'une nouvelle manifestation se tenait à Bangkok.

L'annonce du boycottage est intervenue à l'issue d'une journée d'intenses consultations au cours de laquelle Thaksin et l'opposition avaient donné l'impression de rechercher un compromis sur des réformes constitutionnelles, ce qui avait permis à la Bourse de Bangkok de regagner plus de 1,5 %.

« En raison de la distorsion du sujet, les trois partis ont décidé de ne pas rencontrer Thaksin et ne présenteront aucun candidat aux élections », a déclaré Abhisit Vejjajiva, chef du Parti démocrate, principale formation de l'opposition.

Abhisit, 41 ans, a lancé la bombe du boycottage à l'issue d'une réunion avec les dirigeants de deux autres formations de l'opposition, Chart Thai et Mahachon.

Les trois partis avaient donné jusqu'à hier à Thaksin pour s'engager par écrit à lancer des réformes constitutionnelles visant à donner davantage de pouvoir au peuple.

Homme d'affaires reconverti dans la politique, le premier ministre est depuis longtemps accusé par ses détracteurs d'avoir accaparé tous les pouvoirs grâce à l'argent.

Un peu plus tôt, Thaksin avait promis d'inclure des réformes constitutionnelles dans sa plateforme et avait proposé d'établir une commission « neutre » de sages, mais il avait refusé de signer le moindre document avec l'opposition.

Thaksin, 56 ans, élu en 2001 et réélu en 2005, est dans l'oeil du cyclone depuis le 23 janvier, quand sa famille a vendu pour 1,9 milliard de dollars toutes les parts qu'elle détenait dans Shin Corp, géant des télécommunications qu'il avait fondé avant d'entrer en politique. C'est Temasek, holding du gouvernement singapourien, qui a acheté.

Quatre manifestations depuis le début du mois à Bangkok ont rassemblé des dizaines de milliers de personnes qui ont réclamé sa démission.

Plus de 50 000 manifestants ont participé, selon la police, à un rassemblement dimanche sur une place proche du palais royal, et ils étaient entre 10 000 et 15 000 hier soir à se retrouver au même endroit.

Vers minuit, des milliers d'entre eux marchaient vers le Monument de la démocratie avec l'intention de prêter serment pour obtenir la démission de Thaksin « au plus tard le 5 mars », selon un organisateur.

Plutôt que de démissionner, le premier ministre a dissous vendredi la Chambre basse du Parlement et a convoqué des élections anticipées.

Cette décision n'a pas désamorcé la crise qui prend une nouvelle dimension avec la décision de l'opposition de boycotter le scrutin du 2 avril, estiment des analystes.

Selon la plupart des commentateurs, le parti de Thaksin, Thai Rak Thai (Les Thaïlandais aiment les Thaïlandais), qui contrôlait 375 des 500 sièges dans la Chambre dissoute, a toutes les chances de remporter aisément les élections.

Thaksin a joui jusqu'ici d'une forte popularité dans les campagnes. La Thaïlande enregistre une croissance annuelle de l'ordre de 5 % et connaît le plein emploi.

Mais la décision des démocrates a fait monter les enchères dans ce pays de 63 millions d'habitants, monarchie constitutionnelle où l'armée a souvent pris le pouvoir jusqu'au début des années 90.



PHOTO SAEED KHAN, AFP

Une dizaine de milliers de manifestants ont participé hier à un rassemblement sur une place proche du palais royal, à Bangkok, pour réclamer la démission du premier ministre thaïlandais, Thaksin Shinawatra.

Tarifs très avantageux pendant trois petits jours.
Mes chers amis, c'est à votre tour !



RÉSERVEZ AVANT LE 2 MARS 2006 POUR VOYAGER UN MARDI, UN MERCREDI OU UN JEUDI*. Aller simple de Montréal à partir de :

Économisez 10 $ de plus sur nos tarifs déjà réduits†.

économisez 45 $ + 10 $ MAINTENANT 77 $ TORONTO
économisez 73 $ + 10 $ MAINTENANT 119 $ MONCTON • HALIFAX
économisez 90 $ + 10 $ MAINTENANT 119 $ WINNIPEG
économisez 73 $ + 10 $ MAINTENANT 129 $ CHARLOTTETOWN
économisez 86 $ + 10 $ MAINTENANT 129 $ FORT LAUDERDALE††
économisez 90 $ + 10 $ MAINTENANT 139 $ ST. JOHN'S
économisez 66 $ + 10 $ MAINTENANT 139 $ ORLANDO
économisez 95 $ + 10 $ MAINTENANT 184 $ CALGARY • EDMONTON
économisez 89 $ + 10 $ MAINTENANT 187 $ LAS VEGAS
économisez 115 $ + 10 $ MAINTENANT 194 $ VANCOUVER††

AIR MILES MD Des voyages et bien davantage

Réservez sur **westjet.com** ou communiquez avec votre agent de voyages pour accumuler des milles de récompense AIR MILES. Pour tout renseignement, composez le 1 877 956 6982.

WESTJET 10 YEARS ANS

3385388A

†† Tarifs applicables aux vols sans escale en direction de Fort Lauderdale et de Vancouver seulement. * Pour les destinations canadiennes, les tarifs sont offerts pour les vols du mardi, du mercredi et du jeudi, et s'appliquent aux réservations effectuées avant le 2 mars 2006 pour les départs avant le 17 mai 2006. Pour les destinations américaines, aucune période d'interdiction ne s'applique; les tarifs sont offerts tous les jours de la semaine et s'appliquent aux réservations effectuées avant le 2 mars 2006 pour les départs avant le 31 mai 2006. † Les tarifs annoncés incluent déjà le rabais de 10 $ par aller simple. Aucun achat préalable n'est requis. Sièges en nombre limité et pouvant ne pas être disponibles sur tous les vols. Nouvelles réservations seulement. Les taxes additionnelles, les frais et les suppléments sont en sus, s'il y a lieu. Non remboursable. Offre pouvant être combinée avec d'autres tarifs. Tarifs pour aller simple. Visitez westjet.com pour plus de détails. MD/MC Marque déposée/de commerce d'AIR MILES International Trading B.V. employée en vertu d'une licence par Loyalty Management Group Inc. et WestJet.

FORUM

André Desmarais > Président du conseil d'administration
Guy Crevier > Président et éditeur
Philippe Cantin > Vice-président à l'information et éditeur adjoint
Éric Trottier > Directeur de l'information **André Pratte** > Éditorialiste en chef
LA PRESSE

ÉDITORIAUX

Le « casseux de party »



apratte@lapresse.ca
ANDRÉ PRATTE

L'arrivée de Raymond Bachand au Conseil des ministres devait être un grand jour pour le gouvernement Charest. L'occasion a été gâchée par le refus de Thomas Mulcair d'accepter le ministère de consolation que lui proposait M. Charest en échange de l'Environnement. M. Mulcair aurait dû accepter cette offre. M. Charest aurait peut-être pu s'y prendre autrement.

M. Bachand apportera au gouvernement un bagage impressionnant de connaissances et d'expérience dans le domaine du développement économique, bagage qui sera très utile compte tenu des défis auxquels la province est confrontée. Sa présence devrait se faire sentir bien au-delà de son portefeuille. L'homme connaît très bien le Québec, il y a ses entrées dans tous les milieux. Personne ne pourra l'accuser de vouloir détruire le modèle québécois (il a contribué à son édification), d'être anti-syndical (il a dirigé le Fonds de solidarité de la FTQ) ou de manquer d'ambition pour le Québec (il fut longtemps souverainiste).

Pour faire de la place à M. Bachand dans son domaine d'expertise, le premier ministre devait déplacer Claude Béchard, vedette montante du Parti libéral qu'il n'était pas question de rétrograder. D'où l'idée de l'envoyer à l'Environnement, d'où la proposition faite à M. Mulcair. Il était prévisible que ce fougueux vétéran verrait comme une humiliation l'obscur ministère des Services gouvernementaux. S'il avait été un joueur d'équipe, le député de Chomedey aurait serré les poings et accepté. Il a montré hier qu'il plaçait son ego devant les intérêts de son parti.

Le bilan de M. Mulcair à l'Environnement est plus lourd de déclarations-chocs que de réalisations concrètes. N'empêche, il est à certains égards un politicien efficace, de sorte que l'actif supplémentaire apporté par Raymond Bachand est certainement diminué par le départ de ce ministre de calibre. Était-ce le seul moyen pour le premier ministre de parvenir à ses fins ? Avait-il vraiment besoin de se faire un ennemi de plus ?

Beauté intérieure



nathalie.collard@lapresse.ca
NATHALIE COLLARD

Depuis le début des temps, des millions de femmes se font dire qu'il faut souffrir pour être belle. On leur répète aussi que la véritable beauté est intérieure.

Mais fallait-il prendre ces deux dictons au pied de la lettre ?

En effet, la tendance est à la chirurgie esthétique des organes génitaux comme le rapportait notre collègue Sylvie St-Jacques dans un dossier réalisé avec Sylvia Galipeau et publié dans nos pages la fin de semaine dernière.

La Société américaine de chirurgie plastique note que la reconstruction du vagin est une intervention de plus en plus populaire. Au Canada comme aux États-Unis, des médecins qui se spécialisent dans le remodelage des parties intimes féminines proposent même des catalogues illustrés à leurs patientes quand ils ne leur conseillent pas carrément de consulter des magazines comme *Playboy* pour trouver un « modèle » qui leur plaît.

Voilà une mode qui laisse songeuse. Plus de 30 ans de féminisme pour en arriver là ?

Les féministes elles-mêmes ne savent plus à quelle prothèse mammaire se vouer, sans voix devant cet engouement irrésistible pour la quête du corps parfait.

Dans le brouhaha d'analyses sociologiques et philosophiques qui tentent de situer « le phénomène dans son contexte », l'injection de Botox est devenue, au mieux, « un acte d'émancipation féminine accompli par des femmes soi-disant maîtresses de leur corps » et, au pire, un « acte de soumission aux diktats de la beauté, imposé par les hommes, bien entendu ».

Le discours féministe traditionnel, qui conçoit presque toujours les femmes comme des victimes, semble aujourd'hui incapable de proposer une réflexion stimulante au sujet de ces femmes majeures et vaccinées obsédées à l'idée de vieillir.

Il faut dire que l'engouement pour la chirurgie plastique et l'obsession de la perfection corporelle ne sont plus des questions qui touchent uniquement les femmes. Ils sont devenus un véritable problème de société.

Les hommes aussi, quoique de façon moins cruelle, sont soumis à des pressions esthétiques : pectoraux hyper-développés, muscles saillants, chevelure abondante, virilité constante, personne n'y échappe.

Pas même les enfants, qui baignent dans un univers hypersexualisé dès un très jeune âge.

Bref, un contexte dans lequel tout le monde est perdant.

////////////////////////

Ce soir, l'émission *Enjeux*, diffusée sur les ondes de Radio-Canada, présentera un reportage portant sur les stéréotypes sexuels et l'hyper-sexualisation des enfants et des adolescents. On y verra des petits garçons qui rêvent de devenir des policiers et des petites filles qui jouent à la princesse. Des comportements on ne peut plus prévisibles chez des jeunes enfants, mais qui prennent une toute autre connotation dans le contexte actuel.

Car il y a bien entendu un lien à faire entre, d'un côté, des adultes obsédés par l'idée de la jeunesse et prêts à tout pour se conformer à un certain idéal de la beauté et de l'autre, des enfants, en particulier des petites filles, qui accordent une importance démesurée à l'image et à la séduction.

Il faut être naïf pour ne pas voir la relation entre les deux.

CYBERPRESSE

Oui au tramway

Autant pour atteindre les objectifs de Kyoto que pour réduire notre dépendance au pétrole, l'option de la construction d'un réseau de tramways à Montréal paraît une voie d'avenir prometteuse. Telle est l'opinion exprimée aujourd'hui par Réjean Benoit, directeur de Option Transport Durable, dans un texte intégral publié sur Cyberpresse.ca/opinions.

M. Benoit conclut : « Les Québécois pourraient profiter de la présence ici des deux géants mondiaux du matériel roulant plutôt que les voir s'entredéchirer pour le contrat de renouvellement de voitures de métro. Pourquoi pas le contrat du métro pour Bombardier à La Pocatière et les tramways pour Alstom à Sorel ? De quoi créer des milliers d'emplois dans ces entreprises et chez leurs nombreux fournisseurs. Il y a tant à faire à l'aire de Kyoto et du pétrole à plus de 50 dollars, il est plus que temps de bouger. »

À lire et à commenter sur :Cyberpresse.ca/opinions



serge.chapleau@lapresse.ca

DROITS RÉSERVÉS

Une occasion unique

À la suite de la défaite du 23 janvier, une grande réflexion s'impose au sein du Parti libéral du Canada

MARC GARNEAU
Ancien astronaute et président de l'Agence spatiale canadienne, l'auteur a été candidat libéral défait dans la circonscription de Vaudreuil-Soulanges lors des dernières élections fédérales.



PHOTO TOM HANSON, CANADIAN PRESS

Fort de son expérience dans la dernière campagne électorale, Marc Garneau espère aider à donner un nouvel élan au Parti libéral. Mais ce sera sans son ex-chef et ami Paul Martin.

À l'issue du scrutin du 23 janvier dernier, une occasion unique s'offre au Parti libéral du Canada. Dans les prochains mois, nous tous libéraux n'aurons pas seulement l'occasion de choisir un nouveau chef mais nous aurons aussi une opportunité unique de réfléchir et de débattre, entre nous, afin d'offrir une nouvelle vision à tous les Canadiens.

La dernière campagne électorale fut une expérience extraordinaire pour moi. Dans la circonscription de Vaudreuil-Soulanges, et ailleurs, l'élection m'a permis de rencontrer des personnes extraordinaires. Des personnes qui reflètent les attentes et les aspirations de tous les Canadiens.

Malheureusement, les meilleures leçons viennent dans la défaite. Au cours des dernières années, les Canadiens n'ont pas vu le PLC comme étant un parti apte à répondre à leurs aspirations. D'ailleurs, ils ont fait connaître leur mécontentement dans les deux dernières élections. Afin de retrouver sa cohésion et surtout la confiance des électeurs, le PLC se doit donc de faire les changements qui s'imposent. Outre s'assurer de l'harmonie au sein de ses troupes, le PLC se doit de saisir l'opportunité qui s'offre à lui afin de faire le plein de nouvelles idées et ainsi offrir aux citoyens une vision et un leadership renouvelés.

La nouvelle vision du parti devra inévitablement s'attaquer aux défis reliés aux enjeux du XXIe siècle, notamment, le vieillissement de la population, la santé, l'immigration, la globalisation et l'émergence des puissances économiques comme la Chine, l'Inde et le Brésil, l'environnement et le développement durable, et finalement, nos relations avec les États-Unis. Tout ceci en tenant compte du besoin pressant de moderniser et de renouveler la fédération pour permettre aux Canadiens de relever ces défis ensemble.

Dans les prochains mois, les libéraux devront travailler tous ensemble afin de dresser une nouvelle vision et un nouveau leadership qui sauront regagner la confiance des Canadiens et inspirer un nouvel espoir auprès de tous. Pour ma part, j'ai l'intention de participer activement à cette réflexion car je suis libéral et fier de l'être.

L'ex-astronaute Marc Garneau reconnaît que certaines de ses déclarations aient pu froisser des Québécois.

Pendant la dernière campagne électorale, j'ai fait quelques déclarations qui ont pu choquer certaines personnes. Toutefois, il est important de comprendre qu'elles ne visaient pas à choquer ou dénigrer quiconque et encore moins les Québécois.

Alimenter la réflexion

Ces déclarations visaient davantage à alimenter une réflexion profonde que, selon moi, tous les Québécois et Canadiens se doivent de faire sur les conséquences du projet de société proposé par le PQ et le Bloc.

Aujourd'hui, en rétrospective et en toute objectivité, je reconnais que celles-ci illustraient mal ma pensée et qu'elles étaient maladroites. Je peux donc concevoir que, dans le feu de l'action d'une campagne électorale, mes déclarations aient pu froisser certains de mes compatriotes québécois. Si cela est le cas, j'en suis sincèrement désolé.

Par contre, je suis convaincu plus que jamais qu'un débat de fond, lucide et objectif, doit avoir lieu sur les avantages, désavantages et conséquences pour les citoyens du projet de société avancé par le PQ et le Bloc. Je suis fermement d'avis que personne du clan souverainiste n'est en mesure de décrire concrètement l'étendue des conséquences économiques, sociales ou diplomatiques de la souveraineté.

À mon humble avis, le Canada est une démocratie exemplaire.

Dans l'éventualité d'un référendum, comme dans toute société moderne et responsable, les citoyens canadiens et québécois ont le droit d'exiger des protagonistes souverainistes de faire la démonstration tangible des impacts de leur projet. Nous avons tous, fédéralistes comme souverainistes, l'obligation de tenir un débat franc et lucide afin de permettre aux Québécois de prendre une décision de façon éclairée.

FORUM

Crime et châtiment



LYSIANE GAGNON
lgagnon@lapresse.ca

Les ravages de l'opinion publique sur la présomption d'innocence qui devrait être à la base de tout système judiciaire civilisé ne sont plus à démontrer. Mais en voici tout de même, venues de France, deux illustrations saisissantes.

D'abord, l'affaire d'Outreau — l'horrible saga des 13 personnes accusées à tort de pédophilie, saga dont le juge d'instruction Fabrice Burgaud est aujourd'hui devenu la brebis expiatoire. Ensuite, l'affaire Ilan Halimi — l'atroce assassinat du jeune vendeur de téléphones portables qui émeut ces jours-ci la France entière et sème l'effroi au sein de la communauté juive.

////////////////////////////

Dans les deux cas, les prévenus ont été instantanément « jugés » coupables, avant même que leur procès ait débuté, par diverses autorités aiguillonnées par la réaction viscérale de l'opinion publique.

À Outreau, les individus mis en cause par les fausses accusations ont été d'emblée traités comme de monstrueux pédophiles. Quant au crime dont vient d'être victime Ilan Halimi, les plus hautes autorités de l'État ont instantanément conclu que, loin d'être un « simple » crime crapuleux inspiré par l'appât du gain, il s'est agi d'un acte à connotation antisémite, ce qui évidemment rendrait ce crime encore plus grave.

Les dizaines de milliers de Français qui ont manifesté, dimanche, contre le racisme et l'antisémitisme, ont transformé ce qui n'est peut-être qu'un sordide fait divers en tragédie d'envergure nationale. Peut-être la preuve (non encore faite) leur donnera-t-elle raison, mais leur réaction était prématurée puisqu'on ne dispose pour l'instant que de bribes d'informations relatées par des policiers, que les présumés criminels se contredisent mutuellement, et que le chef du « gang des barbares », Yossouf Fofana, n'a même pas encore été extradé en France.

La triste ironie, c'est que ce procès d'intention, fondé sur une remarque lancée au cours d'un interrogatoire policier par un membre d'un gang qui semble particulièrement débile, survient quelques jours seulement après que l'opinion publique et les médias (qui en sont le véhicule et l'accélérateur) se furent acharnés contre le juge Burgaud, avec la même fureur qu'ils en avaient mis à s'acharner contre les présumés pédophiles d'Outreau.

Il y a quatre ans, le juge Burgaud était le héros pourfendant les crimes contre les enfants. Il est aujourd'hui le bouc émissaire de ce drame qui tient pourtant essentiellement à un système qui confie de trop lourdes responsabilités à de jeunes magistrats dépourvus d'expérience et de maturité.

Il fallait le voir témoigner en commission parlementaire : livide, défait, enfermé dans sa propre angoisse et sa culpabilité inavouée, il défendait encore méthodiquement, comme un bon petit soldat, ses décisions sommaires de l'époque. Et quand on connaît l'inflammabilité de l'opinion publique sur tout ce qui touche à la pédophilie, qui peut croire qu'on lui aurait pardonné s'il avait décidé de laisser en liberté des gens que leurs voisins accusaient de crimes abominables contre des enfants ?

////////////////////////////

Revenons à l'affaire Halimi. Pourquoi kidnapper contre rançon un modeste vendeur de 23 ans ? Explication d'un prévenu : les Juifs ont de l'argent et sont solidaires ; donc la communauté juive aurait payé la rançon même si la famille Halimi n'en avait pas les moyens. La remarque est troublante, l'équation entre « juif » et « argent » ayant toujours été à la base de l'antisémitisme. C'est ce qui a fait dire au ministre Sarkozy qu'il s'agissait d' « antisémitisme par amalgame ».

(C'est d'ailleurs, je regrette d'avoir à le rappeler, ce qui explique l'ampleur absolument démesurée qu'a prise, chez nous, au Québec, la vague d'indignation suscitée par le financement des écoles privées juives ; les écoles grecques bénéficiaient depuis 20 ans du même régime et personne n'y trouvait à redire.)

Cela dit, il s'agit, dans le cas Halimi, et à supposer que cette thèse soit avérée au procès, d'antisémitisme au second degré. De jeunes voyous incultes auraient absorbé un préjugé courant et auraient bêtement cru qu'en kidnappant un Juif, même pauvre, ils récolteraient la manne.

Mais ce n'est qu'au procès, une fois la preuve présentée, qu'on pourra mesurer la véracité de ce scénario. En attendant, les prévenus, aussi méprisables soient-ils, devraient bénéficier de la présomption d'innocence. Or, au lieu d'observer la réserve qui s'imposait, tous les politiciens se sont jetés dans la mêlée, incapables de résister au puissant courant de l'opinion publique, condamnant l'antisémitisme présumé des prévenus ou réclamant des peines exemplaires alors que l'appareil judiciaire n'a même pas entamé son travail.

Il faut certes combattre farouchement le racisme, tout comme d'ailleurs la pédophilie... mais, comme l'a montré la triste histoire d'Outreau, il ne faut pas que cela se fasse au mépris des droits des accusés.

Non au statu quo

Pour la première fois depuis 1791, les Québécois ont une chance réelle de modifier leur mode de scrutin

BENOÎT PELLETIER

L'auteur est ministre responsable de la Réforme des institutions démocratiques. Il publie ce texte à l'occasion de la tenue dans la région de Montréal des consultations de la Commission spéciale sur la Loi électorale.

Il y a un an, le gouvernement du Québec déposait un avant-projet de loi révisant entièrement la Loi électorale québécoise et incluant, conformément à son engagement, un nouveau mode de scrutin : le scrutin proportionnel mixte à compensation régionale. Ce dernier combine deux modes de scrutin, soit l'élection de 77 députés dans des circonscriptions, selon le vote uninominal à un tour que l'on connaît, et la désignation de 50 députés à partir de listes régionales. Ce nouveau mode de scrutin permettrait de corriger les distorsions engendrées par le mode actuel.

L'Assemblée nationale complète actuellement une vaste tournée de consultation sur le projet présenté par le gouvernement. Premier constat, la vaste majorité de ceux et celles qui sont intervenus jusqu'à présent devant la Commission spéciale sont favorables à un changement qui inclurait davantage de proportionnalité au système électoral québécois. Ces gens partagent donc le diagnostic posé par le gouvernement, mais ils affichent néanmoins des opinions différentes sur les solutions pour y remédier. Chacun y va de son idée, certaines étant audacieuses et originales. Tous sont à la recherche du modèle — LE modèle — qui s'appliquerait le mieux à la réalité du Québec d'aujourd'hui. Malheureusement, second constat, ce modèle parfait n'existe pas. Chaque modalité a ses avantages et ses inconvénients et, visiblement, il sera très difficile, sinon impossible d'obtenir l'unanimité sur cette question.

Objectifs démocratiques

Il y a d'abord ceux qui partagent les objectifs démocratiques poursuivis par le gouvernement, mais qui jugent le changement proposé trop radical. Ceux-là considèrent qu'un système uninominal à deux tours ou une nouvelle délimitation des circonscriptions électorales pour les rendre plus égalitaires, suffirait pour obtenir une représentation plus adéquate à l'Assemblée nationale. Malheureusement, ce n'est pas le cas. La plupart des experts sont clairs sur ce point.

Ces personnes s'inquiètent surtout de l'impact du mode de scrutin sur la stabilité politique qu'ils attribuent à l'existence des gouvernements majoritaires. Pourtant, rien ne permet de conclure que la stabilité soit l'apanage des gouvernements majoritaires. Si tel était le cas, la dictature du parti unique offrirait sans doute les meilleures perspectives de stabilité... À l'inverse, le scrutin uninominal n'est pas immunisé contre les gouvernements minoritaires, surtout plus on s'éloigne du bipartisme. Pensons seulement au résultat des élections fédérales de 2004 et de 2006.

D'autres personnes, surtout associées au Parti québécois, reprochent au gouvernement d'avoir présenté un projet « partisan », qui aurait pour effet de mettre fin à l'alternance et d'installer le Parti libéral du Québec au pouvoir à demeure. Une rapide analyse des faits permet à quiconque s'en donnant la peine de constater que cette affirmation est fallacieuse.

L'alternance politique n'est qu'une manifestation de la volonté de l'électorat, non un effet inhérent au scrutin uninominal. L'alternance politique que l'on observe au Québec depuis les années 1970, où le PLQ et le PQ forment respectivement le gouvernement pour deux mandats consécutifs, est loin d'être garantie par le mode de scrutin actuel. Au contraire, rien n'empêche, sous le mode de scrutin uninominal, qu'un parti politique puisse se maintenir au pouvoir pour de très longues périodes. Ce fut le cas, par exemple, de l'Union nationale au Québec, de 1944 à 1960 ; du Parti libéral du Canada au fédéral, de 1963 à 1979 et de 1993 à 2006 ; ou encore du Parti conservateur en Alberta, qui est au pouvoir sans interruption depuis 1971.

Refuser le changement sous prétexte qu'il n'y aurait pas unanimité ou qu'il ne répondrait pas en tout point au modèle idéal, ce serait condamner à tout jamais le Québec à l'immobilisme.

Nuit des temps

Comment un mode de scrutin de type proportionnel, qui tend à ce que la composition de l'Assemblée nationale reflète le plus fidèlement possible la volonté des électeurs, pourrait-il assurer des gouvernements libéraux pour la nuit des temps ? Seuls les électeurs détiennent un tel pouvoir. Le mode de scrutin proposé n'empêcherait pas les électeurs de retourner sur les banquettes de l'opposition un gouvernement dont ils seraient insatisfaits. Ces effets de la proportionnelle mixte à compensation régionale sont bien documentés. Pourquoi alors qualifier le projet gouvernemental de partisan ?



PHOTO JACQUES BOISSINOT, CANADIAN PRESS
Le ministre Benoît Pelletier.

Peut-être parce que ceux à qui le mode actuel profite le plus, ne souhaitent pas changer pour un mode de scrutin plus démocratique. C'est du moins le sens des propos du chef du Parti québécois, André Boisclair, qui déclarait au Devoir, en janvier 2003, après qu'un sondage eut donné cinq points d'avance au PLQ, que « tout est possible en vertu du système électoral que nous avons. Nous savons très bien que même si nous n'avons pas la pluralité des voix de l'électorat, lorsque nous regardons qui nous supporte et où ils se trouvent au Québec, il y a de très fortes possibilités que le gouvernement du PQ soit réélu ».

Le projet avancé par le gouvernement est l'objet d'un choix modéré. Il préserve le fragile équilibre entre la représentation de la diversité des opinions politiques québécoises, incluant celle des régions, et un minimum de stabilité gouvernementale. Cela ne signifie pas que la proposition avancée par le gouvernement ne soit pas perfectible, bien au contraire. C'est justement pour cette raison que nous consultons la population et que nous accueillerons tous les commentaires et toutes les suggestions avec ouverture et objectivité.

Mais pour la première fois depuis 1791, les Québécois ont une chance réelle de modifier leur mode de scrutin. Refuser le changement sous prétexte qu'il n'y aurait pas unanimité ou qu'il ne répondrait pas en tout point au modèle idéal, ce serait condamner à tout jamais le Québec à l'immobilisme.

LA BOÎTE AUX LETTRES

Pour nous écrire : forum@lapresse.ca

Lacune démocratique

La SAAQ envisage une hausse des permis de conduire pour 2007 mais le gouvernement Charest s'y oppose carrément. Nous touchons là une des lacunes de notre système démocratique. Il n'y a pas eu d'augmentation desdits permis depuis plusieurs années et il serait normal qu'on les ajuste au moins aux taux d'inflation qui se sont succédé. Mais voilà, nous sommes en période pré-électorale et comme l'actuel gouvernement vise à être réélu, il ne veut en aucune manière mécontenter l'électorat. Il refuse donc de prendre une décision qui serait équitable dans les circonstances. Ainsi agirait toute autre formation politique au pouvoir, tout comme c'est le cas pour les frais de scolarité étudiants. Ce qui serait normal et souhaitable se trouvera probablement écarté pour des considérations populistes alliées au désir de conserver le pouvoir.

Pierre Bissonnette
Laval

Mauvais conducteurs

Le gouvernement Charest devrait augmenter davantage le coût du permis de conduire en fonction de la perte des points de démérite et légaliser l'usage de la photoradar pour renflouer la caisse de la SAAQ. Au salaire que l'on paie nos policiers, c'est du gaspillage de ressources de leur faire faire du radar. De plus, les véhicules des contrevenants devraient être saisis et vendus en cas d'infraction de récidivistes de l'alcool au volant, de ceux qui conduisent malgré la suspension de leur permis et ceux trouvés coupables de conduite dangereuse ayant causé des blessures ou la mort. Ces mesures auraient pour effet d'atténuer la hausse du coût du permis pour les bons conducteurs. En d'autres mots faire payer les mauvais conducteurs au lieu de pénaliser les bons.

Albert Bertrand
Mont Saint Hilaire

Une attitude décevante

Je suis des plus déçu d'avoir lu que plus de 60 % des Canadiens et les trois quarts des Québécois s'opposent à l'envoi de soldats canadiens en Afghanistan. Pourtant ceux-ci sont là pour permettre aux petites filles d'aller enfin à l'école, pour permettre aux femmes d'excercer un métier, d'aller voir un médecin, pour permettre aux Afghans de choisir le gouvernement qu'ils veulent au lieu de se faire imposer un gouvernment moyenâgeux, rétrograde et barbare par les talibans. A-t-on déjà oublié la mise à mort de victimes dites coupables sans aucun jugement digne de ce nom, au milieu d'un stade, devant des dizaines de milliers de personnes ? A-t-on déja oublié l'assassinat de cette jeune journaliste afghane pour avoir osé travailler et se montrer sans burka ? A-t-on déjà oublié ces blasphèmes contre l'humanité lors de la destruction des bouddhas géants et autres trésors culturels ? N'a-t-on pas lu récemment que les talibans ont brûlé trois écoles de filles, assassiné un enseignant ; car il n'y a rien de tel que l'ignorance pour garder un peuple esclave, et rien de tel que la connaissance pour installer une démocratie. Mes concitoyens ont-ils si peu de respect pour la culture, pour les petits enfants, pour les femmes, pour tout être humain, ou ont-ils la mémoire trop courte ?

François Gros d'Aillon
Professeur honoraire de l'UQÀM
Rosemère

Populisme racoleur

Sans vouloir défendre la direction de la SAQ, il vient un temps où on ne peut prendre n'importe quelle information pour faire la manchette. S'indigner d'un compte de dépenses moyen de 10 000 $ pour un cadre supérieur, c'est d'un populisme racoleur qui finit par faire douter des motivations profondes de La Presse à ce sujet. Il est tout à fait normal qu'un PDG qui est appelé à se déplacer régulièrement dépense plusieurs dizaines de milliers de dollars par an. N'importe qui ayant un emploi réquérant des déplacements à l'étranger sait qu'un voyage d'affaires d'une semaine peut coûter plusieurs milliers de dollars. À moins qu'il y ait eu abus (comme amener son chauffeur à Paris), il s'agit ici d'une non-nouvelle !

Alain Labelle
Montréal

Retour à l'Hôtel-Dieu

On parle de nouveau des centres hospitaliers universitaires qui devront être revus à cause du dépassement des coûts. Pourquoi ne pas revenir pour le CHUM au projet du site de l'Hôtel-Dieu, qui était le moins coûteux, et où le travail pourrait débuter immédiatement ? Ce projet avait été rejeté à cause d'un problème de circulation autour du site. Or on travaille actuellement à un nouvel échangeur aux intersections de l'avenue du Parc et de l'avenue des Pins. De plus, la proximité de ce site avec l'hôpital Royal-Victoria permettrait à l'Université McGill de s'associer à certains services de l'hôpital francophone.

Magdi Shoucri
Montréal

POUR NOUS JOINDRE *La Presse*, 7, rue Saint-Jacques, Montréal (Québec) H2Y 1K9
VOUS AVEZ UNE NOUVELLE À NOUS TRANSMETTRE ? Écrivez-nous à **nouvelles@lapresse.ca**
VOUS VOULEZ EXPRIMER VOTRE OPINION ? **forum@lapresse.ca**

RÉDACTION (514) 285-7070 **commentaires@lapresse.ca**
ABONNEMENT (514) 285-6911 ou 1 800 361-7453 **cyberpresse.ca/abonnement**
PETITES ANNONCES (514) 987-8363 ou 1 866 987-8363 **petitesannonces@lapresse.ca**
DÉCÈS (514) 285-6816 **deces@lapresse.ca**
CARRIÈRES (514) 285-7320 **carrieres@lapresse.ca**
PUBLICITÉ (514) 285-6931

Seule la Presse Canadienne est autorisée à diffuser les informations de *La Presse* et celles des services de la Presse Associée et de Reuters. Tous les droits de reproduction des informations particulières à *La Presse* sont également réservés. ISSN 0317-9249. Le quotidien *La Presse* est publié et édité par *La Presse*, ltée dont le siège social est sis au 7, rue Saint-Jacques, Montréal (Québec) H2Y 1K9 et il est imprimé à Transcontinental Métropolitain, situé au 12 300, boulevard Métropolitain Est, Pointe-aux-Trembles, division de Imprimeries Transcontinental G.T. inc. Guy Crevier. Président et éditeur.

ACTUALITÉS

L'avocat qui crevait des pneus

ANDRÉ CÉDILOT

L'ex-avocat Gino Boggia n'a trouvé rien de mieux pour tenter de discréditer un ami du club de l'âge d'or de LaSalle et fidèle partenaire de pétanque depuis des années que d'écrire des lettres de menace et de crever des pneus.

Radié du Barreau en 2001, Boggia, 55 ans, a reconnu, hier, en Cour du Québec, son implication dans cette machination survenue à la fin de 2004. La juge Hélène Morin a préféré obtenir l'avis d'experts sur les antécédents sociaux et psychiques de l'accusé avant de décider de la sentence. Les plaidoiries sur la sentence à imposer à Boggia auront lieu le 14 juin prochain.

À en croire le bref compte rendu que l'avocat de la poursuite a fait devant le tribunal, l'histoire a commencé quelques années plus tôt par une mise en demeure de 15 000 $ « pour dommages moraux » que Boggia a fait parvenir à son ami de longue date. Cette poursuite étant demeurée lettre morte — et sans qu'on sache encore aujourd'hui ce qu'il reproche à son vieil ami —, Boggia s'est déchaîné en s'attaquant, en pleine nuit du 8 décembre 2004, à pas moins de 53 voitures garées dans le voisinage du domicile de celui qui était désormais son ennemi juré.

En plus de crever les pneus des véhicules, Boggia a glissé sous les essuie-glaces une note manuscrite portant le nom et l'adresse de son ancien ami, à LaSalle. Il décrivait ce dernier comme un homme « qui voulait supplémanter sa retraite avec la vente de drogue », écrivant qu'il ne payait pas ses fournisseurs. En annexe, il avertissait tout le monde que « la prochaine fois, ça va prendre les pompiers et il vous faudra lui rendre visite chez Alfred Dallaire ».

Frustré que l'affaire ait eu peu d'écho dans les médias — et surtout que le nom de son « ami » n'ait été mentionné nulle part —, Boggia s'en est pris trois semaines plus tard à une vingtaine de véhicules appartenant en majorité à des membres du club de l'âge d'or de LaSalle, ainsi qu'au propriétaire d'un bar assidûment fréquenté par les retraités. Cette fois, les lettres de menace s'accompagnaient d'un article de journal relatant la première série de méfaits. Par courrier, il promettait aussi de mettre le feu au débit de boissons.

Selon Me Marc-André Péloquin, c'est un chauffeur de taxi ayant conduit Boggia sur les lieux de ses premières déprédations nocturnes, à l'angle des rues Joliette et Bouvier, qui a aidé la police de Montréal à conclure son enquête en mars 2005. Hier, l'accusé s'est avoué coupable des accusations de méfaits, menaces de mort et menaces de causer des dommages à un immeuble.

En 2001, Baggio, résidant de l'Île-des-Soeurs, a été chassé à vie du Barreau du Québec pour des fraudes bancaires de près de 1 million de dollars commises en 1998 et 1999, ici et aux États-Unis. Il fait aussi face à 24 chefs d'accusations criminelles en rapport avec cette affaire. Cette cause est toujours devant les tribunaux.

Deux présumés voleurs appréhendés à Longueuil

À Laval, un dépanneur est dévalisé

MARCEL LAROCHE

Pour une poignée de dollars et quelques cartouches de cigarettes, des voleurs à la petite semaine se sont à nouveau attaqués au cours du week-end à des propriétaires de dépanneurs. L'un a reçu un violent coup de poing à la figure et l'autre a été frappé à coups de barre de fer.

Les deux commerçants de Longueuil et Laval ont été blessés en tentant de résister aux malfaiteurs, qui ont pris la fuite. Dans le premier cas, deux suspects ont été appréhendés au terme d'une brève chasse à l'homme au cours de laquelle les policiers ont tiré des coups de feu.

Quelques minutes plus tôt, vers 19 h dimanche, les voleurs cagoulés et armés avaient fait irruption dans le dépanneur JMR du boulevard Nobert, dans l'arrondissement du Vieux-Longueuil. Pour montrer qu'il n'entendait pas à rire, l'un des suspects a mis un couteau sous la gorge du tenancier de 70 ans. Avant de déguerpir avec le tiroir-caisse et son contenu, ainsi que des cigarettes, l'autre truand a terrassé le vieil homme en le frappant à la figure.

Témoin de l'agression, un citoyen a alerté la police de Longueuil, pour ensuite suivre les voleurs. La voiture des fuyards a rapidement été localisée à l'angle des boulevards Curé-Poirier Ouest et Taschereau. En voyant les agents à leurs trousses, les malfaiteurs ont foncé sur leur auto. Croyant leur vie en danger, ces derniers ont tiré des coups de feu en direction du véhicule des voleurs, qui se sont enfuis à pied.

Les suspects ont finalement été retrouvés quelques minutes plus tard dans la cour arrière du 1174, rue Verchères, où ils s'étaient réfugiés pour échapper aux policiers. Fraîchement libérés de prison, Hugues Lelièvre, 26 ans, et Gabriel Ouellette, 25 ans, ont été inculpés, hier, d'une série d'accusations de vol, complot, port de déguisement et vol d'auto, au palais de justice de Longueuil.

Barre de fer

Le second vol est survenu à 1 h 08 dans la nuit de dimanche à hier quand deux malfaiteurs se sont introduits à l'intérieur du dépanneur 7 Jours de la rue Cartier, dans l'arrondissement de Laval-des-Rapides, à Laval, en fracassant avec une barre de fer la porte du commerce fermé pour la nuit.

Réveillé par les bruits, le propriétaire, qui habite une résidence attenante au dépanneur, s'est dirigé vers son commerce pour voir les voleurs affairés à faire main basse sur le contenu de la caisse, des cartouches de cigarettes et des billets de loterie.

Armé d'un couteau de cuisine, le proprio de 42 ans se serait placé devant la porte de son commerce, en compagnie de sa femme, dans le but d'empêcher les bandits de prendre la fuite. C'est à ce moment que l'un des voleurs aurait asséné un coup de barre de fer sur la tête du propriétaire pour ensuite déguerpir. Transportée à l'hôpital, la victime s'en est tirée avec une fracture du poignet gauche et quelques points de suture au cuir chevelu.

Dans leur énervement, les malfaiteurs ont abandonné leur butin, cigarettes et billets de loterie, pour s'enfuir avec une centaine de dollars contenus dans le tiroir-caisse.

Les policiers de Laval étaient toujours à la recherche, hier, des voleurs disparus à bord d'une voiture dans laquelle les attendaient deux autres complices.

GRIPPE AVIAIRE

Le Niger et la Bosnie frappés

AGENCE FRANCE-PRESSE

PARIS – Le virus H5N1 de la grippe aviaire a touché pour la première fois le Niger, deuxième pays d'Afrique de l'Ouest contaminé, ainsi que la Bosnie, tandis que de nouveaux cas étaient découverts hier en Russie, en Croatie et à Hong Kong.

Parallèlement, des vétérinaires de toute l'Europe se réunissaient à Paris, au siège de l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE), pour tenter de définir une stratégie commune face à l'extension de l'épizootie.

Après le Nigeria, un deuxième pays d'Afrique de l'Ouest, le Niger voisin, est touché par le virus H5N1. Avec l'Égypte il s'agit du troisième pays d'Afrique a être officiellement touché.

« Le virus est entré au Niger », a déclaré hier à l'AFP le directeur général de l'OIE Bernard Vallat, précisant que la forme hautement pathogène du H5N1 a été identifiée après des analyses réalisées dans un laboratoire de Padoue, en Italie.

L'institut de Padoue a annoncé de son côté qu'un seul canard en provenance du Niger avait été testé positif.

« Sur 36 animaux reçus, seul un canard a été testé positif au virus H5N1 hautement pathogène », a expliqué l'institut, qui a ajouté que le canard provenait d'un élevage de Magaria, dans l'est du pays, une ville située non loin de la frontière du Nigeria.

Mais le gouvernement nigérien a souligné qu'il attendait les résultats définitifs d'analyses de prélèvements de volailles envoyés en Italie, en France et en Suisse pour se prononcer.

Au Nigeria, la présence du H5N1 a été confirmée hier dans deux nouveaux États, Yobe (Nord) et Nassarawa (centre). Selon les autorités, huit États sont maintenant contaminés, dont la capitale fédérale Abuja (centre).

VOUS N'AVEZ PAS UNE MINUTE À PERDRE.

Partagez vos minutes avec vos employés grâce aux forfaits Partage pour petites entreprises de Rogers Sans-fil MC

ÉPARGNEZ TEMPS ET ARGENT AVEC UNE SEULE FACTURE À TRAITER POUR TOUS VOS EMPLOYÉS

- Forfaits à partir de 25 $ par employé
- Appels locaux sans frais entre employés d'un même forfait Partage*
- 3 mois d'appels locaux illimités**
- Obtenez en plus une réduction de 50 % sur les frais de service mensuels pour les 3 premiers mois sur toutes les lignes secondaires†
- Prime de 100 minutes à partager sur les forfaits à partir de 25 $

CHOISISSEZ N'IMPORTE QUEL TÉLÉPHONE OU TERMINAL ET OBTENEZ JUSQU'À 9 SANS-FIL SÉLECTIONNÉS POUR 0 $††

Consultez www.rogers.com/partage.petitesentreprises ou composez le 1 866 234-9086 pour plus de détails.

ROGERS MC Votre monde. Maintenant.

ROGERS MC SANS-FIL

MONTRÉAL
1104, rue Ste-Catherine O. (514) 877-0090
4455, rue Saint-Denis (514) 845-8353
3573, boul. St-Laurent (514) 288-0600
2360, rue Notre-Dame O. (514) 933-0338
Centre Eaton (514) 849-5646
Place Ville-Marie (514) 394-0000
8984, boul. de l'Acadie (514) 387-9999
1201, avenue Greene (514) 933-8000
5150, rue Jean-Talon O. (514) 341-2221
5954, boul. Métropolitain E. (514) 257-8826
6224A, rue St-Jacques O. (514) 369-4000
Place Alexis-Nihon (514) 931-3877
Place Bourassa (514) 324-3180
Place Versailles (514) 355-0003
Les Galeries d'Anjou (514) 356-0356
Centre Rockland (514) 735-4086
997, rue St-Antoine O. (514) 866-3326
3339L, boul. des Sources (514) 683-3333
2758, boul. St-Charles (514) 428-9000
8457, boul. Newman (514) 368-4000
Carrefour Angrignon (514) 368-4230
Place Vertu (514) 745-0745
2100, boul. Marcel-Laurin (514) 856-1884
Centre Montpellier (514) 747-1777
Fairview Pointe-Claire (514) 695-1554
Complexe Desjardins (514) 842-0288
BELŒIL
Mail Montenach (450) 467-4286
BOUCHERVILLE
Promenades Montarville (450) 449-4998
BROSSARD
Mail Champlain (450) 671-3300
Place Portobello (450) 671-4744
CANDIAC
87B-4, boul. Marie-Victorin (450) 444-2100
CHÂTEAUGUAY
129, boul. St-Jean-Baptiste (450) 692-2201
Centre Régional Châteauguay (450) 692-5136
DRUMMONDVILLE
965, boul. St-Joseph (819) 478-9977
Promenades Drummondville (819) 475-5024
GATINEAU
442, boul. St-Joseph (secteur Hull) (819) 776-4377
360, boul. Maloney O., bur. 1 (819) 663-8580
Promenades de l'Outaouais (819) 561-3031
GRANBY
583, boul. Boivin (450) 777-6612
Galeries Granby (450) 375-4355
GREENFIELD PARK
3320, boul. Taschereau (450) 671-2303

HULL
Les Galeries de Hull (819) 775-3687
ÎLE PERROT
15, boul. Don-Quichotte (514) 425-5505
JOLIETTE
517, rue St-Charles-Borromée N. (450) 755-5000
Galeries Joliette (450) 760-3000
LAVAL
2142, boul. des Laurentides (450) 629-6060
Centre Laval (450) 978-1081
1888, boul. St-Martin O. (450) 682-2640
241C, boul. Samson (450) 969-1771
Carrefour Laval (boutique) (450) 687-5386
Carrefour Laval (kiosque) (450) 686-7566
1273, boul. Curé-Labelle (450) 680-1234
LONGUEUIL
1490, chemin de Chambly (450) 442-1566
MAGOG
221, rue Principale O. (819) 843-4455
POINTE-AUX-TREMBLES
Carrefour de la Pointe (514) 642-6334
REPENTIGNY
110, boul. Industriel (450) 657-3666
Les Galeries Rive-Nord (450) 581-7756
ROSEMÈRE
Place Rosemère (450) 971-2000
135, boul. Labelle (450) 419-7630
SAINT-BRUNO
Promenades St-Bruno (450) 653-7472
SAINT-CONSTANT
Méga-Centre St-Constant (450) 635-9022
SAINT-EUSTACHE
360E, boul. Arthur-Sauvé (450) 974-9299
SAINT-HYACINTHE
Les Galeries St-Hyacinthe (450) 261-9991
SAINT-JEAN-SUR-RICHELIEU
Carrefour Richelieu (450) 359-4941
SAINT-JÉRÔME
Carrefour du Nord (450) 436-5895
60, rue Bélanger (450) 431-2355
SALABERRY-DE-VALLEYFIELD
Centre Valleyfield (450) 373-0519
SHERBROOKE
2980, rue King O. (819) 566-5555
Carrefour de l'Estrie (819) 822-4650
SOREL
Promenades de Sorel (450) 746-2079
TERREBONNE
1270, boul. Moody, bur. 10 (450) 964-1964
Les Galeries de Terrebonne (450) 964-8403
TROIS-RIVIÈRES
5335, boul. des Forges (819) 372-5000
5635, boul. Jean-XXIII (819) 372-5005
Centre Les Rivières (819) 694-6812
VICTORIAVILLE
1111, boul. Jutras Est (819) 357-5007

CONSULTEZ ROGERS.COM, COMPOSEZ LE 1 800 462-4463 OU RENDEZ-VOUS CHEZ NOS DISTRIBUTEURS ROGERS SANS-FIL, ROGERS PLUS OU ROGERS VIDEO.

LA SOURCE PAR CIRCUIT CITY · ROGERS plus · ROGERS VIDEO · LA CABINE TÉLÉPHONIQUE · BatteriesPlus

ÉPARGNEZ ACHETEZ EN LIGNE

Les forfaits Partage pour petites entreprises requièrent un minimum de deux lignes, et de nouvelles lignes peuvent être ajoutées en tout temps, jusqu'à un maximum de dix lignes. *Inclut les appels locaux illimités entre les employés inscrits au forfait Partage pour petites entreprises sur le même compte. **L'offre comprend trois mois d'appels locaux illimités, de messagerie texte illimitée, à l'exception des messages surfacturés (messages en déplacement, messages internationaux, alertes MSN MD et messages relatifs aux concours et aux promotions) et de messageries photo et vidéo illimitées avec un appareil compatible. †La prime inclut une réduction de 50 % des frais mensuels des lignes secondaires uniquement dans le cadre d'un abonnement de trois ans. ††L'offre de sans-fil s'applique uniquement aux nouveaux abonnements de trois ans. Un sans-fil par nouvelle ligne ajoutée au compte. L'offre peut être modifiée sans préavis. MCMarques de commerce de Rogers Sans-fil S.E.N.C. ou de Rogers Communications inc. utilisées sous licence. ©2006. Tous les autres logos, marques ou noms de produits utilisés peuvent être des marques de commerce ou des marques déposées appartenant à leur titulaire respectif et utilisés sous permission.

3382281A 3385666